

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/32/23/Add.6 (Première partie)\*  
10 octobre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-deuxième session  
Point 24 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE  
QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE  
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

(sur ses travaux de 1977)

Rapporteur : M. Sami GLAIEL (République arabe syrienne)

CHAPITRE XXVI

ILES CAIMANES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 11	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	12	3
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES CAIMANES (1977) .....		5

\* Le présent document contient le chapitre XXVI du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale. Le chapitre général d'introduction sera publié sous la cote A/32/23. Les autres chapitres du rapport seront publiés sous forme d'additifs. L'ensemble du rapport sera publié ultérieurement en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 23 (A/32/23/Rev.1).

## ILES CAÏMANES

### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1060<sup>ème</sup> séance, le 31 janvier 1977, le Comité spécial, en approuvant le quatre-vingtième rapport du Groupe de travail (A/AC. 109/L. 1137), a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Caïmanes au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1062<sup>ème</sup>, 1064<sup>ème</sup>, 1067<sup>ème</sup>, 1098<sup>ème</sup>, 1099<sup>ème</sup> et 1100<sup>ème</sup> séances, entre le 25 février et le 20 septembre.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976 concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 12 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier : ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 31/52 du 1<sup>er</sup> décembre 1976 concernant quatre territoires, dont les îles Caïmanes, au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée priait le Comité "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne ... les îles Caïmanes ..., y compris l'envoi éventuel de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante...".
4. Le représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial au cours de l'examen de la question.
5. A la 1062<sup>ème</sup> séance, le 25 février, le Président a informé le Comité spécial qu'à l'issue des consultations qu'il avait eues avec le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'envoi de missions de visite dans les territoires /A/32/23 (deuxième partie), chapitre III, annexe, le Gouvernement du Royaume-Uni avait invité le Comité à envoyer une mission de visite de trois membres aux îles Caïmanes. A la même séance, le Comité spécial a décidé d'accepter cette invitation et de prier le Président d'engager les consultations nécessaires en ce qui concernait la composition de la mission. A la suite des décisions que le Comité avait prises à ce sujet lors de ses 1064<sup>ème</sup> et 1067<sup>ème</sup> séances, les 2 et 8 mars, la Mission de visite se composait du représentant de Fidji (Président), et des représentants de la Trinité-et-Tobago et de la Tunisie.
6. A sa 1098<sup>ème</sup> séance, le 13 septembre, compte tenu des consultations tenues par le Président, le Comité spécial a examiné la question des îles Caïmanes directement en séance plénière.
7. A la même séance, le président de la Mission de visite a présenté le rapport de la Mission (voir annexe au présent chapitre). Toujours à la même séance, le Président du Comité a souhaité la bienvenue à M. Thomas Russel, gouverneur des îles Caïmanes, à M. Truman M. Bodden, membre du Conseil exécutif chargé de la

santé, de l'éducation et des services sociaux et à M. Georges Smith, membre de l'Assemblée législative. Le représentant de la Trinité-et-Tobago, ainsi que M. Bodden et M. Smith ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.1098).

8. A la 1099<sup>ème</sup> séance, le 16 septembre, le Président du Comité spécial a appelé l'attention des membres sur le projet de résolution A/AC.109/L.1202 présenté par Fidji, la Trinité-et-Tobago et la Tunisie. Les représentants de l'Australie, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de l'Irak, du Mali et du Royaume-Uni, ainsi que le Président ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.1099).

9. A la 1100<sup>ème</sup> séance, le 20 septembre, le Président a informé le Comité spécial d'une modification apportée au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution (A/AC.109/PV.1100).

10. A la même séance, le Comité spécial a adopté, sans opposition, le projet de résolution tel qu'il avait été révisé verbalement (voir par. 12 ci-après). Le représentant du Royaume-Uni et le Président ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.1100).

11. Le 21 septembre, le texte de la résolution (A/AC.109/556) a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

12. On trouvera ci-après le texte de la résolution (A/AC.109/556) adoptée par le Comité spécial à sa 1100<sup>ème</sup> séance, le 20 septembre, dont il est fait mention au paragraphe 10 ci-dessus :

Le Comité spécial,

Rappelant la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Ayant examiné le rapport de la Mission de visite des Nations Unies envoyée aux îles Caïmanes en avril 1977 1/ à l'invitation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, et ayant entendu la déclaration du Président de la Mission de visite 2/,

Ayant également entendu les déclarations du représentant de la Puissance administrante 3/ et des représentants des îles Caïmanes 4/,

---

1/ Voir annexe au présent chapitre.

2/ A/AC.109/PV.1098.

3/ A/AC.109/PV.1100.

4/ A/AC.109/PV.1098.

Se félicitant de ce que la Puissance administrante continue de participer aux travaux du Comité spécial concernant les territoires sous administration du Royaume-Uni et soit disposée à autoriser des missions de visite des Nations Unies à se rendre dans lesdits territoires,

1. Réaffirme le droit inaliénable du peuple des îles Caïmanes à l'auto-détermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale;

2. Accepte le rapport de la Mission de visite des Nations Unies aux îles Caïmanes (1977);

3. Appelle l'attention de la Puissance administrante sur les observations, conclusions et recommandations formulées par la Mission de visite pour qu'elle les applique, en tant que de besoin, compte tenu des vœux exprimés par le peuple des îles Caïmanes;

4. Exprime ses remerciements aux membres de la Mission de visite pour le travail constructif qu'ils ont accompli ainsi qu'à la Puissance administrante et au Gouvernement des îles Caïmanes pour le concours et l'assistance qu'ils ont apportés à la Mission;

5. Prie la Puissance administrante de prendre toutes mesures, compte tenu des vœux exprimés par le peuple des îles Caïmanes, propres à accélérer le processus de décolonisation dans le territoire, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration;

6. Recommande qu'il soit accordé une attention urgente à la diversification de l'économie des îles Caïmanes, en particulier du secteur agricole, dont l'expansion permettrait de créer des emplois et de conserver des devises étrangères;

7. Fait siennes les vues de la Mission de visite, selon laquelle il importe d'accorder un rang de priorité élevé à la formation et à la localisation de la fonction publique du système d'enseignement et du secteur privé;

8. Recommande à la Puissance administrante et au gouvernement du territoire de poursuivre leurs efforts pour faire connaître les travaux de l'Organisation des Nations Unies;

9. Prie la Puissance administrante de continuer à demander l'aide des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies en vue de développer et de renforcer l'économie des îles Caïmanes;

10. Décide, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait formuler à cet égard à sa trente-deuxième session, de continuer à examiner cette question à sa prochaine session, compte tenu des conclusions de la Mission de visite et notamment d'envisager l'envoi d'une nouvelle mission de visite, le cas échéant, en consultation avec la Puissance administrante.

ANNEXE\*

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES  
AUX ILES CAÏMANES (1977)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 42	6
I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE .....	43 - 163	11
II. PROGRAMME DES VISITES ET REUNIONS .....	164 - 485	47
III. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ....	486 - 511	107

Appendices

I. Déclaration faite le 17 avril 1977 par le Président de la Mission de visite aux îles Caïmanes		
II. Iles Caïmanes : membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative		
III. Banques et fonds de placement autorisés à opérer par le Gouvernement des îles Caïmanes, 1977		
IV. Iles Caïmanes : recettes et dépenses publiques, 1974-1976		
V. Iles Caïmanes : dette publique		
VI. Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger avec des bourses du gouvernement, 1977		
VII. Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger, 1976		
VIII. Membres de la Chambre de commerce des îles Caïmanes, 1977		
IX. Particuliers ayant rencontré la Mission de visite aux îles Caïmanes		
X. Lettre de Stephen et Patricia Smith, en date du 19 avril 1977		
XI. Lettre de M. Roy E. McTaggart, en date du 20 avril 1977		
XII. Lettre non datée de M. James A. Laurence		
XIII. Lettre datée du 22 avril 1977 concernant la fonction publique		
XIV. Organigramme du Gouvernement des îles Caïmanes		
Carte des îles Caïmanes		

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1183 et Add.1

## INTRODUCTION

### A. Mandat de la Mission de visite

1. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a adopté, le 1er décembre 1976, la résolution 31/52 concernant quatre territoires des Antilles (dont les îles Caïmanes), dans laquelle il est dit notamment :

" L'Assemblée générale,

...

Ayant présents à l'esprit les résultats constructifs obtenus grâce à la Mission de visite des Nations Unies envoyée à Montserrat [ ] et réaffirmant sa conviction que l'envoi de telles missions dans les territoires coloniaux est indispensable pour obtenir directement des renseignements adéquats sur la situation politique, économique et sociale de ces territoires ainsi que sur les vues, les vœux et les aspirations de leur population,

...

7. Se félicite de l'attitude positive de la Puissance administrante en ce qui concerne l'accueil de missions de visite de l'Organisation des Nations Unies dans les territoires placés sous son administration et prie le Président du Comité spécial de poursuivre ses consultations en vue de l'envoi de telles missions, selon qu'il conviendra;

...

9. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne les Bermudes, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques et Montserrat, y compris l'envoi éventuel de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante, et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, sur l'application de la présente résolution."

2. A la 1062ème séance du Comité spécial, le 25 février 1977, le Président a annoncé que celui-ci était invité par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à envoyer une mission de visite dans les îles Caïmanes. Le Comité a décidé sans objection de prier son Président de procéder aux consultations nécessaires en ce qui concerne la composition de la mission (A/AC.109/PV.1062).

3. A la 1064ème séance, le 2 mars, le Président a annoncé que M. Berenado Vunibobo, représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, avait accepté de conduire la mission de visite aux îles Caïmanes (A/AC.109/PV.1064).

4. Ultérieurement, à la 1067ème séance, le 8 mars, il a fait savoir que les deux autres membres de la Mission avaient été désignés à la suite de consultations (voir ci-dessous), conformément à la décision prise par le Comité à sa 1064ème séance (A/AC.109/PV.1067).

## B. Composition de la Mission de visite

5. La Mission était composée des personnes suivantes :

M. Berenado Vunibobo	Fidji (Président)
M. Philip Sealy	Trinité-et-Tobago
M. Mohamed Bachrouch	Tunisie

6. Les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU dont les noms suivent accompagnaient la Mission : M. A. Z. Nsilo Swai, secrétaire principal; M. Eduardo Zinna, spécialiste des questions politiques, fonctionnaire d'administration et Mme Elizabeth Anne Clescere, secrétaire.

7. M. Richard J. Dalton, membre de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, accompagnait également la Mission, à laquelle il a fourni un concours précieux.

## C. Itinéraire et programme

8. Le samedi 16 avril 1977, la Mission de visite a quitté New York pour Miami où elle a passé la nuit. Tôt dans la matinée du dimanche 17, elle a pris un vol régulier de Cayman Airways Ltd. pour le territoire. A l'arrivée à l'aéroport international Owen Roberts de la capitale Georgetown, la Mission a été accueillie par le gouverneur, M. Thomas Russel, le secrétaire principal, M. Denis Foster, et d'autres fonctionnaires du gouvernement du territoire a/.

### 1. Dimanche 17 avril

9. L'après-midi du dimanche, la Mission a traversé en voiture la Grande Caïmane, visité Georgetown, Savannah, Bodden Town et North Side. M. Foster, M. Linford Pierson, secrétaire principal et attaché de liaison auprès de la Mission, ainsi que M. H. McCoy, secrétaire principal, accompagnaient les membres de la Mission et commentaient les points d'intérêt.

### 2. Lundi 18 avril

10. De 9 heures à 10 h 15, la Mission s'est entretenue avec le gouverneur Russel dans le bureau de celui-ci au siège de l'administration.

---

a/ Le texte de la déclaration du Président de la Mission à l'arrivée de celle-ci aux îles Caïmanes, le 17 avril 1977, est reproduit à l'appendice I du présent rapport.

11. Puis, le Gouverneur a accompagné la Mission à la salle de conférence du Conseil exécutif dont il lui a présenté les membres (voir appendice I du présent rapport) et il s'est ensuite retiré. La discussion générale qui s'est alors engagée avec les membres du Conseil s'est poursuivie jusque vers midi.

12. De 14 à 15 heures, la Mission s'est entretenue avec M. Robin Benbow, inspecteur des banques et M. Robert Bodden, directeur de l'enregistrement des sociétés.

13. Et de 15 h 15 à 16 h 45, elle s'est entretenue avec M. Foster, secrétaire principal et M. Vassel G. Johnson, secrétaire aux finances.

14. La journée s'est achevée par une réception donnée dans sa résidence par le Gouverneur et à laquelle assistaient des membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative, des fonctionnaires, d'anciens parlementaires et des notables.

### 3. Mardi 19 avril

15. De 9 heures à 10 h 15, la Mission a visité Cayman Turtle Farm (centre d'élevage de tortues) en compagnie de George Haig Bodden membre élu du Conseil exécutif, chargé des ressources agricoles et naturelles.

16. Elle s'est rendue au foyer des Boys Scouts construit par le Rotary Club des îles Caïmanes.

17. Elle a ensuite visité à West Bay l'école pour enfants mentalement handicapés, en présence de l'éducatrice principale, Mme Islay Conolly.

18. Puis, la Mission est allée à l'école secondaire des îles Caïmanes où elle a rencontré M. Truman M. Bodden, membre élu du Conseil exécutif chargé de la santé, de l'éducation et des services sociaux. M. Malcolm Mynett, directeur de l'école et Mme Conolly étaient également présents.

19. A 11 h 45, la Mission a rencontré à l'hôtel Ports of Call des membres de la Chambre de commerce des îles Caïmanes dont M. James M. Bodden, membre élu du Conseil exécutif, chargé de l'aviation, du tourisme et du commerce, le capitaine Charles L. Kirkconnell, membre élu du Conseil exécutif chargé des communications, des travaux publics et de l'administration locale, et M. M. Theo Bodden, et M. A. Kimble respectivement président et secrétaire.

20. De 14 à 15 heures, la Mission a visité au siège de l'administration, le Département de la planification en compagnie de M. Brian Lauer, inspecteur en chef et secrétaire principal par intérim et elle s'est entretenue avec M. Iain Smith, directeur de la planification.

21. Elle a ensuite rencontré des membres de l'Assemblée législative (voir appendice I du présent rapport) dans le bâtiment de l'Assemblée, en la présence du Gouverneur qui était là en sa qualité de Président de l'Assemblée.

22. De 17 à 19 heures, la Mission a rencontré des membres du public.

#### 4. Mercredi 20 avril

23. A 10 heures, la Mission a quitté dans un DC-3 affrété à cette fin, la Grande Caïmane pour Cayman Brac où elle est arrivée à 10 h 50. Durant la visite de Cayman Brac elle était accompagnée de M. Foster, du capitaine Kirkconnell et de M. Keith P. Tibbetts, membres élus de l'Assemblée législative pour Cayman Brac et la Petite Caïmane ainsi que de M. Guy Banks, commissaire de district.

24. Dans la matinée, M. Tibbetts a fait visiter à la Mission les installations de la conserverie de homards.

25. La Mission s'est ensuite rendue à l'école secondaire de Cayman Brac où elle a rencontré le Directeur, M. Lawrence Ryan.

26. Puis elle a visité l'hôpital où elle a rencontré le médecin responsable, le Dr Mohamed Shibli, ainsi que d'autres membres du personnel.

27. De 13 heures à 14 h 45, la Mission a déjeuné à l'auberge "Buccaneer" en compagnie de notables dont la plupart étaient membres du Comité de développement de Cayman Brac et de la Petite Caïmane.

28. Après le déjeuner, la Mission s'est rendue au palais de justice où était prévue une réunion publique. A 16 h 45, la Mission a quitté Cayman Brac pour la Grande Caïmane par un vol régulier.

29. De 20 heures à 22 heures a eu lieu une réunion publique à la mairie de Bodden Town. Les quatre membres élus du Conseil exécutif dont M. G. H. Bodden et M. J. M. Bodden, membres de l'Assemblée législative pour Bodden Town assistaient à la réunion, ainsi que d'autres membres élus de l'Assemblée et bon nombre de gens de l'endroit.

#### 5. Jeudi 21 avril

30. La Mission a commencé ses travaux par une réunion avec M. Austin Bothwell, président de la société d'agriculture. M. Lauer, inspecteur en chef et secrétaire principal par intérim et M. Eric J. Bergstrom, directeur du tourisme qui a exposé à cette occasion les activités de ses services à la Mission, assistaient aussi à cette réunion.

31. De 10 h 15 à 11 h 15, en compagnie de M. Lauer, la Mission a visité les services du cadastre.

32. De 11 h 30 à 12 h 30, la Mission s'est réunie pour faire le point avec les membres du Conseil exécutif.

33. Dans l'après-midi elle a, toujours en compagnie de M. Lauer, visité la ferme et la pépinière expérimentales.

34. Elle a également visité le Centre de démostication et de recherches sur les moustiques (MRCU) que lui a présenté son directeur M. M. Giglioli, en la présence de M. G. H. Bodden.

35. Et sous la conduite de M. T. M. Bodden et du Dr P. Wilkinson, médecin en chef par intérim, elle a visité l'hôpital de Georgetown.

36. De 16 heures à 17 h 15, la Mission a rencontré des membres du Conseil national des services sociaux (National Council of Social Service).

37. De 20 heures à 22 heures a eu lieu à West Bay, une réunion publique à laquelle assistaient les quatre membres élus du Conseil exécutif, plusieurs membres élus de l'Assemblée législative dont des représentants de West Bay, et bon nombre de gens de l'endroit.

#### 6. Vendredi 22 avril

38. La Mission a quitté la Grande Caïmane à 15 heures. Le Gouverneur Russel, le Secrétaire principal M. Foster et l'attaché de liaison auprès de la Mission, M. Pierson, étaient venus, entre autres personnes, l'accompagner à l'aéroport.

#### 7. Visite à Londres

39. La Mission s'est rendue à Londres où elle a séjourné du 22 au 25 mai et s'est entretenue avec des fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni.

#### D. Remerciements

40. Les membres de la Mission tiennent à exprimer leurs remerciements aux fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni pour l'amabilité et l'obligeance qu'ils leur ont témoignées ainsi que pour toute la coopération et l'assistance qu'ils leur ont apportées lors de leurs consultations à Londres.

41. Ils expriment également leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population des îles Caïmanes pour la chaleur de leur accueil et la coopération dont ils ont fait preuve.

42. Leurs remerciements vont en particulier au Gouverneur Russel et aux membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative grâce auxquels la tâche de la Mission a été facilitée.

## I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### A. Description générale

43. Le territoire des îles Caïmanes comprend trois îles : la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane. Ces deux dernières sont également connues sous le nom de Petites Caïmanes. La superficie totale du territoire est d'environ 260 km<sup>2</sup> dont 197,6 sur la Grande Caïmane. Celle-ci est située à 290 km environ à l'ouest-nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 240 km au sud de Cuba. Cayman Brac se trouve à 143 km à l'est-nord-est de la Grande Caïmane et la Petite Caïmane à environ 8 km à l'ouest de Cayman Brac. C'est sur la Grande Caïmane que se trouve Georgetown, la capitale du territoire.

44. La Grande Caïmane et la Petite Caïmane sont sans relief, l'altitude maximale étant d'environ 20 m au-dessus du niveau de la mer. En revanche, on trouve un plateau calcaire atteignant 43 m d'altitude au centre de l'extrémité est de Cayman Brac. En raison de la porosité du calcaire et de la topographie il n'y a pas de cours d'eau. La végétation est luxuriante, les côtes sont abritées en de nombreux endroits par des rideaux de mangliers qui s'étendent parfois loin à l'intérieur des terres dans les marais qui abritent une importante faune aquatique et ornithologique.

45. Lors du dernier recensement, organisé en 1970, la population du territoire s'élevait à 10 460 habitants, se répartissant comme suit : Grande Caïmane, 9 151; Cayman Brac, 1 289; et la Petite Caïmane, 20. La population comprenait 60 p. 100 de métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. Le recensement ne comprenait pas les Caïmanais émigrés. Actuellement, la population est estimée à plus de 14 000 habitants; son accroissement continu est attribué à l'apport important de Caïmanais émigrés rentrant au pays et de travailleurs immigrés attirés par la rapide croissance économique du territoire.

46. Les îles Caïmanes furent cédées avec la Jamaïque à la Couronne britannique par le Traité dit de Madrid conclu avec l'Espagne en 1670. Il n'y a pas eu de colonisation permanente des îles avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque c'est en 1734 que furent enregistrées les premières distributions de terres. Cayman Brac et la Petite Caïmane furent d'abord colonisées à partir de la Grande Caïmane en 1833. Il n'y eut aucune relation administrative entre les îles avant 1877, date à laquelle un juge de paix fut nommé à Cayman Brac.

47. Jusqu'en 1959 le territoire était rattaché à la Jamaïque sous l'autorité d'un commissaire. La Constitution entrée en vigueur en 1959 <sup>b/</sup> établissait un Administrateur, une Assemblée législative et un Conseil exécutif. Le Gouverneur général de la Jamaïque disposait de pouvoirs réservés et discrétionnaires et le Parlement de la Jamaïque légiférait pour les îles Caïmanes. Ces liens ont pris

---

<sup>b/</sup> Territoires non autonomes, Résumés des renseignements communiqués au Secrétaire général (publication des Nations Unies, numéro de vente 63.VI.1), p. 318-319.

fin le 6 août 1962 lorsque la Jamaïque est devenue indépendante. A cette époque, l'indépendance avait été offerte au territoire en association avec la Jamaïque, mais le territoire avait choisi de rompre tout lien constitutionnel avec ce pays et de demeurer lié au Royaume-Uni, devenant ainsi une colonie distincte.

48. Le Cayman Islands (Constitution) Order in Council de 1962 modifié par le Islands Constitution (Amendment) Order de 1971 (qui a changé le titre d'Administrateur en celui de Gouverneur) portait création d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif composé de deux membres de plein droit, d'un membre désigné et de deux membres élus et d'une Assemblée législative composée du Gouverneur, de deux ou trois membres de plein droit, de deux ou trois membres désignés et de 12 membres élus.

49. Lorsqu'en 1962, on avait proposé une fédération des petits territoires des Antilles orientales, l'Assemblée législative des îles Caïmanes avait voté en faveur du maintien des liens avec le Royaume-Uni et pour des négociations en vue d'obtenir l'autonomie interne après la tenue d'élections générales c/. A la suite des élections organisées en 1965, le parti qui faisait campagne en faveur d'une évolution constitutionnelle rapide avait perdu du terrain à l'Assemblée. En 1957, un Comité plénier de l'Assemblée était nommé pour étudier la question des changements constitutionnels. Le Comité ayant conclu qu'une majorité substantielle de la population du territoire ne souhaitait à l'époque aucun changement dans les dispositions constitutionnelles existantes, ne fit aucune recommandation. En 1971, à la demande de l'Assemblée législative, le Gouvernement du Royaume-Uni nommait le comte d'Oxford et d'Asquith Commissaire constitutionnel avec pour mission d'étudier quelle serait la forme la plus appropriée pour la future constitution des îles. Son rapport d/, publié la même année, a été examiné par un comité spécial de l'Assemblée dont les recommandations ont été reprises dans la Constitution actuelle adoptée en 1972.

50. Plusieurs facteurs particuliers aux îles Caïmanes ont été relevés pour expliquer les nombreuses différences existant entre le territoire et d'autres pays des Antilles. D'une part, alors que la plupart de ces pays font partie d'une chaîne d'îles pour ainsi dire ininterrompue, rendant relativement facile le passage de l'une à l'autre, les îles Caïmanes sont géographiquement isolées, si bien qu'avant l'établissement des liaisons aériennes, les communications avec le reste du monde étaient difficiles. D'autre part, bien qu'il soit fertile par endroits, le territoire ne se prête pas au système de grandes plantations caractéristique de nombreux pays antillais. Ceci a eu une conséquence notable à savoir d'éviter aux îles Caïmanes les tensions raciales existantes dans d'autres pays; de fait, les recensements montrent qu'une large majorité de Caïmanais sont à l'origine métissés. Enfin, on notera que les habitants des îles Caïmanes sont généralement des navigateurs et de ce fait ouverts à des influences très diverses sur le plan culturel et social.

---

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6700/Rev.1), troisième partie, chap. XXIII, annexe, par. 341.

d/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXII, Annexe, sect. D, par. 8-21.

## B. Evolution constitutionnelle et politique

### 1. Constitution

51. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Cayman Islands (Constitution) Order de 1972 figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session e/. En bref, le gouvernement se compose d'un Gouverneur nommé par la reine, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée législative.

52. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police et de la fonction publique et dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses responsabilités particulières. Dans les autres domaines, il est toutefois tenu de consulter le Conseil exécutif lorsqu'il définit la politique du gouvernement et qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés.

53. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de trois membres de droit nommés par lui (le Secrétaire principal et Chef de l'administration, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances) et de quatre autres membres choisis en leur sein par les membres élus de l'Assemblée législative et nommés par le Gouverneur. Celui-ci est libre de confier à tout membre du Conseil l'exécution de toutes tâches (autres que celles qui lui sont exclusivement réservées) ou la direction de tout service de l'administration. Dans l'exercice des responsabilités qui peuvent ainsi lui être dévolues, l'intéressé est tenu de se conformer à la politique du gouvernement telle qu'elle a été définie par le Conseil et d'appliquer le principe de la responsabilité collective.

54. L'Assemblée législative se compose : a) du Gouverneur, ou du Speaker, lorsqu'une personne occupe cette charge; b) de trois membres de droit nommés par le Gouverneur (le Secrétaire principal et Chef de l'administration, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances); et c) de 12 autres membres directement élus au suffrage universel des adultes pour un mandat de quatre ans.

55. Le territoire est divisé en six circonscriptions électorales : West Bay et Georgetown, chacune représentée par trois membres à l'Assemblée; Cayman Brac et Petite Caïmane et Bodden Town, chacune représentée par deux membres; enfin les circonscriptions du nord et de l'est, chacune représentée par un membre.

56. Les premières élections générales prévues par la Constitution en vigueur ont eu lieu le 22 novembre 1972; les candidats ne se sont réclamés d'aucun parti politique particulier. Les dernières élections ont eu lieu le 10 novembre 1976 (voir par. 79 à 83 ci-après).

---

e/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. B, par. 5-13.

## 2. Manifestations publiques et soumission d'une pétition

57. Environ 250 habitants du territoire ont participé le 22 décembre 1975 à une manifestation publique dans la capitale de Georgetown. Ils ont envoyé une délégation de sept personnes (dont Mme Esther L. Ebanks, qui a été élue à l'Assemblée législative le 10 novembre 1976) pour présenter au nom de la "population des îles Caïmanes" une pétition au Gouverneur Russell, demandant au gouvernement d'introduire des réformes dans de nombreux domaines de sa politique et de ses programmes.

58. Les revendications présentées dans la pétition portaient pour l'essentiel sur les points suivants :

a) En raison de la récession économique ainsi que du chômage et du sous-emploi qui touchaient de nombreux habitants des îles, le gouvernement devait réduire son budget pour 1976 et s'abstenir d'accroître la charge fiscale;

b) Le projet de plan de développement pour la période 1975-1990 récemment publié par le gouvernement, devait être abandonné ou complètement modifié car il équivaudrait à "une nationalisation de l'ensemble des terres" et parce que le découpage proposé des îles à des fins déterminées était jugé peu satisfaisant;

c) Le gouvernement devait en passant ses contrats, veiller dans toute la mesure du possible à préparer les habitants des îles à occuper des postes pour lesquels il était fait appel en attendant à des étrangers, et à ce que les contrats de construction ne soient pas accordés à des entreprises extérieures lorsqu'il était possible de recourir à des sociétés locales;

d) Les avantages dont bénéficiaient les employés de l'administration recrutés à l'étranger devait être réduits et les fonds ainsi économisés utilisés pour financer des bourses de formation à l'étranger à l'intention des étudiants caïmanais, ce qui devait leur permettre d'occuper les postes en question;

e) Les marais dans les districts du centre et de l'est sur la Grande Caïmane devaient être réattribués ou une compensation devait être accordée à un certain nombre de propriétaires dépossédés de leur bien en faveur de la Couronne;

f) La Constitution devait être modifiée, de façon à accroître en particulier de 1 à 2 le nombre des membres élus pour chacune des circonscriptions électorales du nord et de l'est.

59. Le 21 janvier 1976, le Gouverneur a répondu de façon détaillée aux manifestants; cette réponse a été publiée le jour suivant dans le journal local, The Caymanian Compass. Le Gouverneur faisait remarquer que, quoique la pétition n'ait été revêtue d'aucune signature, elle avait été "acceptée comme représentant les vues" des manifestants, et précisait que la réponse reflétait "l'opinion mûrement réfléchie du Gouverneur arrêtée en Conseil", et qu'il avait pour ce faire accepté et fait siens les avis qui lui avaient été donnés, conformément à la Constitution.

60. En ce qui concernait la réduction du budget [visée au paragraphe 58 a)], le Gouverneur déclarait que la loi de finance de 1976 approuvant le projet de budget avait été votée sans opposition par l'Assemblée législative. Les prévisions de dépenses ne pouvaient être réduites sans abaisser le niveau des services auxquels la population était accoutumée, dépenses qui représentaient le minimum indispensable pour assurer ces services. La réduction et la suspension du programme d'investissement très limité mettrait au chômage des travailleurs non qualifiés auxquels ce programme ouvrait des emplois. Les employés de l'administration ne pouvaient être arbitrairement licenciés pour raison d'économie. Le Gouverneur soulignait que la majorité des membres élus de l'Assemblée avaient approuvé les nouvelles mesures fiscales et les avaient jugées justes et raisonnables. L'accroissement des impôts et charges fiscales avait été jugé nécessaire pour maintenir un niveau élevé de services publics. Le coût de ces services était encore fortement subventionné par le gouvernement.

61. En ce qui concernait le projet de plan de développement [visé au paragraphe 58 b)], le Gouverneur faisait observer qu'il ne constituait pas "une nationalisation de l'ensemble des terres" parce qu'il n'impliquait ni n'entraînait aucune modification de propriété. La Development and Planning Law, 1971 enjoignait la Central Planning Authority (CPA) de présenter un plan de développement à l'Assemblée législative. La procédure pour l'établissement du projet de plan prévoyait que des amendements pouvaient être proposés à plusieurs stades en fonction des observations et des objections du public. Tenant compte de ces objections, la CPA avait déjà soumis un texte proposant certaines modifications. Un tribunal avait été créé en vertu de la loi pour connaître des objections qui n'avaient pas été retirées. Celui-ci devait présenter un rapport à la CPA qui était tenue de le prendre en considération lorsqu'elle présenterait à l'Assemblée législative son rapport final, en même temps que le projet de plan. Ces documents seraient probablement renvoyés à un comité spécial plénier de l'Assemblée dont certains des membres élus ne manqueraient probablement pas de reprendre quelques-unes des observations formulées dans la pétition.

62. Le Gouverneur notait aussi qu'une fois approuvé, le plan demeurerait indicatif, c'est-à-dire qu'il poserait les principes directeurs généraux du développement futur. La CPA avait annoncé dans le texte proposant des modifications que les plans par zones seraient préparés après consultation avec les habitants de chaque noyau de peuplement et soumis à la même procédure que celle mentionnée ci-dessus.

63. En ce qui concernait les contrats [visés au paragraphe 58 c) et d)], le Gouverneur faisait observer que les premières remarques faites à ce sujet dans la pétition s'appliquaient apparemment aux fonctionnaires (expatriés) sous contrat dont la plupart étaient des enseignants très qualifiés auxquels il était fait appel en raison de l'absence d'enseignants autochtones suffisamment compétents. Il ajoutait qu'il était nécessaire de recourir à leurs services pour que des Caïmanais puissent atteindre le niveau requis en matière d'enseignement pour remplacer certains fonctionnaires sous contrat qui occupaient actuellement des postes exigeant des qualifications administratives ou techniques. Il précisait que des bourses continueraient d'être fournies à tous les autochtones qualifiés souhaitant suivre des cours dans des instituts agréés de formation aux professions du secteur tertiaire.

64. En ce qui concernait les contrats de construction [visés au paragraphe 58 c)], le Gouverneur déclarait que le gouvernement devait, lors des adjudications, s'assurer non seulement que le soumissionnaire était professionnellement et techniquement qualifié pour effectuer le travail, mais qu'il avait également les ressources financières suffisantes pour faire face aux obligations et aux exigences qui incombait à l'entrepreneur. Tous les principaux contrats avaient été accordés à des sociétés ayant un permis de travail dans le territoire. Les entrepreneurs de projets importants avaient été encouragés à sous-traiter autant que possible à des entreprises locales de moindre envergure, ce qu'ils s'étaient généralement efforcés de faire.

65. En ce qui concernait les avantages [visés au paragraphe 58 d)], le Gouverneur déclarait que les emplois ouvrant droit à pension dans la fonction publique étaient réservés aux autochtones. Le montant des primes offertes par le gouvernement aux fonctionnaires qualifiés recrutés à l'étranger était du même ordre que celui des primes payées dans d'autres territoires. Les sommes inscrites au budget de 1976 représentaient le montant exigé par les contrats passés entre le gouvernement et chacun de ces fonctionnaires. Celui-ci ne pouvait être réduit tant que des autochtones qualifiés ne pourraient occuper les postes concernés. La politique du gouvernement visait à y parvenir aussitôt que possible et l'ampleur du budget de l'éducation suffisait à se faire une idée de l'importance que le gouvernement attachait à la réalisation de cet objectif. Le Gouverneur soulignait que le gouvernement ne refusait pas d'accorder à des autochtones qualifiés des bourses ou des prêts devant leur permettre d'entrer dans des instituts agréés de formation complémentaire.

66. En ce qui concernait les marais [visés au paragraphe 58 e)], le Gouverneur déclarait que les adjudications se faisaient conformément à la Land Adjudication Law de 1971, ajoutant que les terres de la Couronne étaient tenues en tutelle pour tous les habitants des îles Caïmanes; que le gouvernement avait donc le devoir de les revendiquer en leur nom et que la décision appartenait au juge-arbitre et par suite, aux tribunaux.

67. En ce qui concernait la réforme constitutionnelle [visée au paragraphe 58 f)], le Gouverneur déclarait que si l'on augmentait le nombre des représentants des circonscriptions du nord et de l'est, il faudrait réexaminer la question du nombre des représentants d'autres circonscriptions.

68. Mécontentées par les réponses du Gouverneur, le 27 février 1976, plus de 200 personnes se sont à nouveau rendues en rangs serrés au siège de l'administration, à Georgetown, où quatre représentants des manifestants (dont Mme Ebanks) ont présenté au Gouverneur deux pétitions, l'une émanant de la Grande Caïmane et portant 1 500 signatures, et l'autre émanant des Petites Caïmanes et portant plus de 280 signatures. Dans la première, les pétitionnaires reprenaient les revendications résumées plus haut au paragraphe 58. Ils rejetaient d'autre part la suggestion récemment avancée par le Gouverneur qui pensait que c'était à l'un de leurs représentants élus à l'Assemblée législative qu'il appartenait de saisir celle-ci de leurs doléances, en ces termes :

a) "Les leçons de l'expérience de ces trois dernières années nous ont appris que toute affaire présentée par un ou plusieurs des membres dits 'de l'opposition' qui ne siègent pas au Conseil exécutif, est une cause perdue qui n'a aucune chance de succès à l'Assemblée législative";

b) Le vote collectif et l'attitude sinon de tous les membres élus du Conseil exécutif du moins de la plupart d'entre eux, "font qu'il est impossible aux autres membres /de l'Assemblée législative/ d'obtenir un appui pour quelque affaire d'intérêt public à laquelle le Banc dit du gouvernement est opposé". Aussi, les pétitionnaires demandaient-ils que l'on modifie la règle du vote collectif des membres du Conseil exécutif.

69. Dans la pétition émanant des Petites Caïmanes, on protestait de manière analogue contre l'accroissement des charges fiscales, l'augmentation récente des frais d'hospitalisation et certaines des propositions figurant dans le projet de plan de développement.

### 3. Examen des pétitions par l'Assemblée législative

70. Le 10 mars 1976, dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de l'Assemblée législative, le Gouverneur a déclaré que le territoire pouvait fort bien s'accommoder de l'intensification de l'activité politique qu'entraînait une année électorale, mais que les récentes démonstrations "contre une vaste gamme de mesures et de réformes autorisées par la Constitution élaborée par l'Assemblée ou les lois approuvées par la majorité de ses membres" étaient plus préoccupantes. Il a rappelé les moyens éprouvés dont disposait la communauté pour faire connaître ses doléances, à savoir la présentation de pétitions au Gouverneur, à l'Assemblée ou au Gouvernement du Royaume-Uni. Puis il a poursuivi en ces termes :

"Mais ceux qui prennent d'eux-mêmes la tête des démonstrations, sans qu'aucun mandat leur ait été confié par les électeurs, feraient bien de considérer les conséquences que pourrait avoir leur action sur une économie en voie de redressement qui tend vers le plein emploi et de se rendre compte que la conduite des affaires publiques de ce pays, est en vertu de la Constitution, sanctionnée par ... cette législature historique."

71. Le 12 mars, cependant, le Gouverneur a saisi l'Assemblée des pétitions de la seule façon constitutionnelle qui lui était ouverte, sous la forme d'un message dans lequel il résumait les doléances des mécontents. Dans ce message, il précisait au sujet des finances publiques : "à moins que l'Assemblée ne prenne délibérément la décision de réduire les dépenses ou d'augmenter les recettes par d'autres moyens, il est impossible de s'écarter de mesures qui ont maintenant force de loi ou dont le coût, pour celles qui ont été prises en vertu de dispositions contractuelles, dans le cas de primes notamment, correspond selon les estimations au montant que le gouvernement s'est engagé à payer. En ce qui concerne le projet de plan de développement et les terres marécageuses, à propos desquels le gouvernement avait entrepris d'appliquer les lois pertinentes, il a fait observer qu'à moins de modifier ces lois, il fallait laisser les choses suivre leur cours. Enfin, il a déclaré que le principe de la responsabilité collective ainsi que le

nombre des représentants des districts électoraux étaient établis par la Constitution, et que c'était à l'Assemblée qu'il appartenait de décider s'il y avait lieu d'amender celle-ci.

72. Après la présentation de ce message, deux motions ont été introduites devant l'Assemblée. Dans la première, due à l'initiative de M. John D. Jefferson, il était demandé qu'un débat soit ouvert; dans la deuxième, présentée par M. Craddock Ebanks, il était demandé que le message soit renvoyé à un comité spécial pour examen. Après un échange de vues, le Gouverneur, en sa qualité de Président de l'Assemblée a prié M. Jefferson de retirer sa motion au profit de celle de M. C. Ebanks. Il a accepté que la question soit débattue avant d'être renvoyée à un comité spécial. Il a exprimé pour finir l'espoir que bien que les pétitions aient été annexées au message adressé par lui à l'Assemblée, le débat ne porterait que sur celui-ci.

73. Ouvrant le débat, M. G. H. Bodden ayant précisé qu'il n'était pas partisan des manifestations et autres défilés, a dit que si de telles manifestations étaient dans l'intérêt public, il fallait les laisser se dérouler. A propos des doléances qui étaient résumées dans le message du Gouverneur, il a formulé les observations suivantes :

a) Le Conseil exécutif devait accélérer l'application des mesures antérieurement suggérées à l'Assemblée, visant à s'assurer une source de revenus grâce à l'immatriculation de navires et à la construction du port pétrolier qu'envisageraient des investisseurs des Etats-Unis. Il fallait en outre lever en partie les restrictions qui pesaient sur les activités des entreprises et imposer une taxe sur les articles de luxe;

b) Il fallait charger un comité spécial d'envisager la possibilité de réduire de 50 p. 100 la récente majoration des impôts et de limiter le budget de certains projets. Les frais d'hospitalisation devaient être payés selon une échelle mobile. Les tarifs actuels étaient "les plus élevés parmi ceux pratiqués dans tous les hôpitaux d'Etat des Antilles". Le gouvernement ne devait pas essayer de faire de l'hôpital de la Grande Caïmane un établissement à but lucratif. Il ne pouvait réduire le montant des primes qu'il devait actuellement verser en vertu de contrats sans s'exposer à des poursuites, mais il fallait à l'avenir abaisser le niveau des primes garanties aux termes de ces contrats. Le système de primes devait être limité aux emplois comportant de hauts risques ou présentant un caractère technique;

c) Le gouvernement n'était pas en mesure d'indemniser les propriétaires de terrains classés terrains à conserver pour la postérité, etc. De ce fait et compte tenu de la nécessité de développer les activités économiques, il fallait abandonner le projet de plan de développement. Les terres mêmes qui avaient été adjugées au gouvernement avaient été cédées par ce dernier à titre gratuit dans les premières années de la colonisation. Il fallait changer radicalement la situation.

74. Traitant de la réforme constitutionnelle, M. G. H. Bodden, dont M. J. M. Bodden partageait généralement les vues, a déclaré qu'au cours de la campagne électorale prochaine, il avait l'intention d'expliquer à la population que le

principe de la responsabilité collective était difficilement applicable, surtout dans une petite législature. Il a ajouté qu'il soutiendrait sans réserve les membres élus de la nouvelle législature qui demanderaient au nom de leurs électeurs l'abandon de ce principe et la modification de la composition de la nouvelle législature.

75. Mlle Annie H. Bodden a déclaré qu'il fallait prêter attention aux doléances des pétitionnaires et rectifier les erreurs commises. Claude Hill, en revanche, tout en reconnaissant qu'il fallait en prendre note et les instruire, considérait que les changements constitutionnels proposés étaient irréalisables. M. Jefferson a exprimé un autre point de vue. Il a dit qu'il aimait lui aussi à penser qu'il était "le champion de la cause du peuple". Anticipant le résultat des élections générales prochaines, il était convaincu qu'il serait réélu à l'Assemblée.

76. Quatre autres orateurs, également membres du Conseil exécutif (MM. A. Berkley Bush, Trevor Foster, Benson O. Ebanks et Warren W. Conolly) se déclarant prêts à affronter les critiques ont pris la parole. M. Bush considérait que la soumission des pétitions en question était "l'une des pires choses étant jamais advenue dans ces îles". M. B. O. Ebanks, quant à lui, a réfuté l'allégation selon laquelle les frais d'hospitalisation dans l'hôpital d'Etat de la Grande Caïmane étaient les plus élevés dans toutes les Antilles. Enfin, M. W. Conolly a souligné que les membres de l'Assemblée législative, lorsqu'ils avaient étudié la présente Constitution, avaient attaché une grande importance au principe de la responsabilité collective. Il a ajouté que la Constitution ne prévoyait pas d'"opposition officielle".

77. M. Johnson, Secrétaire financier, a pour sa part déclaré : "le gouvernement est l'institution qui gouverne le pays"; "au cas où quelqu'un aurait des doléances à lui présenter, il a été prévu dans la Constitution et les loi un processus en vertu duquel les erreurs commises peuvent être réparées"; et "ce n'est pas par des manifestations que l'on arrivera à ce résultat". Il a ajouté qu'il hésitait à parler de l'aspect politique de la question en discussion, mais qu'en tant que Secrétaire financier, il lui fallait éclaircir quelques points. Il a précisé notamment que :

a) Le budget de 1976 comportait initialement un déficit de trois millions de dollars des îles Caïmanes f/. Les premières réductions de dépenses ont entraîné la mise à pied de nombreux fonctionnaires du Ministère des travaux publics. Toutefois, il a fallu maintenir les services essentiels et poursuivre le programme de construction routière et le projet relatif à l'aménagement du port de Georgetown. Le gouvernement a donc été contraint de se procurer d'une façon ou d'une autre des revenus supplémentaires;

b) Environ 70 p. 100 du revenu du territoire provient des non-résidents. Et pourtant, alors qu'il ne demandait à la population locale "qu'une contribution à peine plus élevée", le gouvernement s'est heurté à des manifestations;

---

f/ La monnaie locale est le dollar des îles Caïmanes. Au début de 1974, elle a été alignée sur le dollar des Etats-Unis et réévaluée. A son taux actuel de change, un dollar des îles Caïmanes équivaut à 1,20 dollar des Etats-Unis.

c) Les mesures fiscales qui ont été finalement acceptées par la majorité à l'Assemblée rapporteraient probablement 750 000 dollars des îles Caïmanes. "Nous aurons sur notre budget un déficit plus important encore que celui de la l'année dernière, à moins que les perspectives ne s'améliorent";

d) En 1968, le gouvernement avait décidé de ne pas imposer les articles de luxe afin d'encourager le tourisme. Il n'avait songé à prélever aucune espèce de taxe sur ces articles. En admettant qu'il le fasse, il lui faudrait cependant organiser un système de vente en franchise de douane pour les touristes, ce qui ne sera possible qu'après la construction de la nouvelle aérogare de l'aéroport international Owen Roberts. En tout état de cause, les droits perçus sur les articles de ce genre qui seraient achetés par la population locale seraient d'un faible montant:

e) Le gouvernement a pris des mesures afin de supprimer les tarifs douaniers préférentiels et d'établir des liens entre la Communauté économique européenne (CEE) et le territoire grâce à son association avec le Royaume-Uni. On a pu ainsi lui assurer une aide provisoirement estimée à 330 000 dollars des îles Caïmanes, somme qui sera probablement utilisée pour l'aménagement de l'aéroport international Owen Roberts;

f) Plus de 80 p. 100 des fonctionnaires engagés sous contrat le sont en vertu du British Aid Service Scheme. En 1970, lorsque le Royaume-Uni a renouvelé les conditions de ce programme, il a demandé au gouvernement territorial d'augmenter de 20 à 25 p. 100 la prime accordée. En contrepartie, le Royaume-Uni s'engageait à payer tous les frais de voyage des fonctionnaires envoyés dans les îles. Ces frais se montaient à 80 000 dollars des îles Caïmanes par an, soit un montant plus élevé que celui de l'augmentation de la prime demandée. Le gouvernement avait néanmoins décidé par mesure d'économie qu'à compter du 1er janvier 1976, la prime accordée aux nouveaux fonctionnaires sous contrat ne serait augmentée que de 22,5 p. 100.

78. A la fin du débat, la question considérée a été renvoyée à un comité spécial de l'Assemblée plénière ayant le Secrétaire financier comme Président. En juin 1976, l'Assemblée a approuvé un rapport de ce comité spécial dans lequel celui-ci reprenait pour l'essentiel à son compte la position du gouvernement en la matière.

#### 4. Elections générales

79. Aux élections de 1976 à l'Assemblée législative, 28 candidats étaient en présence. Comme lors des élections précédentes, on n'a vu se former aucun parti politique, mais pour la première fois, des candidats ont fait campagne dans d'autres circonscriptions électorales que les leurs pour soutenir par une action d'équipe les candidats d'autres circonscriptions.

80. Le 8 novembre 1976, deux jours avant les élections, MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden, que l'on considérait comme les chefs de l'opposition à l'Assemblée récemment dissoute, ont été élus automatiquement à la suite du retrait de M. A. J. Miller, l'autre candidat de leur circonscription. Dans les cinq autres

circonscriptions où avaient lieu des élections, on a enregistré 4 427 votants sur les 5 895 électeurs inscrits, soit une participation électorale de 75,1 p. 100. Les résultats des élections ont été publiés le 11 novembre; les quatre membres élus au précédent Conseil exécutif (MM. A. B. Bush, W. W. Conolly, B. O. Ebanks et T. Foster) avaient perdu leur siège. M. Jefferson - qui soutenait semble-t-il le gouvernement - avait été également battu. Les uns et les autres avaient essentiellement axé leur campagne électorale sur les réalisations accomplies par le gouvernement au cours des quatre dernières années. Ils avaient aussi annoncé leur intention de continuer dans cette voie, s'ils étaient réélus, en insistant tout particulièrement sur le maintien de la stabilité politique dans le territoire.

81. En tout, sept nouveaux membres ont été élus à la dernière Assemblée législative. Cinq membres de la précédente Assemblée, dont MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden (voir par. 80 ci-dessus), ont également été réélus. Au cours de leur campagne électorale, les nouveaux membres avaient pour la plupart souligné en particulier la nécessité : a) de résoudre le problème du chômage; b) de réduire les dépenses publiques consacrées aux projets d'investissements qui ne procuraient aucun revenu ou des revenus insuffisants; et c) d'amender ou d'abandonner le projet de plan de développement. En outre, ils avaient abordé la question de l'autonomie interne mais leurs avis, à ce sujet, étaient partagés. Les résultats des élections indiquaient que les électeurs étaient en majorité favorables à la mise en place d'un nouveau gouvernement.

82. Après les élections, les 12 membres élus à l'Assemblée législative ont publié la déclaration suivante :

"Nous, soussignés, membres élus de l'Assemblée législative des îles Caïmanes, reconnaissant l'immense honneur qui nous est fait par les électeurs de ces îles et conscients de la responsabilité qui nous incombe en tant que dirigeants élus, tenons à réaffirmer notre position à propos de certains des problèmes qui se posent actuellement à notre pays.

Nous nous félicitons de vivre sous un régime démocratique qui veut que ce soient les désirs du peuple qui l'emportent. Nous espérons que le grand Architecte de l'univers nous inspirera les décisions appropriées et nous Le remercions de Ses infinies bontés.

Nous invitons tous ceux qui habitent nos rivages à nous apporter leur appui; nous serons en permanence prêts à nous rencontrer pour examiner tous les problèmes qui pourraient se poser et nous tiendrons tous les électeurs informés de toutes les questions importantes les concernant.

Nous leur demandons instamment de se joindre à nous pour exprimer nos remerciements à tous ceux qui, en leur qualité de membres de l'Assemblée législative, se sont si dignement acquittés des tâches qui leur étaient confiées et nous demandons aux candidats malheureux à ces dernières élections de faire cause commune avec nous pour nous aider à soigner les blessures de notre pays.

Nous renouvelons notre serment de fidélité à Sa Majesté la reine Elizabeth II et nous nous engageons à demeurer une colonie de l'empire britannique, conservant ainsi les pouvoirs réservés très importants qu'ils détiennent à Son Exc. le Gouverneur et à Sa Majesté la reine, et en vertu desquels ils peuvent respectivement le premier légiférer dans ces îles, et la seconde rejeter les lois même après leur approbation par le Gouverneur.

Nous réaffirmons qu'il n'est pas dans nos intentions de chercher à obtenir d'autres réformes constitutionnelles.

Nous agissons en tout avec prudence, ne nous laissant guider que par l'intérêt des îles.

Nous tenons à assurer les milieux financiers, les sociétés périphériques et les investisseurs étrangers que nous nous efforcerons d'améliorer et d'augmenter les avantages qui leur sont actuellement offerts et que nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique actuelle. Nous les invitons à nous prêter leur concours et à nous aider de leurs conseils afin de créer de concert des conditions de stabilité.

Nous demandons aux habitants de ces îles et aux organes d'information de nous fournir leur appui sans nous ménager leurs critiques pour autant que celles-ci soient constructives et mûrement réfléchies, en particulier pendant les premiers temps de notre administration.

Nous remercions tous ceux qui nous ont accordé leur confiance en nous donnant l'occasion de servir les intérêts du peuple et nous réaffirmons notre engagement de travailler sans relâche pour améliorer la situation de notre pays et le sort de ses habitants dans l'espoir que vous pourrez nous dire avec fierté lorsque nous en aurons terminé avec notre tâche : 'Bravo à vous, bons et loyaux serviteurs'."

83. A la fin du mois de novembre, quatre membres ont été élus au Conseil exécutif : M. T. M. Bodden, qui a été chargé de la santé, de l'éducation et des services sociaux; M. G. H. Bodden, de l'agriculture et des ressources naturelles; le capitaine Kirkconnell, des communications, des travaux publics et de l'administration locale; et M. J. M. Bodden, du tourisme, de l'aviation et du commerce. A l'exception de M. T. M. Bodden, aucun d'entre eux n'en est à sa première expérience des affaires publiques.

#### 5. Fonction publique

84. Le nombre des fonctionnaires dans le territoire s'élève à un peu plus de 830 personnes. C'est dans les secteurs de l'éducation, des services médicaux et le secteur technique que l'on trouve la plus forte proportion de personnel étranger.

85. Dans son discours inaugural prononcé lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée législative le 2 mars 1977, le Gouverneur des îles Caïmanes, M. Russell, a déclaré que selon la politique du gouvernement en matière de recrutement et de

promotion du personnel, priorité serait accordée, pour l'obtention des postes, aux habitants des îles Caïmanes répondant aux conditions requises et possédant le minimum d'expérience indispensable. Cette politique devait répondre néanmoins à un souci d'efficacité. Rien ne pouvait évidemment remplacer l'expérience; afin toutefois de perfectionner les candidats répondant aux conditions requises tant dans le secteur public que dans le secteur privé, le gouvernement avait jugé bon de mettre au point un programme spécial de formation et d'enseignement supérieur, et il veillerait à ce qu'aucun candidat remplissant les conditions de base requises pour pouvoir bénéficier d'une formation supplémentaire n'en soit empêché pour des raisons financières. Pour bien marquer l'importance accordée à cette politique, 1977 serait proclamée Année de la formation et de l'éducation (voir aussi par. 159 à 163 ci-après).

86. Le Gouverneur ajoutait d'autre part que le budget de 1977 prévoyait une augmentation de 8 à 10 p. 100 à compter du 1er avril 1977 des salaires de la fonction publique qui étaient demeurés inchangés depuis janvier 1975 (voir également par. 135 à 139 ci-après).

87. Le programme de réorganisation et d'amélioration de la fonction publique s'est poursuivi pendant toute l'année 1976. On a procédé à un examen approfondi des structures et des systèmes de gestion de la majorité des services administratifs en vue d'une utilisation plus efficace et plus rentable du personnel. Une analyse de poste a été également effectuée pour l'ensemble des emplois avec l'aide d'un expert du Programme des Nations Unies pour le développement. Les services du gouvernement ont été restructurés à la fin de l'année en fonction de ces études. (Voir appendice XIV du présent rapport.) D'autres mesures ont été prises pour améliorer les services de la fonction publique; on a insisté notamment sur la planification, le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre, et les conditions d'emploi ont été complètement modifiées en vue d'attirer des candidats de meilleure qualité.

## C. Situation économique

### 1. Généralités

88. Durant la plus grande partie de l'histoire des îles Caïmanes, ce sont les envois de fonds effectués par les marins originaires des îles employés sur des navires étrangers qui ont contribué largement à soutenir l'économie du territoire. Dans les années 50, une modeste industrie touristique a commencé à s'y développer. Toutefois, ce n'est qu'en 1966, lorsque la Législature territoriale a adopté des lois qui faisaient officiellement des îles un paradis fiscal, qu'allait commencer pour le territoire une période de croissance économique sans précédent, basée sur l'expansion du tourisme et des opérations financières internationales. L'industrie du bâtiment s'y est également développée, grâce au programme de travaux publics, et à la demande croissante d'immeubles commerciaux, de locaux à usage de bureaux, d'hôtels et de logements plus en rapport avec le niveau de vie amélioré des habitants.

89. Pendant la période allant de 1966 à 1974, le taux de croissance du territoire a atteint 15 p. 100 par an. En 1975 cependant, les répercussions de la récession mondiale y ont été particulièrement ressenties dans les deux principaux domaines d'activités, étroitement dépendants de la situation économique à l'étranger. Le secteur de la construction a été à son tour affecté par une forte réduction de la demande en raison à la fois de la récession et d'un certain degré de saturation. Il s'en est suivi la réapparition du chômage, pour la première fois depuis 10 ans, et la diminution du revenu national a conduit à prendre des mesures budgétaires assez sévères. La situation s'est quelque peu améliorée en 1976 et le tourisme et les opérations financières internationales semblent avoir remarquablement bien résisté à la récession.

90. Le 2 mars 1977, lorsqu'il a présenté le budget devant l'Assemblée législative, M. Johnson, secrétaire aux finances, a déclaré qu'on espérait que les perspectives s'éclaircirait en 1977 présageant une vague de prospérité durable. Il a également dit qu'il semblait, à certains signes, que le climat s'améliorait pour les investissements, mais qu'il ne fallait pas oublier que l'économie du territoire dépendait de l'évolution de la situation à l'étranger; il se pouvait que la récente hausse du prix du pétrole ralentisse le taux de croissance des économies occidentales, y compris aux îles Caïmanes. Le Secrétaire aux finances a indiqué que les deux secteurs principaux de l'économie, à savoir le tourisme et les opérations financières internationales, avaient enregistré des progrès encourageants en 1976. L'industrie du bâtiment, en revanche, avait considérablement ralenti son rythme, et cédé le pas à l'agriculture qui occupait à présent le troisième rang dans l'économie. La récession avait eu, entre autres conséquences, pour effet d'alléger la tendance inflationniste qui, en 1975, avait diminué de 40 p. 100 par rapport aux chiffres de 17,7 p. 100 enregistrés en 1974, baisse qui s'était poursuivie en 1976. Le Secrétaire aux finances a également insisté sur la politique de diversification de l'économie suivie par le gouvernement qui encourageait les industries locales et envisageait la possibilité d'immatriculer des navires dans le territoire. Des renseignements précis sur les divers secteurs de l'économie figurent ci-après dans les paragraphes pertinents.

91. Dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de l'Assemblée législative (voir également plus haut le paragraphe 85), le gouverneur, M. Russell, a déclaré qu'on mettait au point un programme de projets de développement économique sur les cinq années à venir, sous la forme d'un avant-projet préparé par un expert de l'Organisation des Nations Unies, programme qui serait ultérieurement modifié en fonction de l'évolution politique, et qui serait examiné en 1977, avant d'être soumis pour approbation à l'Assemblée législative.

## 2. Commerce international

92. Bien qu'il exporte les produits dérivés de la tortue et du homard, le territoire est fortement tributaire des importations de denrées alimentaires et d'autres articles. La valeur de ces importations, en provenance surtout des Etats-Unis d'Amérique, est passée de 22,5 millions de dollars des îles Caïmanes en 1975, à 29,8 millions de dollars en 1976. Pendant la même période, la valeur des exportations est passée de 204 000 dollars à 550 476 dollars.

93. Malgré le déficit important de la balance commerciale, qui s'élevait à environ 22,3 millions de dollars des îles Caïmanes en 1975 et 29,2 millions de dollars en 1976 (voir le tableau 1 ci-dessous), le territoire peut faire face aux problèmes que lui pose sa balance des paiements, grâce aux devises étrangères apportées par le tourisme (approximativement 12 millions de dollars des îles Caïmanes par an) et aux investissements, principalement sous la forme de construction d'hôtels, d'appartements et de maisons. Les importations sont, en fait, destinées pour une grande partie à l'industrie touristique et à celle du bâtiment.

Tableau 1

(En dollars des îles Caïmanes)

<u>Année</u>	<u>Importations</u> (En millions de dollars)	<u>Exportations</u>	<u>Solde</u> (En millions de dollars)
1968	2,7	8 123	- 2,7
1969	5,8	8 754	- 5,8
1970	7,8	9 276	- 7,8
1971	9,1	475 229	- 8,6
1972	12,8	562 620	- 12,2
1973	15,5	650 000	- 14,9
1974	22,1	286 699	- 21,7
1975	22,5	204 000	- 22,3
1976	29,8	550 476	- 29,2

Source : Cayman Islands Handbook, 1976 (Nor'wester publication), p. 197 et 198.

### 3. Projet de plan de mise en valeur et d'utilisation des sols

94. On trouvera les renseignements sur cette question dans le précédent rapport du Comité spécial g/ et, plus haut, aux paragraphes 57 à 78. Le projet de plan de mise en valeur et d'utilisation des sols pour la période 1975-1990 a été préparé par une équipe d'experts sous les auspices de la CPA, conformément à la Planning and Development Law, 1971, et publié sous forme de projet le 27 mars 1975 (voir plus haut, également, par. 61 et 62). Afin d'assurer une large publicité à ces projets, des expositions et des réunions, au cours desquelles du personnel expliquait les différentes propositions, ont été organisées dans tout le territoire, des exemplaires du plan ont été envoyés aux législateurs, aux autorités locales et aux bibliothèques publiques et des extraits en ont été publiés dans la presse locale. Le projet visait essentiellement à poser les principes devant régir l'utilisation du sol, en fonction des conditions physiques et économiques existantes. A peine ce plan était-il publié qu'il se heurtait à une forte opposition de la part de certains groupes d'insulaires (voir plus haut, par. 58). Devant les objections et les protestations (140 au total), la CPA a présenté un exposé modifié en décembre 1975.

95. Conformément aux dispositions de la Planning and Development Law, 1971, une cour d'appel, comprenant M. I. Wyn Pugh, expert britannique qui faisait office de président et quatre membres ressortissants des îles Caïmanes, a été instituée pour connaître de toutes les objections et protestations. Elle a procédé à des enquêtes publiques du 12 janvier au 19 février 1976 à Georgetown, et, le 16 février 1976, à Cayman Brac. La CPA a défendu le plan devant la cour. Le rapport de cette dernière, comprenant un compte rendu détaillé de ses délibérations, ainsi que ses observations et suggestions, a été rendu public en avril 1976. En juillet, la CPA a publié à son tour ses remarques sur ce rapport. Celles-ci, ainsi que le projet initial de plan de développement, l'exposé modifié et le rapport de la cour, sont à la base d'une version amendée du plan, qui devait être présentée à l'Assemblée législative le 3 mars 1977.

96. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée, M. G. H. Bodden, parlementaire chargé des questions d'agriculture et de ressources naturelles, a déclaré qu'il avait été décidé d'accorder une période de deux mois (de mars à mai) au public pour qu'il informe ses représentants de ses vues sur le plan. Les principaux changements préconisés consistaient en l'abandon des projets relatifs à Cayman Brac et aux Petites Caïmanes, qui devaient être remplacés par des directives précises s'inspirant des suggestions émises par le Comité local de développement et en la plus grande souplesse laissée au plan prévu pour Cayman Brac. M. Bodden a annoncé que le débat sur le plan aurait lieu à la session de mai de l'Assemblée.

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), chap. XIX, par. 10 à 17.

#### 4. Secteur financier

##### Secteurs bancaire et financier

97. Le territoire est devenu, grâce à sa réputation de paradis fiscal, à sa législation sur le secret bancaire, à ses facilités d'accès et à sa stabilité, un centre financier international avec des banques commerciales et d'autres institutions financières qui fournissent à une clientèle internationale toute une gamme de services (voir appendice II au présent rapport). Ainsi qu'il est indiqué plus haut, ce secteur est devenu l'un des deux plus importants de l'économie.

98. En septembre 1976, une étude des banques effectivement représentées dans les îles Caïmanes a révélé qu'elles employaient 276 de leurs ressortissants et qu'elles payaient chaque année au total plus de 1,9 million de dollars des Etats-Unis en salaires. Le montant des salaires payés aux 140 employés étrangers, dont une grande partie a vraisemblablement été dépensée sur place, était du même ordre. La contribution annuelle en espèces du secteur bancaire à l'économie, sous forme de salaires, de redevances de licence et autres dépenses locales, était évaluée à 6,6 millions de dollars des Etats-Unis en 1976.

99. Il n'est prévu aucune restriction pour l'établissement sur le territoire de sociétés désireuses d'exercer quelques activités périphériques que ce soit; celles qui souhaitent s'occuper d'opérations bancaires ou d'investissement doivent obtenir une licence du gouvernement. Il existe au regard de la législation des îles Caïmanes deux catégories de sociétés exerçant des activités périphériques : les sociétés à régime fiscal ordinaire et les sociétés à régime fiscal privilégié. Les avantages accordés à ces dernières sont les suivants : a) le gouvernement garantit à la société une exemption fiscale pour une période pouvant aller jusqu'à 30 ans; si la société n'a pas son siège dans le territoire, elle est autorisée b) à émettre des titres au porteur; c) et des actions sans valeur nominale; d) le nom des actionnaires n'est pas divulgué publiquement et il peut y avoir un seul actionnaire; e) dans son rapport annuel la société n'est tenue qu'à une seule obligation, à savoir déclarer que ses opérations se sont déroulées principalement hors du territoire et que les dispositions de la Companies Law ont été dûment observées. Les sociétés peuvent être à responsabilité limitée ou non; dans le premier cas la responsabilité peut être limitée par des actions ou une garantie.

100. En 1976, le gouvernement prélevait les redevances suivantes :

a) Lors de la constitution de sociétés :

Pour une société non résidente à régime fiscal ordinaire : Un montant équivalant à 1/20 de 1 p. 100 du capital autorisé, le minimum étant fixé à 300 dollars des îles Caïmanes et le maximum à 1 000 dollars, le capital autorisé pouvant atteindre 600 000 dollars des îles Caïmanes;

Pour une société à régime fiscal privilégié : un montant équivalent à 1/10 de 1 p. 100 du capital autorisé, le minimum étant fixé à 600 dollars des îles Caïmanes et le maximum à 1 600 dollars pour un capital autorisé pouvant atteindre 600 000 dollars des îles Caïmanes ;

b) Annuellement (pour le capital autorisé visé ci-dessus) :

Pour une société non résidente à régime fiscal ordinaire : 150 dollars des îles Caïmanes le maximum étant fixé à 500 dollars ;

Pour une société à régime fiscal privilégié : 300 dollars des îles Caïmanes le maximum étant fixé à 1 000 dollars.

101. En vertu de la réglementation concernant le contrôle des changes, il faut normalement qu'une société se cantonne dans ses opérations soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du territoire. Une société opérant en dehors du territoire est considérée comme "non résidente" et peut tenir ses comptes et livres bancaires dans toute devise, exceptée celle des îles Caïmanes. Elle peut posséder de l'or et doit en règle générale appartenir à des personnes ne résidant pas dans le territoire. Une société à régime fiscal ordinaire opérant exclusivement dans les limites du territoire est considérée comme "résidente" et tiendra ses comptes et livres bancaires dans la devise des îles Caïmanes. Elle peut appartenir à des résidents ou à des non-résidents, dans ce dernier cas, sous réserve de l'approbation du Contrôleur des changes et du Protection Board des îles Caïmanes.

102. Les sociétés peuvent s'installer aux îles Caïmanes en vue de se livrer à plusieurs catégories d'activités. Normalement une agence est créée dans le territoire avec des directeurs, des cadres, et parfois même du personnel local pour établir la bonne foi des opérations. Parmi les sociétés enregistrées dans le territoire, figurent des sociétés commerciales, des sociétés d'investissement, des compagnies de navigation et des compagnies d'assurance; ces sociétés ont soit le statut de sociétés étrangères, soit celui de sociétés locales.

103. Les licences délivrées pour les opérations bancaires ou d'investissement dans les îles Caïmanes sont de trois catégories :

a) Catégorie A (licence universelle). Cette licence permet de traiter toutes affaires, aussi bien sur le plan local qu'avec l'étranger. Les titulaires d'une telle licence doivent disposer, dans le territoire, d'une agence dotée du personnel nécessaire, rompu aux opérations bancaires et d'investissement, tant sur le plan local qu'international. La redevance annuelle s'élevait en 1976 à 10 000 dollars des îles Caïmanes.

b) Catégorie B (licence générale pour les transactions avec l'étranger). Cette licence autorise toutes activités en dehors des limites du territoire, et à titre exceptionnel, dans le territoire les opérations qu'il est possible d'y effectuer pour le compte de clients non résidents. La redevance annuelle de licence était en 1976 de 3 600 dollars des îles Caïmanes.

c) Catégorie B (licence spéciale pour les transactions avec l'étranger). Le titulaire de cette licence est autorisé à faire des affaires, hors du territoire, uniquement avec des clients désignés. Les sociétés de gestion de fonds mutuels étrangers sont tenues par le gouvernement d'avoir cette licence.

104. Les sociétés relevant des catégories A et B (licence générale) doivent disposer d'un capital entièrement versé d'au moins 200 000 dollars des îles Caïmanes ou l'équivalent, ou d'une garantie satisfaisante; les sociétés relevant de la catégorie B (licence spéciale) doivent disposer d'un capital réel de 20 000 dollars des îles Caïmanes ou l'équivalent.

105. Lorsqu'il a présenté le budget, le 2 mars 1977 (voir également plus haut, par. 90), M. Johnson, secrétaire aux finances, a déclaré que le secteur financier s'était bien développé en 1976, le nombre des banques et des sociétés d'investissement étant passé de 198 l'année précédente à 218. Cette même année, huit licences ont été retirées ou révoquées. A la fin de 1976, sur les 218 banques et sociétés d'investissement enregistrées, 29 étaient titulaires d'une licence générale. Le Secrétaire aux finances a ajouté que le nombre des sociétés enregistrées dans le territoire avait augmenté de 1 301 en 1976, ce qui donnait un total de 7 521. Sur l'ensemble de ces sociétés, 4 489 étaient des sociétés à régime fiscal ordinaire, 2 842 des sociétés à régime fiscal privilégié et 190 des sociétés étrangères. Pendant l'année 1976, 332 sociétés ont été rayées du registre d'immatriculation et 71 ont été liquidées. Le Secrétaire aux finances a déclaré que le secteur financier était un facteur extrêmement important pour l'économie du territoire; outre les revenus considérables qu'en retirait indirectement celui-ci, il représentait approximativement 25 p. 100 des recettes ordinaires du gouvernement.

106. Le secteur financier a connu son premier échec sérieux à la fin de 1974 avec la déconfiture de deux banques de l'Interbank House Group qui n'arrivaient pas à faire face aux retraits de fonds. Le 3 décembre 1975, le fondateur du Groupe, M. Jean-Yves Doucet, a été condamné à neuf mois de prison pour des chefs d'accusation liés à la liquidation des deux banques. Bien qu'il se fût pourvu en appel, il est resté incarcéré, n'ayant pu verser sa caution. Le 2 juin 1976, M. Doucet, ayant bénéficié d'une remise de peine pour bonne conduite, a été libéré après avoir purgé les deux tiers de sa peine. La déconfiture d'Interbank n'a cependant été considérée que comme un incident isolé et n'a pas eu de répercussions durables sur le secteur financier, comme en témoigne la croissance continue de ce dernier.

107. En 1976, une enquête de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis sur des opérations qui auraient donné lieu à fraude ou évasion fiscale a provoqué une certaine inquiétude dans le territoire. Le 12 janvier 1976, M. Anthony Field, directeur de Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd., a été cité à comparaître devant un grand jury fédéral à Miami (Etats-Unis d'Amérique) qui devait l'interroger sur certaines opérations de Castle Bank et sur quelques-uns de ses clients. M. Field s'y serait refusé en invoquant le cinquième Amendement de la Constitution des Etats-Unis, arguant, d'autre part, que son témoignage violerait la loi des îles Caïmanes sur le secret bancaire. M. Field a persisté dans son refus, bien

qu'il ait été assuré qu'il ne serait pas poursuivi du fait de cette déposition. En mars, un tribunal fédéral de district a confirmé une requête du Gouvernement des Etats-Unis citant M. Field comme témoin. Jusqu'à présent aucune décision définitive n'a été prise dans cette affaire.

108. Dans le discours mentionné plus haut au paragraphe 90, M. Johnson déclarait :

"La communauté financière s'est inquiétée en 1976 de ce qu'un établissement bancaire ayant son siège dans les îles Caïmanes et exerçant diverses activités à l'extérieur faisait l'objet d'une enquête menée par un gouvernement étranger.

Il ne s'agissait là que d'une des innombrables enquêtes que mènent en permanence de grands pays sur les opérations effectuées dans les paradis fiscaux. Ces pays s'inquiètent de ce que leur législation fiscale puisse être violée par des citoyens qui utilisent les facilités desdits paradis. De notre point de vue, le secteur financier représentant une part importante de l'économie locale, nous estimons que nous devons continuer d'accueillir toute personne qui déciderait d'investir et d'opérer dans les îles Caïmanes. C'est à ceux qui exercent des activités périphériques qu'il appartient de s'assurer que celles-ci ne contreviennent pas aux règles en vigueur dans d'autres juridictions. Il doit être clairement entendu qu'un délit fiscal au regard d'autres pays n'en constitue pas un dans les îles Caïmanes.

Conformément à la Confidential Relationship (Preservation) Law récemment promulguée, aucun renseignement relatif à un compte de client ouvert dans tout établissement financier local ne peut être divulgué à qui que ce soit. La loi prévoit que dans le cas où un gouvernement étranger mènerait une enquête à propos d'une infraction autre qu'un délit fiscal, si le Gouvernement des îles Caïmanes était prié de fournir des renseignements à ce sujet, demande devrait en être faite au Gouverneur en son Conseil par l'intermédiaire de la police locale. Une telle requête ne serait recevable que si le délit en question avait été commis sur le territoire des îles Caïmanes et constituait une infraction au regard de sa législation."

## 5. Tourisme

109. C'est en 1965 qu'a commencé la promotion du tourisme avec la création d'un Office du tourisme placé sous la présidence de M. E. J. Bergstrom. Entre 1968 et 1975, des bureaux ont été créés à Miami, Chicago et New York, aux Etats-Unis. En 1974, l'Office du tourisme a été remplacé par un Département du tourisme. M. Bergstrom, chef de ce département, avait été nommé Directeur du tourisme en 1973.

110. Entre 1966, où le nombre des touristes et visiteurs arrivant par avion s'est élevé à 8 244, et 1974, où ce nombre a été de 53 104, le tourisme a enregistré un taux annuel de croissance régulier, atteignant parfois 46 p. 100, et il est devenu l'un des deux piliers de l'économie. En 1975, la récession dans les pays industrialisés, notamment en Amérique du Nord d'où provenait la majorité des

touristes se rendant dans le territoire, a eu des répercussions négatives sur l'industrie touristique : cette année là, le nombre d'arrivées ne s'est accru que de 2 p. 100, passant à 54 145. Les craintes concernant l'avenir du tourisme se sont cependant dissipées en 1976, année où les arrivées de touristes (64 875) ont battu tous les records, avec une augmentation de 20 p. 100 par rapport à 1975. Le nombre de passagers arrivés par paquebot de croisière, qui était passé de 2 513 à 22 541 entre 1974 et 1975, s'est élevé à 40 000 en 1976 (voir tableau 2 ci-après). La durée moyenne du séjour s'est aussi considérablement allongée au cours de l'année et, de ce fait, le taux d'occupation des hôtels a atteint 63,7 p. 100 (contre 47,7 p. 100 en 1975), s'élevant même à 88 p. 100 pour certains hôtels. Cette amélioration était due à une augmentation de la durée moyenne du séjour, qui était passée de 4,7 jours à 5,2 jours. On a estimé que les touristes avaient dépensé 12 millions de dollars des îles Caïmanes en 1976 (approximativement la même somme qu'en 1975).

Tableau 2

Nombre de touristes arrivant par avion

1968-1976

1968 .....	14 160
1969 .....	19 410
1970 .....	22 891
1971 .....	24 354
1972 .....	30 646
1973 .....	45 751
1974 .....	53 104
1975 .....	54 145
1976 .....	64 875

Source : Cayman Islands Handbook, 1976, op. cit., p. 241.

111. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'ouverture de l'Assemblée législative (voir aussi par. 85 ci-dessus), le Gouverneur, M. Russell, a dit à propos du tourisme que le gouvernement ne considérait pas les chiffres records de 1976 avec complaisance et avait récemment lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouvel hôtel répondant aux normes internationales. Le nombre élevé de touristes pendant la saison creuse et le taux d'occupation de 100 p. 100 des chambres pendant certaines périodes de la saison de pointe rendaient urgente la construction de chambres supplémentaires en vue du développement de l'industrie. Il a ajouté :

"Il n'est pas question d'arriver à un degré de saturation où le charme et l'espace que les touristes sont venus apprécier sont détruits par un trop grand nombre. Le moment est venu cependant d'augmenter la capacité hôtelière et le gouvernement continuera à appuyer le développement régulier et progressif de cette industrie capitale."

Il a aussi dit que la politique en matière de publicité et de relations publiques à l'étranger faisait l'objet d'un réexamen et qu'une importance plus grande serait donnée au contact direct avec des groupes spécialisés, à la publicité par panneau d'affichage et à d'autres techniques nouvelles. Compte tenu du succès remporté par les bureaux de tourisme de New York et de Miami, de nouveaux agents de vente à Toronto (Canada) et à Houston (Etats-Unis) seraient désignés. Le Gouverneur a ajouté :

"Le gouvernement et le Département du tourisme ne peuvent ni ne doivent réaliser ce programme seuls. L'infrastructure du tourisme relève, pour une grande part, du secteur privé et le gouvernement a l'intention de créer des liens plus étroits entre les opérations du secteur privé et celles du secteur public. Il est prévu de lancer une campagne d'éducation touristique complète dans les îles et de mettre au point des systèmes plus efficaces de formation du personnel local pour l'industrie du tourisme."

112. A la fin de 1976, il y avait 15 hôtels, dont le plus grand avait 183 chambres, et un nombre encore plus grand d'appartements, de villas et de bungalows à louer. Plusieurs hôtels de Grand Cayman se sont agrandis. Le "Casa Bertmar" et le "Spanish Bay Reef" disposent de quelques chambres nouvelles. Le "Buccaneer's Inn", à Cayman Brac, a continué à s'agrandir et dispose de chambres supplémentaires. A Little Cayman, le "Paradise End" s'est ouvert avec des chambres équipées de cuisinettes. Le nombre total de lits s'élevait à environ 1 800 à la fin de 1976.

113. Selon une information communiquée le 4 février 1977, il était prévu de construire un hôtel de 152 chambres, d'un coût de 7 millions de dollars des îles Caïmanes, à Seven Miles Beach, dans Grand Cayman. Les travaux devaient commencer dans les six mois et être terminés 18 mois à deux ans plus tard. Le principal promoteur est M. H. B. Foster, Caymanian qui habite maintenant aux Etats-Unis et qui a annoncé que cet hôtel ferait partie de la chaîne "Ramada International", société des Etats-Unis. Les plans de l'hôtel ont été confiés à la société locale d'architectes Rutkoswki, Bradgord and Partners. La société Ramada devait organiser un programme complet de formation hôtelière à l'intention du personnel dans le territoire. L'hôtel emploierait une cinquantaine de personnes.

## 6. Secteur immobilier

114. Entre 1966 et 1974, l'industrie du bâtiment a connu une rapide expansion stimulée essentiellement par la demande de chambres pour touristes, d'immeubles pour des bureaux et des banques, de logements pour les travailleurs immigrés et, à mesure que la prospérité de la communauté locale augmentait, de maisons

correspondant mieux au niveau de vie plus élevé des habitants. A partir de 1975, la demande de locaux à usage de bureaux, de chambres d'hôtel et de logements étant satisfaite et la récession économique se faisant sentir, le secteur de la construction a régressé, ce qui a notamment rendu plus aigu le problème de l'emploi pour les manoeuvres et les ouvriers semi-qualifiés.

115. Dans sa récente présentation du budget (voir aussi par. 90 ci-dessus), M. Johnson, secrétaire aux finances, a déclaré que l'activité dans le bâtiment avait considérablement diminué en 1976. Les statistiques indiquaient que les permis accordés par la Central Planning Authority (CPA) pour 1976 représentaient 6 323 000 dollars des îles Caïmanes, contre 15 675 000 dollars des îles Caïmanes en 1975. Il y avait eu 234 demandes en 1976 contre 229 en 1975. Les redevances pour les permis de construire ont augmenté en janvier 1976, et les recettes correspondantes se sont élevées à 20 000 dollars des îles Caïmanes en 1976 contre 8 800 dollars des îles Caïmanes en 1975. La diminution de la valeur des projets approuvés en 1976 par rapport à 1975 est à mettre au compte du secteur des immeubles résidentiels, de l'hôtellerie, des bâtiments commerciaux, des bâtiments industriels et des bâtiments officiels. Il y a eu une augmentation dans le secteur des appartements et dans d'autres secteurs. Bien que la valeur des projets ait diminué, le nombre des demandes est resté approximativement le même que pour la période correspondante de l'année précédente. Les immeubles résidentiels et les appartements représentaient 80 p. 100 de la valeur totale des projets approuvés en 1976. Sept grands projets ont été lancés en 1976, dont trois ont été approuvés en principe et devraient commencer à être réalisés en 1977. On espérait que l'amélioration du marché attirerait des fonds à moyen terme et à long terme à des taux d'intérêt plus favorables.

116. La déconfiture en 1974 de l'Interbank House Group (voir plus haut par. 106) a eu des répercussions sur plusieurs projets de construction financés en tout ou en partie par des fonds de l'Interbank. La plupart de ces projets ont trouvé de nouvelles sources de financement peu de temps après. Après avoir été suspendus momentanément, les travaux sur l'un des chantiers les plus importants, Mitchell's Creek Gardens (maintenant Lime Tree Bay), un ensemble résidentiel de luxe, ont été repris par De Talma Enterprises (Cayman), Ltd., société appartenant à un promoteur des Etats-Unis, M. Dwight Crater, en association avec les liquidateurs d'Interbank.

117. Dans son discours du 2 mars 1977 (voir aussi par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a dit que la Caymanian Protection Law de 1971 était en train d'être modifiée (voir par. 145 à 152 ci-après). Les amendements, qui concernaient toute une série de questions relatives à l'immigration et à l'acquisition de la nationalité caymanienne, contenaient des dispositions destinées à faciliter l'établissement de retraités dans le territoire.

118. En 1971, un Department of Lands and Surveys a été créé en même temps qu'étaient présentées trois lois foncières prévoyant un système d'adjudication et de registre fonciers. En 1973, le gouvernement a désigné une équipe chargée d'établir le cadastre. Ces travaux devraient être terminés en 1977.

## 7. Agriculture, élevage et pêche

119. Le développement agricole du territoire est freiné en raison du peu d'étendue des terres arables, de la pénurie de main-d'oeuvre agricole qualifiée et de l'état rudimentaire des routes d'accès aux zones rurales.

120. Dans les propositions qu'il a formulées à la demande de la Cour d'appel au sujet du plan de développement proposé, propositions qui ont été ensuite incorporées dans le rapport de la Cour (voir par. 94 à 96 plus haut), M. J. B. W. Jackman, directeur du Département de l'agriculture, a exposé ses vues sur le potentiel agricole du territoire en général. Il a indiqué notamment que l'obstacle majeur au développement de l'agriculture était le peu d'intérêt manifesté à l'égard de cette forme d'activité. Les activités des habitants des îles avaient toujours été orientées vers la mer, mais dans le passé les îles produisaient un grand nombre des produits alimentaires qui étaient actuellement importés des Etats-Unis et du Costa-Rica.

121. Les méthodes d'agriculture devaient être modernisées, mais l'application des connaissances actuelles et l'utilisation d'engrais et d'autres moyens devraient permettre de développer de façon viable la culture des fruits et des légumes, ainsi qu'il est indiqué dans une analyse des coûts réels établie par M. Jackman. D'ores et déjà la production d'oeufs est suffisante. La production de viande de boeuf est en augmentation; quelque cent têtes de bétail amélioré ont été importées dans le territoire en 1975 (voir ci-dessous). Le plus urgent pour l'heure est de doter le territoire d'abattoirs modernes. Rien ne s'oppose à ce que les îles Caïmanes puissent éventuellement satisfaire leurs besoins en viande. Les eaux à proximité du territoire ne sont pas suffisamment profondes pour se prêter au développement de la pêche industrielle sur une grande échelle, mais une étude récente sur les possibilités de ce secteur effectuée par l'Overseas Development Administration (Département du développement des territoires d'outre-mer) du Royaume-Uni a révélé qu'il y avait suffisamment de poisson pour satisfaire les besoins du territoire. En ce qui concerne la sylviculture, M. Jackman, tout en ne croyant pas à un développement sur une large échelle de cette industrie, a souligné la nécessité de conserver les forêts qui protègent les espaces ouverts des effets du vent et défendent les sols de l'érosion causée par les eaux de ruissellement. Les possibilités de production agricole du territoire sont donc extrêmement élevées et permettraient à la fois de satisfaire les besoins du marché intérieur et de produire pour l'exportation. Il y a également des possibilités de développement des activités alliées à l'agriculture en utilisant les produits dérivés de l'agriculture et de l'élevage, en grande partie gaspillés jusqu'ici. Il est donc nécessaire de conserver les terres qui peuvent être rentables et qui représentent, de l'avis de M. Jackman, une superficie de 2 428 hectares au moins sur la Grande Caïmane.

122. L'élevage est la principale activité rurale. Les vergers de mangues et d'avocats plantés en 1975 prospèrent et devraient constituer une partie importante de l'approvisionnement en fruits frais au cours des prochaines années. Les principaux producteurs sont la Caledonian Farms, la Bothwell's Poultry and Beef Farm, la Island Vegetables et deux établissements de culture hydroponique, dont l'un a fermé temporairement ses portes en raison de difficultés financières.

La Caledonian Farms est actuellement en mesure de vendre 20 à 25 porcs par semaine, ce qui permet de satisfaire une grande partie des besoins du territoire en porc frais. La Bothwell's Farm, qui a changé de propriétaire fin 1976, est le principal fournisseur d'oeufs. Cette exploitation agricole a également importé des bovins de la race Santa Gertrudis et de race limousine pour améliorer la production de viande de boeuf. Selon les renseignements recueillis, ce bétail s'est extrêmement bien acclimaté et n'a souffert d'aucune maladie sérieuse. Ainsi qu'il est indiqué dans des rapports antérieurs du Comité spécial, la Mariculture, Ltd., propriétaire du seul élevage commercial de tortues, a été mise en liquidation en mai 1975. En mars 1976, elle a annoncé la vente de ses avoirs, pour la somme de 2,2 millions de dollars des îles Caïmanes, à une nouvelle société, la Cayman Turtle Farm, Ltd. Soixante-quinze pour cent du capital de cette dernière sont détenus par M. Heinz Mittag de la République fédérale d'Allemagne, et 25 p. 100 par la Commonwealth Development Finance Company, Ltd., du Royaume-Uni. Le gouvernement du territoire a pris 50 000 parts de la nouvelle société, d'une valeur de 1 dollar des îles Caïmanes chacune, en règlement des taxes et droits perçus au titre de la cession de propriété et il est représenté au Conseil d'administration.

123. Fin 1976, la Little Cayman Trading Company, Ltd., a construit sur Cayman Brac une usine de traitement des langoustes dont le prix est évalué à 60 000 dollars des îles Caïmanes. Les actionnaires de la société comprennent une société locale, la Cayman Inter Island Airways, Ltd., ainsi qu'une entreprise de vente de poisson en gros et une entreprise de pêche des Etats-Unis. En janvier 1977, ont débuté les envois de langoustes prêtes à la vente aux Etats-Unis. L'usine, qui comprend actuellement une aire de travail et des chambres froides, sera éventuellement transférée à la Petite Caïmane; il est prévu d'ajouter aux installations actuelles un dispositif de traitement du poisson ainsi qu'une usine de déshydratation pour la production de farine de poisson.

## 8. Industries

124. Conscient de l'impossibilité d'asseoir une économie stable sur le tourisme et les opérations financières internationales, principales activités du territoire, le gouvernement préconise depuis longtemps la diversification de l'économie. Récemment, lorsqu'il a présenté le budget (voir également par. 90 ci-dessus), M. Johnson, secrétaire aux finances a annoncé que le gouvernement avait décidé d'offrir des incitations à l'implantation de nouvelles industries locales, sous forme essentiellement d'exonération de droits sur les marchandises et l'équipement importés. M. Johnson a déclaré que les autres concessions - permis de travail, autorisation d'exercer un commerce ou des activités économiques, octroi de subventions en vertu de la Tax Concession Law (loi sur les exonérations d'impôts) et de la Local Companies Control Law (loi régissant les sociétés locales) - seraient examinées séparément, mais qu'il n'y aurait pas de problème dès lors que la demande d'implantation d'une industrie locale aurait été approuvée. En ce qui concerne les investissements étrangers dans les industries locales, le rapatriement des capitaux et des bénéfices ne serait soumis à aucune restriction par le contrôle des changes.

125. Le Secrétaire aux finances a également déclaré que le gouvernement étudiait la question de l'immatriculation des navires depuis de nombreuses années, car il considérait que cette activité pouvait fournir au gouvernement et à la collectivité en général des recettes et d'autres avantages. La question est actuellement à l'étude avec le concours du Gouvernement du Royaume-Uni et de la communauté financière locale. A titre de première mesure dans la réorganisation de l'industrie locale, l'Office d'immatriculation des sociétés a également été chargé de l'immatriculation des navires. Le territoire doit prouver au Royaume-Uni qu'il est en mesure de remplir correctement les fonctions de port d'attache, notamment en ce qui concerne l'immatriculation des navires, les conditions d'engagement de l'équipage, les certificats de sécurité des navires et autres formalités exigées. Selon M. Johnson, le gouvernement est décidé à surmonter les nombreuses difficultés que pose l'établissement d'un port d'attache, même s'il lui faut beaucoup de temps pour que ces activités deviennent rentables.

126. Un autre domaine de diversification économique concerne la construction d'un terminal pétrolier sur la Petite Caïmane. Le 16 mars 1977, le Secrétaire aux finances et M. Harols van der Linde, propriétaire de la Cayman Energy Ltd., ont signé un accord aux termes duquel la société de M. Van der Linde acquiert le droit exclusif pendant un an du transport pétrolier-barge dans les eaux de la Petite Caïmane. Le gouvernement percevra une redevance de 0,0075 dollar des îles Caïmanes par baril pendant la phase de transfert pétrolier-barge et de 0,01 dollar des îles Caïmanes par baril après la construction du terminal. Selon les évaluations, environ 500 000 barils de pétrole par jour seront transférés pendant la première étape du projet et près de 1 million pendant la deuxième. On espère commencer les opérations en juin 1977.

127. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée législative (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russel, a mentionné que M. G. H. Bodden, membre élu du Conseil exécutif responsable du Département de l'agriculture et des ressources naturelles, examinait plusieurs demandes de prospection de pétrole en mer ainsi que la législation et les règlements existants pour déterminer s'ils étaient adaptés aux besoins du territoire.

128. Il existe également dans le territoire une industrie de fabrication de bijoux qui utilise des matériaux locaux tels l'écaille de tortue et le corail mort (noir). L'industrie emploie près de 110 travailleurs autochtones, la plus grande entreprise occupant 25 personnes.

#### 9. Communications et autres éléments d'infrastructure

129. En 1976, les routes de la Grande Caïmane avaient une longueur de 117,5 km, dont 93,3 km étaient goudronnés. Cayman Brac possédait environ 37 km de routes dont 20,9 étaient goudronnés. En 1976, les dépenses au titre du programme de construction routière se sont élevées à 1,5 million de dollars des îles Caïmanes. Selon les renseignements donnés par le Secrétaire aux finances dans sa présentation du budget (voir également par. 90 ci-dessus), l'objectif initial de pavage de 45 km avait été ramené à 4,8 km pour des raisons d'économie. En conséquence, il ne restait en 1977 que 8,1 km de routes à paver pour réaliser les objectifs fixés.

130. Le principal aéroport du territoire est l'aéroport international Owen Roberts sur la Grande Caïmane. A l'exception d'une piste d'atterrissage privée sur la Petite Caïmane, le seul autre aéroport, l'aéroport Gerard Smith, est situé sur Cayman Brac. On a établi au cours de l'année des plans d'aménagement et d'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport international, en attendant de pouvoir construire une nouvelle aérogare et de nouvelles aires de trafic et de stationnement. Dans son discours du mois de mars (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a déclaré que la construction d'une nouvelle aérogare pour l'aéroport international avait un rang de priorité élevé mais que malheureusement on devrait se contenter en 1977 d'effectuer de petits travaux de réfection et d'améliorer les installations. Il a poursuivi en disant qu'une partie des fonds nécessaires au financement du projet de construction pourrait être fournie par une nouvelle source d'assistance, le Fonds européen de développement, auquel le territoire, étant membre associé de la CEE, avait accès. On procéderait en 1977 à l'étude de la conception et du financement du projet et une décision définitive interviendrait à ce sujet.

131. Les Líneas Aéreas Costarricenses, S.A. (LACSA) et les Cayman Airways, Ltd. (CAL), compagnie aérienne locale dont le capital est détenu conjointement par le gouvernement territorial et la LACSA à raison de 60 p. 100 et 40 p. 100 respectivement, assurent des vols réguliers entre le territoire et Miami, la Jamaïque et le Costa Rica. La CAL assure également des liaisons d'île à île. La Southern Airways, Inc., compagnie aérienne des Etats-Unis, assure également des vols quotidiens entre le territoire et Miami.

132. Ainsi qu'il a été signalé dans des rapports antérieurs du Comité spécial, les travaux d'expansion et d'aménagement du port de Georgetown sont en cours. Lorsqu'il a présenté le budget (voir également par. 90 ci-dessus), le Secrétaire aux finances a déclaré que le coût des travaux d'aménagement du port s'élèverait à 4 millions de dollars des îles Caïmanes environ, non compris le prix des terres qui atteignait à cette date 337 425 dollars des îles Caïmanes. Fin 1976, les dépenses engagées au titre du projet avaient déjà atteint le montant de 3,1 millions de dollars des îles Caïmanes. La Caribbean Development Bank avait consenti un prêt de 2 millions de dollars des îles Caïmanes pour financer le projet, le reste devant être financé à l'aide des recettes locales. Toutefois, étant donné la situation financière difficile dans laquelle se trouvait le territoire en 1976, le gouvernement avait sollicité un prêt supplémentaire de 500 000 dollars des îles Caïmanes, demande qui était actuellement examinée par la Banque. Le Secrétaire aux finances a également signalé que le projet serait achevé au cours de l'année 1977.

133. L'amélioration et le développement constants des services de télécommunications dans les îles Caïmanes ont été stimulés par la demande croissante des établissements financiers établis dans le territoire et ont à leur tour renforcé l'attrait que présente celui-ci en tant que centre d'affaires international. La Cable and Wireless (West Indies), Ltd. assure exclusivement les services de téléphone, de télégraphe et de télex commerciaux. Un service téléphonique international fonctionne 24 heures par jour. Un câble sous-marin co-axial qui relie le service au Central téléphonique international de la Jamaïque, d'où les appels sont automatiquement retransmis à toutes les parties du monde, a été installé en 1972, ce qui

permet d'avoir une excellente réception. Les îles Caïmanes ont le nombre de lignes de télex par habitant le plus élevé de tous les pays du monde, déjà estimé en 1974 à une ligne pour 200 habitants.

134. La Caribbean Utilities Company, Ltd., et la Cayman Brac Power and Light Company sont les deux seules compagnies de services publics du territoire qui fournissent l'énergie électrique à la Grande Caïmane et à Cayman Brac, respectivement. Le territoire ne dispose ni de réseaux d'alimentation en eau ni de réseaux d'égout, les hôtels et les résidents doivent se servir de citernes ou de puits pour l'alimentation en eau et de fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées. Lorsqu'il a présenté le budget, le Secrétaire aux finances a déclaré que le gouvernement examinait le problème de l'alimentation en eau et de l'évacuation des eaux usées. Une équipe d'experts, nommée par le gouvernement en 1975 au titre de l'assistance technique britannique, a signalé que les eaux souterraines de la région de Georgetown étaient polluées et qu'il fallait de toute urgence installer un réseau d'adduction d'eau adéquat pour éliminer les risques de maladies. Les nappes d'eau souterraines de Cayman Brac et de la Petite Caïmane n'étaient pas polluées, il fallait donc seulement améliorer le réseau. Les dépenses en capitaux pour l'exécution du projet, a poursuivi le Secrétaire aux finances, seraient très importantes, et il fallait donc prévoir plusieurs étapes, la première tranche de travaux étant effectuée dans les régions où les besoins étaient les plus urgents. Les membres du Conseil exécutif concernés ont déclaré que le rapport des experts serait examiné conjointement avec les propositions de firmes privées concernant les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts.

#### 10. Finances publiques<sup>h/</sup>

135. Le montant estimatif des recettes locales pour 1976, provenant essentiellement des droits de douane, des droits perçus sur les sociétés, de la vente de timbres et des droits de timbre sur les transactions immobilières, de la taxe de voyage et de la taxe de séjour, s'est élevé à 11,6 millions de dollars des îles Caïmanes environ. Après résorption du déficit de 1975, ce montant a été ramené à 11,2 millions de dollars des îles Caïmanes.

136. Le montant des dépenses révisées pour la même année était estimé à 10,4 millions de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses renouvelables et à 1,1 million de dollars des îles Caïmanes au titre des opérations en capital, soit un déficit de 177 116 dollars des îles Caïmanes pour l'année. Les dépenses financées par des prêts (y compris les prêts d'aide à l'équipement accordés par le Royaume-Uni, et ceux consentis par la Caribbean Development Bank et les banques commerciales locales) se montaient à 2 millions de dollars des îles Caïmanes, portant ainsi le montant total des dépenses à 13,4 millions de dollars des îles Caïmanes.

---

<sup>h/</sup> Pour de plus amples détails sur les recettes et les dépenses du gouvernement pour la période 1975-1977, voir l'appendice IV au présent rapport.

137. En 1976, la somme de 58 018 dollars des îles Caïmanes, affectée à un projet initialement inscrit au budget de 1975, a représenté les dernières dépenses financées par une subvention du Royaume-Uni, qui avait mis fin à l'octroi de subventions le 31 mars 1974, tout en prévoyant l'achèvement des projets qui avaient été approuvés au titre des subventions. Dans son discours du 2 mars 1977 (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a déclaré que le montant de l'aide du Royaume-Uni sous forme de prêts pour le financement de projets avait été fixé à 200 000 dollars des îles Caïmanes pour la période allant d'avril 1977 à mars 1978. A l'issue des négociations entamées avec le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, le Royaume-Uni s'était engagé à continuer à fournir une aide en capitaux pour une nouvelle période de trois ans, aide qui s'élèverait à 300 000 livres pour 1977/78, 200 000 livres pour 1978/79 et 100 000 livres en 1979, année où toute aide cesserait.

138. Le montant estimatif des recettes pour 1977 était de l'ordre de 12,6 millions de dollars des îles Caïmanes. Celles-ci proviendraient d'une augmentation des droits perçus sur les banques et les sociétés de gestion de portefeuille, l'alcool et le tabac, décrétée en décembre 1976, et dont on escomptait des recettes de 700 000 dollars des îles Caïmanes, ainsi que des redevances (100 000 dollars des îles Caïmanes) que procureraient les activités de transfert de pétrole qu'il était prévu d'entreprendre sur la Petite Caïmane (voir par. 127 ci-dessus).

139. Le montant estimatif des dépenses financées à l'aide des recettes locales était de l'ordre de 13,2 millions de dollars des îles Caïmanes, montant qui se décomposait comme suit : 11,2 millions de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses renouvelables et 1,4 million de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses d'équipement, et 560 000 dollars des îles Caïmanes environ au titre d'une augmentation des traitements de la fonction publique. Le déficit budgétaire pour l'exercice, de l'ordre de 570 000 dollars des îles Caïmanes serait ajouté au déficit de 1976, portant le montant total du déficit à la fin de 1977 à 750 000 dollars des îles Caïmanes environ. Les postes de dépenses les plus importants du compte de fonctionnement concernaient les secteurs des finances et du développement (2 millions de dollars des îles Caïmanes environ, soit 18 p. 100 du montant total des dépenses renouvelables); de l'enseignement (1,7 million de dollars des îles Caïmanes, soit 15 p. 100 des dépenses renouvelables) et de la santé (1 million de dollars des îles Caïmanes, soit 9 p. 100). Les dépenses d'équipement financées par des prêts (y compris les prêts d'aide à l'équipement accordés par le Royaume-Uni et un prêt consenti par la Caribbean Development Bank pour le projet d'aménagement du port) s'élèveraient à 1,4 million de dollars des îles Caïmanes environ, portant le montant total des dépenses pour 1977 à 14,6 millions de dollars des îles Caïmanes approximativement.

140. Fin 1976, le montant total de la dette publique était légèrement supérieur à 7,1 millions de dollars des îles Caïmanes, dont 1,1 million de dollars des îles Caïmanes représentait des prêts du Royaume-Uni, 2,2 millions de dollars des îles Caïmanes des prêts de la Caribbean Development Bank et 3,8 millions de dollars des îles Caïmanes des prêts consentis par des banques locales i/.

---

i/ Pour de plus amples détails sur la dette publique, voir l'appendice V au présent rapport.

Les sommes remboursées au titre des prêts en 1977 s'élèveraient à 1 million de dollars des îles Caïmanes environ, non compris les prêts d'aide à l'équipement du Royaume-Uni et les prêts consentis par la Caribbean Development Bank, pour lesquels un moratoire avait été accordé. Selon le Secrétaire aux finances, les remboursements annuels au titre des prêts avaient atteint 10 p. 100 du budget ordinaire, ce qui correspondait au montant maximum préconisé dans les principes directeurs arrêtés de longue date. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas rare que les pays s'endettent trop lourdement, et que la tentation de le faire était grande, mais que les îles Caïmanes devaient agir avec prudence.

141. Pour la période 1972-1976, le PNUD a attribué à la région des Antilles (y compris les îles Caïmanes) un chiffre indicatif de planification global. Le programme par pays, établi pour la région d'après le chiffre indicatif de planification et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978, a été modifié en conséquence. Le montant total des fonds mis à la disposition du territoire en 1967-1975 s'élevait à 772 178 dollars des Etats-Unis, tandis que le montant total de l'assistance prévue pour la période de 11 mois se terminant en novembre 1976 atteignait 134 000 dollars des Etats-Unis. Au cours de la période à l'examen, les îles Caïmanes ont également participé à des projets par pays et des projets régionaux intéressant plusieurs îles.

## D. Situation sociale

### 1. Emploi

142. Si l'on excepte le secteur de la marine, les possibilités d'emploi étaient jusqu'à ces dernières années, très limitées. Vers la fin des années 60, le territoire se transformait en un lieu de tourisme et un paradis fiscal, ce qui ralentit l'émigration et encouragea ceux qui étaient partis à revenir dans leurs foyers. Il apparut en outre très rapidement que la main-d'oeuvre locale était tout à fait insuffisante face aux besoins créés par l'afflux des capitaux d'investissement étrangers et l'on vit alors arriver en masse des travailleurs étrangers, ouvriers qualifiés, en particulier. Mais à partir de 1975, sous l'effet de la récession mondiale, qui coïncidait avec une phase de saturation dans certains secteurs du développement, notamment la construction, le nombre des emplois diminuait. Lorsqu'il a présenté le dernier budget, le Secrétaire financier, M. Johnson, dans un tour d'horizon des réalisations économiques des deux années précédentes, a révélé que pour la première fois depuis 10 ans on avait enregistré un certain chômage. Il a cependant ajouté que le problème ne présentait aucun caractère de gravité et que les projections pour 1977 laissaient prévoir une amélioration du secteur de la construction qui devait alléger le chômage.

143. D'après les relevés officiels, le nombre des chômeurs déclarés s'élevait à 109 à la fin de 1976. Cinquante-trois pour cent d'entre eux étaient des employés de bureau ou de magasin, 11 p. 100 des employés de maison, 10 p. 100 des travailleurs manuels, 5 p. 100 des serveurs, le reste occupant des emplois divers.

144. En 1976, le gouvernement a nommé un responsable de l'emploi dont les fonctions consistent à :

a) Etablir un registre du chômage et constituer des dossiers contenant tous les renseignements pertinents sur les employeurs et les emplois;

b) Constituer un fichier des travailleurs en quête d'emploi, et un fichier spécial pour les travailleurs immigrants titulaires d'un permis de travail;

c) Encourager les employeurs à faire connaître les vacances de postes, qu'ils se chargent ou non de pourvoir eux-mêmes ces postes, afin de permettre à l'administrateur responsable de dresser un tableau plus complet de la situation de l'emploi;

d) Demander aux employeurs qui sollicitent la délivrance d'un permis de travail au titre d'un poste vacant de lui faire connaître tous les détails concernant ce poste, de façon que l'administration puisse s'assurer que les clauses et conditions proposées sont conformes aux us et coutumes et que les qualifications requises répondent effectivement aux exigences de l'emploi proposé;

e) Examiner toutes les demandes de permis de travail et s'assurer que le travailleur immigrant possède les qualifications et l'expérience requises pour l'emploi proposé;

f) Faciliter l'examen par le Protection Board des demandes de renouvellement de permis de travail en l'informant de l'état du marché, de façon à pouvoir retenir les travailleurs qui se distinguent par leurs qualifications et leurs références au cas où il serait nécessaire de renvoyer une partie de la main-d'oeuvre immigrée;

g) Maintenir des contacts avec le responsable principal de l'éducation et le responsable des carrières, pour aider ceux qui quittent l'école à trouver un emploi qui leur convienne;

h) Mettre sur pied un service consultatif à l'intention des travailleurs et des employeurs, et un service de documentation sur les usages professionnels et les conditions d'emploi; conseiller, en toute impartialité et à bon escient, les travailleurs que des différends opposent à leurs employeurs et mettre au courant les nouveaux employeurs étrangers venus dans le territoire des us et coutumes locaux.

145. L'immigration dans le territoire est régie par le Caymanian Protection Board. Celui-ci, qui a été créé par la Caymanian Protection Law de 1971, est chargé de trancher lorsqu'il y a doute sur la qualité de ressortissant des îles Caïmanes, de conférer cette qualité et d'autoriser l'exercice d'activités rémunérées (délivrance d'un permis de travail) à des non-autochtones.

146. La Caymanian Protection Law de 1971 prévoit deux modes d'acquisition de la qualité de ressortissant des îles : de plein droit ou par décret. Cette qualité est acquise de droit à tout sujet britannique : a) dans le territoire, de parents domiciliés dans celui-ci ou y ayant leur résidence habituelle à l'époque de sa naissance; b) domicilié dans le territoire lorsque la Caymanian Protection Law est entrée en vigueur; c) ayant résidé dans le territoire pendant une période de cinq ans au cours des sept années qui ont précédé l'adoption de la loi; d) possédant par décret la qualité de ressortissant des îles depuis cinq ans au moins; e) fils ou fille, beau-fils ou belle-fille ou enfant adopté avant l'âge de 18 ans d'un ressortissant des îles; f) devenu citoyen du Royaume-Uni et des Colonies en vertu d'un décret de naturalisation délivré par le Gouverneur conformément aux British Nationality and Status of Aliens Acts adoptés entre 1914 et 1943, ou d'un décret de naturalisation ou d'immatriculation délivré conformément aux British Nationality Acts adoptés de 1948 à 1965. Pour acquérir la qualité de ressortissant des îles par décret, il faut être sujet britannique, âgé de 18 ans et avoir son domicile habituel dans le territoire depuis cinq ans au moins à la date de la demande. Une fois la qualité de ressortissant accordée, l'impétrant doit établir son domicile dans les îles Caïmanes.

147. Un projet d'amendement de la Caymanian Protection Law de 1971 a été présenté en mars 1977, au cours de la première session de l'Assemblée législative. Le rapporteur, qui était également le Secrétaire principal de l'Assemblée, M. Foster, a déclaré que les modifications proposées ne portaient pas sur la nationalité mais sur les conditions d'obtention de la qualité de ressortissant des îles. La modification principale se rapportait à l'acquisition de plein droit de cette qualité, qui avait été jusque là automatiquement reconnue aux sujets britanniques

citoyens du Royaume-Uni et du Commonwealth immatriculés dans le territoire. Selon M. Foster, ces personnes n'auraient plus droit, à l'avenir, qu'au titre de résident permanent. Il a ajouté que les dispositions sanctionnant la qualité de ressortissant par droit de naissance étaient également modifiées et qu'à l'avenir, un enfant ne se verrait reconnaître cette qualité que dans le cas où l'un de ses parents serait lui-même ressortissant des îles et où son père et sa mère y seraient tous deux domiciliés, que cet enfant fût lui-même né dans le territoire ou hors de celui-ci. Les dispositions du projet de loi prévoyaient le maintien des droits acquis dans le cadre des lois adoptées précédemment.

148. M. Foster a également expliqué que ce projet de loi permettait aux personnes bénéficiant de revenus perçus hors du territoire ainsi qu'aux retraités d'acquérir la qualité de résident permanent dans les six mois qui suivaient leur arrivée dans le territoire, au lieu du délai habituel d'un an.

149. Au cours des débats, M. J. M. Bodden a déclaré que "c'étaient les lois d'immigration qui ouvraient tout grand la porte d'un pays". Les îles Caïmanes étant un petit territoire doté de faibles ressources naturelles et d'une économie peu développée, l'immigration pourrait, si l'on n'y prenait garde, se révéler "un monstre dévorant". M. Bodden a également indiqué que la loi initiale présentait un certain nombre de lacunes qu'il importait de combler. Nombreux étaient ceux qui, ayant réussi à se faire immatriculer dans le territoire en qualité de sujets britanniques, avaient ainsi obtenu la qualité de ressortissants des îles sans y avoir droit. Si cet état de choses devait se prolonger, on verrait une multitude de gens affluer dans le territoire et y disputer aux ressortissants des îles un droit que ces derniers détenaient de naissance. S'agissant des enfants nés dans le territoire, M. Bodden a déclaré qu'à l'avenir ils devraient, pour revendiquer de plein droit la qualité de ressortissant des îles, justifier d'un lien de parenté avec des habitants de celles-ci, et non pas être simplement des "oiseaux de passage".

150. Mlle Annie H. Bodden, qui avait été le seul membre de l'Assemblée législative à s'opposer à l'adoption du projet de loi, a déclaré qu'il ne fallait pas aller trop loin même si, comme elle le pensait, la Caymanian Protection Law manquait encore quelque peu de rigueur. La coutume voulait qu'un enfant né à l'étranger de parents ressortissants des îles conserve certains privilèges dans le territoire et il n'y avait aucune raison d'y mettre fin. Un enfant né dans le territoire devait avoir une fois majeur, le droit de choisir sa nationalité. Mlle Bodden a ajouté : "Tout enfant né dans les îles Caïmanes en est ressortissant, de naissance, et de droit. Je ne saurais admettre que l'on en fasse un apatride".

151. M. C. Ebanks s'est déclaré favorable au projet de loi, car pour lui la diminution du nombre des emplois imposait de protéger d'abord les ressortissants des îles. Un certain nombre d'étrangers occupaient dans l'administration, les banques, etc., des postes qui revenaient aux nationaux du territoire; qu'ils n'avaient évidemment nul désir de quitter.

152. Pour M. T. M. Bodden, le projet de loi ne concernait ni les permis de travail ni la double nationalité. Il mettait fin à l'inégalité qui donnait aux citoyens du Commonwealth plus de droits qu'à ceux du Royaume-Uni et maintenait intacte la tradition économique et sociale. Les personnes nées dans le pays ou hors de celui-ci

aient seulement, selon ce projet de loi, être en mesure d'attester que leurs  
re ou mère étaient ressortissant des îles. M. Bodden a ajouté que ce projet de  
loi et les mesures qui en découleraient étaient destinés à combler les lacunes  
actuelles et à mettre un terme à l'entrée des indésirables.

153. Depuis l'adoption de la Trade Union Law de 1942, deux syndicats ont été  
officiellement reconnus dans le territoire : une section de la Global Seamen's  
Union en 1959 et la Cayman Islands Taxicab Association en 1965.

## 2. Santé publique

154. La Direction des services médicaux est placée sous la responsabilité d'un  
médecin chef des services de santé, actuellement un chirurgien, qui dirige éga-  
lement l'hôpital public de Georgetown. Celui-ci est assisté de quatre médecins,  
d'un dentiste, d'inspecteurs sanitaires, d'infirmières et de personnel paramédical.  
Son contrat étant venu à expiration, l'administrateur des services hospitaliers qui  
avait été nommé en 1973 pour améliorer l'ensemble des services médicaux a quitté  
le territoire en juillet 1976.

155. En février 1976, un nouveau bâtiment d'hospitalisation, dont la construction  
a coûté 600 000 dollars des îles Caïmanes, a été inauguré à l'hôpital de Georgetown.  
Doté d'un équipement moderne, il comprend 30 chambres individuelles. Sur Cayman  
Brac se trouve un petit hôpital, Faith Hospital, construit grâce à des contributions  
bénévoles et maintenant établissement public administré par un médecin. Il existe  
également à West Bay, Bodden Town, et dans les circonscriptions de l'Est et du Nord  
des dispensaires où des malades reçoivent sans être hospitalisés les soins  
d'infirmières de la santé publique.

156. Il est d'autant plus important de détruire les moustiques que l'économie du  
territoire repose sur le tourisme. Cette tâche a été confiée au MRCU, dont les  
opérations ont commencé en 1966. Le MRCU utilise deux méthodes : physique (mise  
en eau ou assèchement de certaines parties marécageuses afin d'assainir les zones  
de prolifération) et chimique (pulvérisation d'insecticides à l'aide d'appareils  
mobiles, ou pulvérisation aérienne).

157. Selon les prévisions budgétaires établies pour 1977, les dépenses renou-  
velables effectuées au titre des services médicaux devraient dépasser légèrement  
un million de dollars des îles Caïmanes, accusant ainsi une faible augmentation  
par rapport à 1976. L'ensemble des frais médicaux, dentaires et hospitaliers  
devait, prévoyait-on, atteindre environ 177 500 dollars des îles Caïmanes pour  
l'année 1977 (contre 144 000 dollars en 1976). Le budget de 1977 prévoyait que  
les dépenses du MRCU seraient de l'ordre de 550 000 dollars des îles Caïmanes  
(contre 460 590 dollars en 1976).

### 3. Services sociaux

158. Au cours de l'année 1976, le Conseil national des services sociaux (NCSS) créé en 1975 grâce à l'aide publique et à des fonds provenant d'institutions et de particuliers, a réalisé la plupart des grands projets prévus pour cette année-là. C'est ainsi que l'on a inauguré une école (Lighthouse School), un centre pour enfants handicapés physiques et mentaux à West Bay, et des garderies pour les enfants d'âge préscolaire dans la circonscription du Nord et à Georgetown. Parmi les autres projets du NCSS figurait l'ouverture d'une bibliothèque municipale dans la circonscription de l'Est.

### E. Enseignement

159. L'enseignement est placé sous la supervision d'un membre élu du Conseil exécutif responsable de la santé, de l'éducation et des services sociaux, qui est chargé, sur l'avis du Conseil, de définir une ligne d'action en matière d'éducation et de surveiller la gestion des écoles publiques. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 15 ans.

160. Les écoles primaires publiques sont au nombre de 9, dont trois dans Cayman Brac. Le total des effectifs s'élevait en 1976 à 1 402, le personnel d'encadrement comptant 56 personnes. A l'école secondaire des îles Caïmanes, située sur la Grande Caïmane, il y avait 1 192 élèves au total et le personnel enseignant et administratif comptaient 89 personnes. Cette école possède dans Cayman Brac une annexe, où sont inscrits 192 élèves encadrés par 13 personnes. Il y a également 5 écoles privées, dont deux assurent des cours au niveau du secondaire. Le total des effectifs de l'année 1976 s'élevait dans ces écoles à 728 au niveau du primaire et à 161 au niveau du secondaire.

161. Le territoire n'est pas en mesure de pourvoir tous les postes de maîtres. C'est pourquoi une fraction importante du corps enseignant se recrute dans les Antilles, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada (voir ci-après).

162. Le Community College qui a été inauguré en octobre 1975, comptait 22 élèves en 1976. Le Collège international des îles Caïmanes, qui est une institution autonome et privée associée à plusieurs universités américaines, a obtenu que la licence qui lui avait été accordée à titre provisoire soit prolongée d'un an. Au début de 1977, 34 étudiants suivaient à l'étranger des cours de formation professionnelle, dans certains cas grâce à des bourses versées par le gouvernement ou octroyées sous son patronage. Le gouvernement a consacré en 1976 93 000 dollars des îles Caïmanes aux bourses et à la formation professionnelle. Par ailleurs, la Banque de développement des Antilles consent des prêts aux étudiants qui désirent poursuivre des études supérieures j/.

---

j/ Pour les détails concernant la formation professionnelle et les études à l'étranger se reporter aux annexes V et VI au présent rapport.

163. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 2 mars 1977 (voir également plus haut le paragraphe 85), le Gouverneur, M. Russell, a souligné l'importance que devaient prendre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur si l'on voulait relever le niveau de qualification des autochtones employés tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il a ajouté que le gouvernement ferait en sorte qu'aucun candidat susceptible de compléter sa formation ne se voit arrêté faute de ressources; afin de souligner l'importance de cette politique dans l'ordre des priorités, on ferait de 1977 l'"Année de la formation professionnelle et de l'éducation" (voir également plus haut, le paragraphe 85). M. Russell a également annoncé que la loi de 1968 relative à l'enseignement dans les îles Caïmanes serait réexaminée au cours de l'année, de même que les mesures en vigueur dans ce domaine. Etant donné que sur un total de 150 enseignants, 119 étaient recrutés à l'étranger, il convenait de donner l'impulsion nécessaire à la formation pédagogique. L'enseignement professionnel méritait également de se voir accorder une place plus grande qu'à l'heure actuelle.

## II. PROGRAMME DES VISITES ET REUNIONS

### A. Réunion avec le Gouverneur, le 18 avril 1977

164. En réponse à la Mission de visite qui l'interrogeait sur les intentions du Royaume-Uni en ce qui concernait les perspectives d'évolution politique et constitutionnelle des îles Caïmanes, le Gouverneur a déclaré que le Royaume-Uni était fier de l'oeuvre de décolonisation accomplie jusqu'à présent et qui se poursuivait actuellement. L'un des rôles du Gouverneur consistait à veiller à ce que le peuple qui avait le droit de décider de son propre avenir, ait le choix entre diverses options constitutionnelles. Or, dans les îles Caïmanes, les gens souhaitaient le maintien du statu quo.

165. A une date antérieure, la même année, M. Patrick C. Duff et M. Harry S. H. Stanley du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni avaient, au cours d'une réunion avec des membres de l'Assemblée législative, examiné très franchement l'attitude de ce dernier au sujet des questions constitutionnelles. Les membres de l'Assemblée avaient déclaré que le Territoire ne désirait pas pour l'instant modifier son statut constitutionnel dans le sens d'une plus grande indépendance.

166. En ce qui concernait la question de la présidence de l'Assemblée législative, c'était le Gouverneur qui continuait à assumer cette fonction. Celui-ci a dit avoir communiqué à l'Assemblée lors d'une réunion officielle, un texte dans lequel il priait instamment celle-ci de recommander le choix d'un speaker conformément aux dispositions de la Constitution, mais que cette proposition avait été rejetée. Il a ajouté que l'Assemblée était parfois le cadre de discussions extrêmement vives qui réclamaient une grande fermeté de la part du Président. Il était assez difficile de trouver un président impartial, ce qui était dû probablement à ce que la population était réduite.

167. Le Gouverneur a ajouté que les habitants étaient préoccupés de la précarité de leur économie dont les deux piliers étaient le tourisme et les opérations financières internationales. Ils craignaient que l'indépendance ne fût suivie d'une fuite des capitaux comme, à ce qu'ils faisaient remarquer, cela s'était produit ailleurs.

168. A l'issue des dernières élections générales, les élus avaient publié une déclaration dans laquelle ils affirmaient ne souhaiter aucune modification constitutionnelle.

169. En résumé, le Gouverneur a réaffirmé que l'objectif ultime de la Puissance administrante était l'autodétermination des îles Caïmanes, mais que le Royaume-Uni avait toujours clairement dit qu'il se rendrait aux vœux de la population qui demeurait libre de choisir entre les options qui lui étaient offertes.

170. Commentant le fait que le portefeuille des finances et le poste d'Attorney-General étaient encore tenus par des membres non élus du Conseil exécutif, le Gouverneur a dit que, de l'avis d'un conseiller constitutionnel, les arrangements concernant les portefeuilles des "membres du Conseil" devaient être considérés comme temporaires. On pouvait penser que, comme cela s'était produit ailleurs, la pression

s'accentuerait à un stade constitutionnel ultérieur, pour que les portefeuilles financiers et juridiques soient attribués à des membres élus. Il avait quant à lui déjà délégué ses pouvoirs en matière de finances et de développement au Secrétaire aux finances qui était un ressortissant des îles.

171. Répondant à une suggestion tendant à ce que la période de pleine autonomie interne se prolonge au-delà des 18 mois prévus, le Gouverneur a exprimé l'avis que cette question était plutôt du ressort de M. Duff et de M. Stanley du Foreign and Commonwealth Office de Londres. Il considérait pour sa part que cette question n'était pas très claire.

172. Le Gouverneur a dit à la Mission qu'il y avait eu huit ans auparavant des partis politiques dans le Territoire mais que ceux-ci avaient disparu avant les élections de 1972. Aux dernières élections (1976), un certain nombre de candidats avaient réciproquement appuyé leurs programmes individuels. Il semblait pour la première fois, qu'il se soit constitué un mécanisme politique. Les membres actuels de l'Assemblée législative étaient pour la plupart issus de la base : il y avait notamment deux conducteurs d'autobus, un commerçant, deux agents d'assurance et un comptable. Le milieu des affaires était très peu représenté.

173. La dernière campagne électorale a été essentiellement axée sur une critique de l'administration précédente, en particulier en ce qui concernait les dépenses et les travaux publics. Les programmes de cette administration ainsi que la personnalité de certains membres du Conseil exécutif ont été violemment mis en accusation. La campagne a également donné lieu à des attaques personnelles et les opposants se sont réciproquement accusés de freiner l'évolution constitutionnelle.

174. A la question de savoir dans quelle mesure les habitants du Territoire considéraient que sa stabilité dépendait du maintien de la présence britannique, le Gouverneur a répondu que ceux-ci considéraient en effet que la présence du Royaume-Uni symbolisée par l'Union-Jack, en était d'une manière ou d'une autre, le garant. Les insulaires qui craignaient l'aventure appréciaient extrêmement cette stabilité. Ils avaient quitté la Communauté économique des Antilles (CARICOM) tout en restant membres d'organismes associés. Même s'ils versaient une contribution à l'Université des Antilles occidentales, ils préféraient envoyer leurs enfants au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Ils étaient profondément conscients de leur insularité, mais le fait d'être une colonie de la Couronne était pour eux rassurant. Pourtant, marins par tradition ils avaient beaucoup voyagé et étaient très au courant de ce qui se passait en d'autres endroits du monde. Ils étaient très fiers des résultats qu'ils avaient obtenus, et il régnait dans les îles un fort sentiment de nationalisme.

175. Au sujet de la limite des eaux territoriales, le Gouverneur a dit que la décision avait été prise de porter cette limite à 200 milles marins, ce qui posait des problèmes de surveillance. Le Territoire n'avait ni marine, ni patrouilleurs et on jugeait peu probable que la Puissance administrante se charge de patrouiller dans toutes les eaux de ses territoires antillais.

176. Quant aux sources de fonds pour le développement dont le Territoire aurait besoin après 1980, lorsque le Royaume-Uni cesserait d'accorder aux îles Caïmanes

des prêts à des conditions favorables, le Gouverneur a dit que le Territoire n'avait jamais vécu de subventions, et il a exprimé l'espoir qu'il pourrait se procurer des fonds auprès d'institutions financières telles que la Banque de développement des Antilles et des banques locales. Il a d'autre part fait observer que l'infrastructure des petites îles n'avait à être développée que dans une mesure limitée et il a ajouté que le revenu par habitant était de 2 000 dollars des Etats-Unis par an (voir tableau 3 ci-après).

177. Le Gouverneur a parlé à la Mission des manifestations qui s'étaient produites l'année précédente. Il y en avait eu deux : l'une avant Noël, l'autre juste après Noël. Elles étaient l'aboutissement des innombrables récriminations suscitées par l'annonce des nouvelles mesures fiscales, la publication du plan de développement et l'insatisfaction soulevée par les relevés cadastraux des régions marécageuses. Les manifestations étaient également liées aux élections. Les mesures fiscales qui étaient inévitables si l'on voulait assurer les services indispensables, avaient été adoptées par l'Assemblée législative. Un comité spécial chargé d'instruire les doléances avait d'une manière générale recommandé le maintien du statu quo. Le plan de développement avait été examiné par une Cour d'appel instituée pour connaître des doléances individuelles. Le rapport de la Cour accompagné d'un plan de développement modifié avait ensuite été soumis pour examen au Conseil législatif qui devait prendre une décision.

Tableau 3

Territoires antillais administrés par le Royaume-Uni : revenu par habitant et aide  
apportée par le Royaume-Uni

<u>Territoire</u>	<u>Superficie (en km<sup>2</sup>)</u>	<u>Population (en milliers)</u>	<u>Produit national brut par habitant (estimation en dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Aide apportée par le Royaume-Uni en 1975 (en milliers de livres)</u>	<u>Principaux produits et/ou industries</u>
Anguilla	90,65	6,5		751	Néant
Belize	22 963	135,0	670	2 334	Sucre, agrumes, coquillages
Bermudes	53,3	60,0	4 710	7	Tourisme, opérations financières inter- nationales
Iles Vierges britanniques	152,8	10,0	1 138	1 069	Tourisme
Iles Caïmanes	259	14,0	2 294	244	Banque, tourisme, immobilier
Montserrat	102,6	13,0	520	1 569	Fruits, légumes, tourisme
Iles Turques et Caïques	430	6,0	385	1 444	Pêche

Source : Renseignements communiqués par la Puissance administrante.

178. Abordant la question de la production agricole, le Gouverneur a dit qu'il était impératif de l'améliorer en tirant parti des ressources locales, de créer davantage d'emplois, d'économiser les devises et de se dégager partiellement à l'avenir de la dépendance à l'égard des sources extérieures, précisant que le principal responsable de l'agriculture traiterait la question plus en détail. Il a mentionné certaines entreprises agricoles, telles celles de Green Turtle Farm (élevage de tortues vertes) et de Bothwell's (volailles) ainsi que deux centres hydroponiques. Les femmes n'ayant jamais pratiqué la culture des céréales ou des tubercules et les hommes étant par tradition des marins, l'agriculture paysanne n'était pas très développée. On avait maintenant entrepris de l'améliorer, grâce à la fourniture de graines d'engrais dont on userait dans les quelques terrains cultivables. L'agriculture, délaissée jusque là, suscitait depuis les trois dernières années un regain d'intérêt et de petites entreprises agricoles étaient apparues. On souhaitait accroître la production alimentaire, mais on était limité dans ce domaine par l'exiguïté des terres disponibles.

179. Le Territoire envisageait de participer au projet de coopération régionale dans le domaine de la pêche; c'est la Jamaïque qui était chargée dans le cadre de ce projet de l'écoulement des produits.

180. Tout en favorisant le développement du potentiel agricole du Territoire, l'administration actuelle s'employait activement à diversifier l'économie. On encourageait le développement de la petite industrie; depuis les dernières élections, l'Assemblée législative avait choisi parmi ses membres un responsable de l'aviation, du commerce et du tourisme qui siégerait au Conseil exécutif.

181. Les insulaires étant traditionnellement des marins, on avait proposé de créer un Institut de formation à leur intention. Le Gouverneur a fait observer que le gouvernement envisageait la possibilité d'immatriculer des navires dans les îles. Une commission gouvernementale examinait la question dans ses divers aspects.

182. Le Gouverneur a fait savoir à la Mission que l'on se proposait, dans la deuxième phase de développement, de négocier avec la société de distribution des produits pétroliers de Ceyman Brac, pour l'amener à faire des investissements suffisants pour électrifier le reste de l'île, développer le réseau routier et les autres éléments de l'infrastructure. On pensait pouvoir se procurer la main-d'oeuvre locale nécessaire à Ceyman Brac.

183. Quant au ressentiment que pouvait éventuellement provoquer parmi la population locale la présence de sociétés multinationales, le Gouverneur a dit que ces sociétés ne menaient pas dans les îles d'opérations à caractère immobilier. Elles faisaient leurs affaires dans leurs bureaux et leur présence n'était pas particulièrement visible.

7

B. Réunion avec des membres du Conseil exécutif, le 18 avril 1977

184. Le Gouverneur, M. Russel, a présenté les membres du Conseil exécutif à la Mission de visite, puis s'est retiré k/.

185. M. Vunibob, président de la Mission, s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de rencontrer les membres du Conseil exécutif et a exprimé l'espoir que la discussion permettrait à la Mission de se faire une idée exacte de la situation qui régnait dans les îles, de façon à pouvoir mieux informer l'Organisation des Nations Unies. Il a demandé pourquoi les "membres" du Conseil exécutif n'avaient pas le titre de "Ministre".

186. L'Attorney-General a expliqué que, aux termes de la Constitution, le Territoire n'avait pas un cabinet mais un conseil exécutif composé de "membres" que l'on jugeait approprié de désigner par ce terme.

187. Un membre de la Mission a expliqué que cette dernière n'avait pas pour objet d'imposer quoi que ce fût aux habitants du Territoire mais plutôt de s'efforcer de connaître leurs désirs. Chaque année, le Comité spécial recevait du Royaume-Uni des rapports sur la situation qui régnait dans les îles du point de vue du climat politique, de l'enseignement et sur les progrès du Territoire dans le domaine social et économique. La Mission devait déterminer comment le Gouvernement du Royaume-Uni s'acquittait de ses devoirs envers le Territoire. La personne en question a demandé aux membres du Conseil comment ils envisageaient l'avenir politique des îles.

188. Le capitaine Kirkconnell a répondu qu'à son avis les îles Caïmanes avaient eu la chance de bénéficier des conseils et de la protection du Royaume-Uni depuis plus de 300 ans. Livrées à elles-mêmes, elles n'auraient certainement pas pu jouir de la liberté qu'elles avaient connue jusqu'à présent. Les insulaires n'avaient ni la main-d'oeuvre ni les ressources nécessaires pour accéder à l'indépendance. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait récemment envoyé dans le Territoire un économiste qui avait prêté ses services pour examiner la première phase du projet de terminal pétrolier à la Petite Caïmane, et s'était engagé à prêter son assistance pour l'exécution de la seconde phase qui comporterait également des installations à terre. Il s'était également engagé à contribuer à la mise en place d'un service d'immatriculation des navires, à condition qu'il ne fût pas question de créer un pavillon de complaisance. Les habitants des îles Caïmanes étaient heureux et fiers de constituer une colonie de la Couronne britannique. Le Conseil sans avoir le statut de "Cabinet" agissait en tant que tel. Ses membres jouissaient de toute la liberté nécessaire dans un petit territoire comme le leur : il n'était pas nécessaire de modifier la Constitution.

189. M. J. M. Bodden a dit que, à son avis, si un référendum était organisé à l'heure actuelle dans les îles, moins de 10 p. 100 des votants se prononceraient en faveur d'une modification de la Constitution. Depuis les élections de 1976, les quatre membres élus du Conseil exécutif avaient collaboré très étroitement et

---

k/ On trouvera dans l'appendice II au présent rapport la liste des membres du Conseil exécutif.

accompli une oeuvre importante. Ils avaient toute la liberté d'action qu'ils souhaitaient. Dans l'ensemble, on estimait que le système actuel pouvait fonctionner de façon satisfaisante encore dix ans. M. Bodden a ajouté que les insulaires avaient toujours été connus pour leur attitude amicale. Cependant la Mission risquait de se heurter à une certaine animosité de la part du public au cours de sa visite car on pensait que celle-ci avait pour but d'imposer quelque chose aux îles. Il a exprimé l'espoir que les membres de la Mission comprendraient que les marques d'hostilité éventuelles ne s'adresseraient pas à eux personnellement mais viseraient la Mission en tant que telle.

190. Le Président de la Mission a expliqué quel était l'objet de celle-ci et rappelant son entretien avec la presse à son arrivée dans les îles, a dit qu'il y avait un profond malentendu au sujet de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission. La presse occidentale n'était malheureusement pas particulièrement bienveillante et avait tendance à faire preuve d'exagération. Il a exprimé l'espoir que la visite dans les îles aurait des résultats positifs et que l'on comprendrait que la Mission y venait pour entendre les vues des insulaires et non pas pour leur dicter leur conduite. L'Organisation des Nations Unies pouvait à son avis, apporter son assistance au Territoire dans le domaine du développement économique.

191. M. G. H. Bodden a fait observer qu'on avait tendance à oublier à propos des îles Caïmanes tant parmi les insulaires et assurément à l'Organisation des Nations Unies, que la situation des îles était unique du fait que celles-ci n'étaient devenues officiellement colonie de la Couronne qu'une fois que les autres colonies eurent accédé à l'indépendance. Les îles dépendaient auparavant de la Jamaïque et, même à ce moment-là avaient pratiquement été laissées à elles-mêmes; elles n'avaient pas connu les problèmes qui se posaient dans de nombreuses autres colonies et il n'avait jamais été question aux îles Caïmanes de domination étrangère. Les habitants étaient heureux de leur sort actuel et s'ils avaient l'impression que la visite de la Mission avait le moindre rapport avec une éventuelle modification de la Constitution, celle-ci risquerait d'être assez mal accueillie. Cette visite avait malencontreusement lieu peu après les élections générales de 1976 et la petite minorité des votants qui n'étaient pas satisfaits de leurs résultats essaierait peut-être de donner un caractère politique à cette visite. M. Bodden suggérait donc à la Mission de s'efforcer d'informer le public de l'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter au Territoire et lui donner une idée de ce qu'elle avait déjà fait et pouvait encore faire pour les îles.

192. M. V. G. Johnson a dit que les îles Caïmanes s'étaient au cours des dernières années plutôt préoccupées de développer leur économie que de modifier leur Constitution. Les îles s'étaient vu octroyer leur première Constitution en 1959, et en 1962, elles avaient obtenu le statut de colonie de la Couronne. La présente Constitution, entrée en vigueur en 1972, donnait toute satisfaction. L'économie des îles était fondée essentiellement sur les opérations financières et le tourisme et ces deux activités avaient été préservées avec soin. La réputation que le Territoire s'était faite au cours des années en tant que centre financier était due essentiellement à son statut de colonie de la Couronne. De l'avis de M. Johnson

les îles ne devaient pas chercher à devenir indépendantes; elles ne disposaient pas des ressources nécessaires pour faire face aux responsabilités financières et autres qui découleraient de l'indépendance. Le Royaume-Uni avait à plusieurs reprises averti qu'une nouvelle modification institutionnelle déboucherait sur l'autonomie interne et qu'il faudrait à ce moment-là fixer une date pour l'indépendance. Plus de 200 banques et sociétés de gestion de portefeuille, dont une grande partie était des filiales d'importantes institutions financières, et environ 8 000 sociétés étaient enregistrées dans les îles, aussi s'intéressait-on beaucoup dans les milieux financiers à préserver la stabilité politique du Territoire. Toute modification de la Constitution dans le sens de l'indépendance pourrait bouleverser tout l'édifice économique. Les résultats des dernières élections avaient amené l'actuel gouvernement à déclarer à la presse que le statu quo serait maintenu.

193. Un membre de la Mission a évoqué la question d'une ingérence éventuelle ou de pressions extérieures. Il a demandé si, compte tenu de l'importance du rôle joué par le tourisme et les opérations financières, maintenant le statu quo, le gouvernement se sentait capable de résister aux pressions et aux exigences auxquelles il pourrait être soumis d'un côté ou de l'autre, si par exemple, on le menaçait de plier bagages si certaines conditions n'étaient pas remplies.

194. M. G. H. Bodden a répondu que ce serait là une situation délicate qui demanderait à être examinée attentivement. S'il devenait nécessaire de choisir entre les désirs d'un groupe d'intérêts particulier et ceux de la population, c'est toujours cette dernière qui l'emporterait. L'importance du tourisme et de l'industrie financière ne pouvait être négligée mais priorité serait toujours accordée aux intérêts des insulaires.

195. Un membre de la Mission faisant allusion à la situation économique des îles qui était fondée essentiellement sur le tourisme et les opérations financières, a demandé si, de l'avis général, cette situation serait remise en question si le Territoire devenait indépendant.

196. Le capitaine Kirkconnell a dit en réponse que la situation économique actuelle des îles était le fruit à la fois du dur labeur et de l'honnêteté des insulaires et de l'effet stabilisateur exercé par le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni était respecté dans le monde entier et en tant que colonie de la Couronne, les îles Caïmanes avaient gagné la confiance de tous.

197. M. T. M. Bodden a fait remarquer que la stabilité revêtait une importance capitale pour un centre financier et qu'elle était difficile à maintenir. Sans l'appui du Royaume-Uni, les îles Caïmanes ne pourraient pas attirer les investissements comme elles le faisaient à l'heure actuelle. D'autres colonies étaient devenues indépendantes mais leur situation n'était pas pour autant satisfaisante.

198. M. J. M. Bodden a ajouté que c'était le public et les investisseurs qui avaient l'impression que le retrait du Royaume-Uni du Territoire aurait des répercussions néfastes pour les îles.

199. M. Johnson a demandé au Président de la Mission s'il pouvait, parmi les petits pays qui avaient accédé à l'indépendance, en désigner un seul dont la situation actuelle était satisfaisante.
200. Le Président a répondu que c'était là une question perfide, la réponse dépendant sans doute de ce que l'on entendait par situation satisfaisante. Il ne fallait pas oublier que les îles Caïmanes avaient eu la chance de ne pas connaître les difficultés et l'absence de liberté qui avaient amené de nombreux autres pays à rechercher l'indépendance.
201. M. T. M. Bodden a demandé comment avait été prise la décision d'envoyer la Mission aux îles Caïmanes.
202. M. Dalton (Royaume-Uni) a expliqué que, par le passé, des missions s'étaient rendues dans plusieurs territoires dépendant de puissances administrantes et qu'au moment où il avait été question de la mission de 1977, le choix des pays était réduit. Certaines des dernières colonies devaient accéder à l'indépendance en 1978 et il n'y avait guère de raison de leur rendre visite. On a jugé qu'une visite aux îles Caïmanes aiderait le Comité spécial à se documenter sur un petit territoire qui bâtissait son propre avenir et s'efforçait de préserver les avantages économiques acquis. En ce qui concernait le choix de la date, on avait écarté, l'année précédente, les élections étant trop proches, optant pour 1977 qui n'était peut-être pas le moment idéal, puisque les élections avaient lieu six mois auparavant pensant néanmoins qu'il serait possible de connaître l'avis des nouveaux élus.
203. Un membre de la Mission a demandé si une prolongation par le Gouvernement du Royaume-Uni de la période d'autonomie interne avant l'indépendance présenterait de l'intérêt du point de vue constitutionnel.
204. M. T. M. Bodden a dit que la question était de savoir si il y avait un avantage quelconque à modifier la Constitution dans le sens de l'indépendance. Pour sa part, il n'en voyait pas. Les îles Caïmanes jouissaient d'un niveau de vie élevé et des libertés fondamentales; aussi n'apparaissait-il pas nécessaire de modifier la Constitution actuelle. De nombreux pays qui étaient théoriquement indépendants étaient en fait plus assujettis qu'ils ne l'avaient jamais été avant d'avoir accédé à l'indépendance.
205. Pour terminer, M. Dalton a déclaré que la Mission avait apprécié ces premiers entretiens et espérait obtenir d'autres précisions au cours de sa visite. Il a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil pour le temps que ceux-ci avaient consacré à la Mission, ajoutant qu'il espérait les rencontrer à nouveau.
206. Le Président de la Mission a remercié en son nom les membres du Conseil et exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les îles. Il souhaitait bien avoir l'occasion de rencontrer à nouveau les membres du Conseil pour procéder à d'autres échanges de vues.

C. Réunion avec l'Inspecteur des banques et le Directeur de l'enregistrement des sociétés, le 18 avril 1977

1. Inspecteur des banques

207. M. Robin Benbow, Inspecteur des banques, détaché par le Fonds monétaire international (FMI) auprès du Gouvernement des îles Caïmanes, a commencé son exposé à la Mission en déclarant que le Territoire, en tant que paradis fiscal, disposait d'un atout considérable. Les banques s'y étaient installées dans le but de faire des opérations en Euro-devises : le montant annuel des transactions en Euro-devises effectuées chaque année dans le Territoire atteignait près de 30 milliards de dollars 1/.

208. En 1976, les patentes bancaires ont représenté un montant approximatif d'un million de dollars des îles Caïmanes, et le montant correspondant devait s'élever cette année à 1,4 million.

209. Les activités des banques et des fonds de placement étaient régies par la Banks and Trust Companies Regulation Law de 1966 et devaient être détenteurs d'une patente qui pouvait être de trois types, à savoir :

- a) La patente "A" qui leur permettait d'exercer leurs activités dans les îles Caïmanes et à la périphérie;
- b) La patente "B" qui leur permettait d'effectuer des transactions seulement à la périphérie. Les banques utilisaient ces deux types de patentes;
- c) La patente "B" limitée avait les mêmes effets qu'une patente "B" ordinaire non limitée, sauf qu'une société détentrice d'une patente de ce type ne pouvait effectuer de transactions qu'avec des clients ou des particuliers figurant sur une liste présentée au moment du dépôt de la demande de patente. C'était ce type de patente que les familles utilisaient habituellement.

210. M. Benbow occupait le poste d'Inspecteur des banques, qui était un poste officiel. Son rôle consistait à examiner les demandes de patente et à recommander au Conseil exécutif, de les accepter ou de les refuser, et à procéder à un examen général des pratiques bancaires dans les îles Caïmanes. Il examinait les comptes annuels des sociétés, que celles-ci étaient tenues, en vertu de la loi, de lui présenter, et en particulier ceux des petites banques, afin de s'assurer que les fonds déposés étaient en sécurité. S'il apprenait qu'une banque ne donnait pas toutes les garanties voulues de sécurité, il le signalait au gouvernement. Son rôle était de sauvegarder l'intérêt public.

---

1/ Pour la liste des banques et des fonds de placement exerçant leurs activités dans le Territoire, voir appendice III du présent rapport.

211. Précisant ce qu'il entendait par "sécurité", l'Inspecteur des banques a dit qu'il était chargé d'examiner de près les raisons pour lesquelles un particulier voulait obtenir une patente lui donnant le droit d'opérer dans le Territoire, de vérifier l'origine des fonds, et les références fournies par ledit particulier sur sa position financière et sur la nature de ses opérations ainsi que l'expérience des actionnaires dans le domaine bancaire.

212. On a demandé à l'Inspecteur des banques si la communauté financière mondiale continuerait d'utiliser les îles Caïmanes comme paradis fiscal si celles-ci devenaient indépendantes et il a répondu par l'affirmative, ajoutant que les affaires continueraient après l'indépendance, comme l'expérience l'avait prouvé ailleurs. De nombreuses sociétés venaient s'installer aux îles Caïmanes à cause de l'association des îles avec le Royaume-Uni. Mais la population des îles était très stable. Il a cité le cas d'un autre paradis fiscal d'où les hommes d'affaires n'étaient pas partis en foule lorsque le pays avait accédé à l'indépendance. Pourquoi ce qui n'était pas arrivé dans le pays en question se produirait-il aux îles Caïmanes.

213. Répondant à une autre question, l'Inspecteur des banques s'est prononcé contre l'établissement d'un impôt sur le volume des transactions, arguant du fait que le Territoire était concurrencé par d'autres paradis fiscaux.

214. Les banques locales opéraient dans toutes les branches d'activités bancaires et prêtaient des fonds à des promoteurs. Il a cité, entre autres, la Mortgage Finance Corporation et la Cayman National Bank qui avaient ouvert en 1974. La durée de remboursement des prêts hypothécaires, fixée à dix ans, paraissait courte. On avait essayé ailleurs de la porter à 25 ans.

215. Un Inspecteur des banques adjoint originaire des îles Caïmanes avait été envoyé en Caroline du Nord (Etats-Unis) pour y acquérir une formation.

## 2. Directeur de l'enregistrement des sociétés

216. M. Robert Bodden, Directeur de l'enregistrement des sociétés, a dit qu'il y avait quatre types de sociétés :

- a) Une société exemptée, ainsi dénommée parce qu'elle était exemptée de diverses obligations stipulées dans la Loi sur les sociétés et jouissait de certains privilèges comme l'exonération d'impôts pendant vingt ans. Une société exemptée n'était pas autorisée à exercer ses activités dans les îles Caïmanes;
- b) Une société résidente, domiciliée dans les îles Caïmanes;
- c) Une société ordinaire non résidente;
- d) Une société étrangère, constituée dans un pays étranger mais souhaitant établir une filiale dans les îles Caïmanes.

217. Le Bureau de l'enregistrement des sociétés avait été créé en 1973. Le Directeur était habilité à radier des sociétés du Registre. M. Bodden a précisé qu'il était entré en fonctions en 1975 et que cette année-là il avait radié plus de 500 sociétés. Avant 1975, environ 200 sociétés étaient radiées chaque année.

218. Actuellement, il fallait 48 heures pour enregistrer une société. Il y avait une forte demande d'enregistrement, le nombre des demandes avoisinant 1 400 par an.

219. Les droits d'enregistrement et les redevances annuelles constituaient pour le gouvernement la deuxième source de revenus, par ordre d'importance, après les droits de douane. En 1976, le paiement de ces droits avait représenté un montant total de 1 800 000 dollars des îles Caïmanes.

220. Le Bureau de l'enregistrement étudiait maintenant la question complexe de l'enregistrement des navires.

D. Réunion avec le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances, le 18 avril 1977

221. La Mission a soulevé la question de la localisation de la fonction publique. On a fait observer que l'école secondaire des îles Caïmanes n'existait que depuis six ans. En général, les hommes partaient en mer et revenaient après avoir amassé un pécule. Comparativement parlant, les professeurs n'étaient pas très bien payés mais on était en train de relever leurs traitements. C'était seulement depuis ces deux dernières années que les élèves de l'école en sortaient avec une bonne formation secondaire. Encore maintenant, le secteur privé avait tendance à accaparer l'élite et à laisser les autres diplômés au Gouvernement. Le Royaume-Uni avait fourni du personnel dans le cadre de son programme d'assistance technique. Récemment, un assez grand nombre de médecins et de professeurs originaires de la Jamaïque avaient trouvé des emplois dans le Territoire. Certaines personnes se préparaient à travailler dans l'industrie hôtelière et de nombreux étudiants avaient reçu des bourses pour étudier à l'étranger ou sur place.

222. A propos des recettes fiscales dans les îles Caïmanes, la Mission a appris que celles-ci avaient augmenté ces dernières années. Le budget actuel se situait aux alentours de 14 millions de dollars des îles Caïmanes. Avant la récession, le taux annuel de croissance des recettes fiscales avait été de 15 p. 100. La récession avait tout bouleversé. Les réserves avaient fondu et le Territoire avait actuellement un déficit d'environ 500 000 dollars des îles Caïmanes. L'économie reprenait et la croissance pourrait être réactivée à condition que le secteur de la construction devienne plus dynamique au cours des deux prochaines années. Toute fluctuation de l'économie aux Etats-Unis d'Amérique avait des répercussions dans le Territoire.

223. La croissance des recettes fiscales était liée à celle de l'économie. Le Gouvernement s'intéressait à l'industrie pétrolière qui pouvait devenir une importante source de revenus. Le projet de transbordement du pétrole représenterait, avec un débit d'un million de barils par jour, un investissement de 100 millions de

dollars des Etats-Unis. Ce projet entraînerait la création d'environ 25 emplois et serait une bonne source de redevances pour le gouvernement. Des études sismiques aux fins de la prospection pétrolière étaient également en cours.

224. Afin d'attirer les industries légères, notamment les industries de montage, on s'était employé récemment à donner des facilités aux investisseurs potentiels.

225. L'industrie de la pêche faisait actuellement l'objet d'une étude financée en partie par la Banque de développement des Antilles. Autrefois, on ne s'inquiétait guère du sort des habitants des îles Caïmanes, sachant que leur avenir était en mer. Les marins avaient coutume d'envoyer de l'argent chez eux, et leurs envois de fonds représentaient un montant d'environ 2 millions de dollars des Etats-Unis par an; il y eut à un moment donné jusqu'à 1 700 ressortissants des îles Caïmanes sur les états de paie d'une seule compagnie de navigation. Mais maintenant la nécessité s'imposait de créer des emplois, faute de quoi les élèves qui sortaient chaque année de l'école (environ 200) auraient des difficultés à trouver un emploi rémunéré. Cela dit, le chômage ne semblait pas, à l'heure actuelle, représenter un problème grave.

E. Visite du centre d'élevage des tortues  
des îles Caïmanes, le 19 avril 1977

226. Il s'agit d'un centre d'élevage de tortues vertes (Chelonia mydas).

227. M. G. H. Bodden, membre élu du Département de l'agriculture et des ressources naturelles, et M. Lauer étaient présents lors de la visite. Le centre appartenait pour 72,5 p. 100 à des intérêts allemands, pour 25 p. 100 à la Commonwealth Development Corporation et pour 2,5 p. 100 au Gouvernement des îles Caïmanes.

228. Ce centre est unique au monde. Il a débuté en 1968 sous le nom de Mariculture, Ltd., et a été transféré en 1970 dans le site actuel. Les tortues sont élevées dans des bassins séparés qui exigent une énorme quantité d'eau (3 millions de gallons, soit 4 540 000 litres, par heure) obtenue par pompage. Pour accélérer la croissance des tortues, on les nourrit de boulettes synthétiques riches en protéines. Ces boulettes flottent à la surface de l'eau et les tortues se sont facilement adaptées à cette nourriture qui, en outre, semble embellir la couleur et la texture de leur carapace, laquelle est utilisée pour la fabrication des bijoux. La durée de vie d'une tortue est de 10 ans. Quand une tortue atteint l'âge de quatre ans, on l'abat. Dans une tortue, tout est utilisable : la viande, riche en protéines et pauvre en cholestérol; la gélatine, dont on fait la soupe de tortue; la peau, notamment celle du cou, qui est transformée en cuir; la graisse, dont on tire l'huile de tortue utilisée pour la fabrication de produits de beauté et la carapace, très précieuse pour les joailliers.

229. Le centre produit chaque mois 1 000 tortues âgées de quatre ans et pesant en moyenne 45,4 kg. La soupe de tortue est exportée en Europe et le bifteck de tortue aux Etats-Unis où il se vend facilement. La fabrication de bijoux a commencé en 1976 et est entièrement automatisée. Quatre-vingt-cinq personnes travaillent au centre.

230. L'élevage des tortues captives a été un succès mais le centre n'arrive pas encore à produire la quantité d'oeufs dont il a besoin. Les oeufs proviennent pour 50 p. 100 du Surinam et d'autres régions des Antilles. Leur taux de survie est de 30 à 55 p. 100.

231. On étudie actuellement, à l'Université de Miami, les raisons pour lesquelles de nombreuses tortues meurent pendant les trois premiers mois. Toute une série d'antibiotiques sont utilisés pour combattre les infections mais les maladies virales représentent un problème.

#### F. Visite du foyer de garçons en construction, le 19 avril 1977

232. La Mission a visité les locaux du foyer de garçons dont la construction est presque achevée. Ce foyer, initiative du Rotary Club des îles Caïmanes, est destiné à recevoir des jeunes en difficulté. Auparavant, les enfants délinquants traduits devant le Tribunal des jeunes étaient envoyés en Jamaïque dans des écoles agréées : cette pratique serait abandonnée dès l'ouverture du foyer. Tous les garçons seraient d'âge scolaire. Ainsi, ils passeraient la plus grande partie de leur temps à l'école, où ils s'occuperaient utilement et seraient soumis à la discipline scolaire. En outre, ils seraient chargés des tâches ménagères et veilleraient à ce que le foyer soit toujours ordonné et accueillant. Le foyer serait administré par le gouvernement. Un couple de résidents, mari et femme, ayant l'habitude des enfants difficiles, jouerait le rôle de parents du foyer. Les admissions, les renvois et l'assistance postpénale seraient du domaine exclusif du Tribunal des jeunes et du Service de surveillance.

233. Le Rotary Club des îles Caïmanes avait acheté pour y construire le foyer un terrain de 0,91 hectares dans une zone résidentielle de West Bay. Le Club avait également réuni un premier montant de 15 000 dollars des îles Caïmanes pour payer le coût de la construction. Pour terminer le projet, il fallait au moins 60 000 dollars des îles Caïmanes. Au départ, le foyer pourrait recevoir 16 garçons logés dans quatre chambres. Il comprendrait également une infirmerie, un logement pour les parents du foyer, une cuisine, une laverie et un vaste espace de rangement. Le Rotary Club lançait un appel pour qu'on lui envoie de nouveau dons.

#### G. Visite de l'école pour handicapés mentaux, le 19 avril 1977

234. Madame Islay Conolly, haut fonctionnaire de l'éducation, assistait à la visite.

235. L'école accueille au total 22 enfants pendant la journée. Le jour de la visite de la Mission, il y avait sur place 18 enfants âgés de 3 à 17 ans. A l'école, le gros du travail était exécuté par des volontaires, une seule personne étant payée par le gouvernement.

236. Ces dernières années, l'attention s'est portée sur un groupe de personnes handicapées de la Grande Caïmane. En 1970, 34 enfants présentant des troubles divers (arriération mentale, ataxie locomotrice, surdité et/ou troubles de la parole) ont été signalés comme handicapés. Les tares congénitales mineures semblent également

très répandues. Tout cela paraît indiquer une fréquence élevée de troubles génétiques les plus divers plutôt qu'une recrudescence massive d'une maladie particulière.

237. D'après le Dr Arthur D. Bloom, professeur de pédiatrie, de génétique et de développement de l'homme au collège de médecine et de chirurgie de l'Université de Columbia (Etats-Unis), les îles se caractérisent, du point de vue médical, par une épidémie de maladies génétiques graves dont certaines peuvent être traitées et dont un grand nombre peuvent être évitées dans les générations futures. L'augmentation générale de maladies multiples à caractère génétique, la plupart héréditaires, s'expliquerait par le fait que les générations qui se sont succédées depuis 200 ans se sont reproduites par mariages consanguins vu que, il n'y a pas si longtemps encore, les habitants d'une île étaient relativement isolés, non seulement par rapport aux autres insulaires, mais à l'intérieur même de leur île.

238. Après avoir étudié le problème sous les auspices de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et à la suite d'une étude menée sur place du 14 au 21 novembre 1976, le Dr. Bloom a formulé certaines recommandations.

239. En bref, dans son rapport à la OPS/OMS intitulé "Genetic Disease in the Cayman Islands", le Dr Bloom propose un programme coordonné de services médicaux et de consultations génétiques destiné à pallier l'insuffisance relative des services génético-pédiatriques qui existent dans les îles. En gros, le programme comprendrait trois phases. La première, pendant laquelle la population ferait l'objet d'une attention médicale directe, consisterait à examiner et à soigner les personnes atteintes par la maladie. La deuxième phase aurait pour but de prévenir l'apparition de ces maladies chez les enfants grâce à un programme de consultations génétiques soigneusement organisé. Il suffirait pour cela d'incorporer la médecine génétique aux soins de santé assurés dans les îles. Une fois ces deux phases organisées et les programmes lancés, la recherche pourrait commencer, à condition qu'on dispose des fonds nécessaires.

240. Dans son rapport, le Dr Bloom suggérait que l'OPS envisage de fournir les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de ses recommandations. Il avait l'intention de rechercher les moyens de financer l'exécution des deux premières phases, en consultation avec l'OPS et l'OMS. Le Gouverneur a indiqué clairement au Dr Bloom que la responsabilité d'intégrer à long terme un programme de médecine génétique et de prévention dans le système actuel de soins médicaux incombait au Gouvernement des îles Caïmanes.

H. Visite à l'école secondaire des îles Caïmanes,  
le 19 avril 1977

241. M. T. M. Bodden, membre élu chargé des services de santé, de l'enseignement et des services sociaux ainsi que Mme Conolly, haut fonctionnaire de l'éducation, étaient présents.

242. M. Malcom Mynett, directeur de l'école, a accueilli les membres de la Mission et leur a fait visiter son établissement. Cette école polyvalente accueille 1 252 élèves âgés de 11 à 18 ans et a des classes allant de la sixième à la seconde. Elle compte 82 enseignants, dont 40 p. 100 sont des insulaires.

243. Les élèves y préparent des examens étrangers tels que le certificat de fin d'études secondaires, niveaux "O" (ordinary) et "A" (advanced), ainsi que l'examen d'entrée des collèges universitaires américains.

244. Le programme d'études est souple et laisse aux professeurs une certaine liberté dans le choix des sujets, notamment au niveau de la troisième. Soixante pour cent des élèves reçoivent un enseignement classique, le reste suivant des cours techniques ou commerciaux. Les élèves moins doués font l'objet d'une attention particulière.

245. Une nouvelle bibliothèque vient d'être achevée et l'on procède actuellement à l'achat des ouvrages nécessaires. La bibliothèque possède maintenant 4 000 volumes; on espère porter ce nombre à 20 000, ce qui en gros permettrait d'atteindre le nombre idéal de 20 ouvrages par élève.

246. D'ici l'année prochaine, l'école devrait être pourvue de trois nouvelles classes et ses effectifs passeraient ainsi à 1 300 élèves, bien que le nombre optimal d'élèves qu'elle puisse accueillir soit estimé à 1 000. La salle de réunion actuelle de l'école ne peut recevoir tous les élèves.

I. Rencontre avec des membres de la Chambre de commerce  
des îles Caïmanes, le 19 avril 1977

247. Quarante-huit personnes ont participé à la réunion, parmi lesquelles le capitaine Theo Bodden, M. A. Kimble, secrétaire, et M. J. M. Bodden, membre élu du Conseil exécutif chargé du tourisme, de l'aviation et du commerce, et le capitaine C. Kirkconnell, qui est également membre élu du Conseil exécutif m/.

248. M. J. M. Bodden a présenté les membres de la Mission. Il a déclaré qu'il souhaitait dissiper les rumeurs selon lesquelles le Conseil exécutif avait invité la Mission à venir dans le Territoire, ajoutant que celle-ci était néanmoins bienvenue. Une réunion publique allait être organisée à Bodden Town, à l'occasion de laquelle la population ferait connaître ses sentiments. M. Bodden a fait appel aux membres de la Chambre de commerce pour qu'ils ne dissimulent pas leurs pensées réelles et s'expriment avec franchise devant les membres de la Mission.

m/ La liste des membres de la Chambre de commerce figure à l'appendice VIII du présent rapport.

249. La Président de la Mission s'est ensuite adressé au Conseil. La Mission n'était pas venue pour dire à la population des îles Caïmanes ce qu'elle devait faire, ou comment elle devait gérer ses affaires, mais sa visite s'inscrivait dans le cadre d'un processus ininterrompu depuis la fondation de l'ONU, c'est-à-dire depuis 30 ans. Le Royaume-Uni avait été l'un des Membres fondateurs de l'ONU. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Royaume-Uni, en la signant s'était engagé à assumer certaines responsabilités vis-à-vis des territoires non autonomes qu'il administrait, et notamment de communiquer à l'ONU des renseignements sur la situation politique, constitutionnelle, sociale et économique de ces territoires. Le Gouvernement britannique avait également été prié par l'Assemblée générale d'inviter des missions de visite dans ces territoires de façon à ce que l'ONU puisse évaluer la situation qui y régnait et s'enquérir des vœux et des aspirations des habitants au sujet de leur avenir.

250. La Mission était chargée d'établir des faits : ses membres étaient venus dans le Territoire demander aux habitants quels étaient leurs vœux. Par le passé, certaines puissances administrantes n'avaient communiqué qu'avec réticence des renseignements à l'ONU. La Mission était venue aux îles Caïmanes sur la demande du Royaume-Uni. L'une des règles strictement appliquées par l'ONU était la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Le rôle de la Mission était de faire rapport à l'ONU sur l'évolution constitutionnelle, économique et sociale du Territoire.

251. On avait fait savoir à de multiples reprises à la Mission que la population des îles Caïmanes souhaitait conserver le statut constitutionnel existant.

252. Cela étant, nul ne pouvait se permettre de vivre dans l'isolement. Le rôle de l'ONU était de prêter assistance à tous et la Mission espérait que le Territoire mettrait à profit l'assistance que lui offrait l'ONU. La presse ne se faisait pas faute de critiquer l'ONU et ses arguments étaient très souvent repris à mauvais escient.

253. Le Président de la Chambre de commerce a déclaré que la Mission aurait peut-être peine à croire ce qu'il avait à déclarer. Les habitants des îles formaient la dernière population libre dans le monde actuel. Ils ne payaient pas d'impôts directs, jouissaient de la liberté de parole, de la liberté de culte et de la liberté de mouvement. Ils travaillaient beaucoup et étaient très fiers du Royaume-Uni; ils étaient en un mot très heureux. Quel que soit le sort du Royaume-Uni, ils le partageaient. Tout habitant des îles qui se respectait était de cet avis.

254. Les insulaires souhaitaient avoir des relations amicales avec leurs voisins des Caraïbes mais ne voulaient pas que ceux-ci interviennent dans les affaires intérieures des îles Caïmanes. Ils ne voulaient rien avoir à faire avec le socialisme, le communisme et le socialisme démocratique. Tout ce qu'ils souhaitaient, c'était de rester dans l'état dans lequel ils se trouvaient. L'allocution du Président de la Chambre de commerce a été accueillie par une ovation et des applaudissements.

255. En ce qui concerne le droit à l'indépendance, quelqu'un a fait remarquer que les habitants des îles étaient libres et que leurs liens avec le Royaume-Uni étaient très utiles. Ils jouissaient de toute la liberté qu'ils pouvaient désirer actuellement. Si le Gouverneur allait à l'encontre de leurs désirs, ils étaient libres de se plaindre directement auprès du Gouvernement du Royaume-Uni. C'étaient les membres du Conseil exécutif, notamment les membres élus, qui avaient le pouvoir de décision. Lorsqu'on examinait la situation des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, on constatait qu'ils étaient en proie à des difficultés. Aux îles Caïmanes, la situation était calme. Le tourisme était l'élément principal de l'économie et un tourisme florissant nécessitait un gouvernement stable. Les insulaires n'avaient aucune envie d'abandonner la proie pour l'ombre. A l'époque où la Jamaïque avait accédé à l'indépendance, les îles Caïmanes avaient choisi d'être colonie de la Couronne britannique. Les circonstances avaient prouvé qu'elles avaient eu raison et cela était toujours vrai aujourd'hui. Le pays et son économie étaient très vulnérables. Il était bon et judicieux qu'une grande puissance, en l'occurrence le Royaume-Uni, veille sur ses affaires à l'ONU et assure également sa défense. Aucune personne saine d'esprit ne pouvait vouloir l'indépendance pour les îles.

256. Des hommes d'affaires s'étaient installés aux îles Caïmanes en raison de la situation stable qui y régnait et était due à la présence du Royaume-Uni. La réponse à la question rhétorique de savoir si l'indépendance favoriserait les affaires était "non".

257. M. Dalton a formulé certaines observations en tant que représentant du Royaume-Uni à l'ONU. Ce que le Royaume-Uni connaissait des travaux du Comité spécial ces quatre dernières années lui permettait de dire que le Comité respectait scrupuleusement les vœux des populations des territoires dont il s'occupait. Il était très attaché au principe de l'autodétermination. Le droit à l'autodétermination était le droit pour les populations intéressées de déterminer elles-mêmes leur avenir. La Mission ferait fidèlement part à l'ONU des vœux des habitants des îles.

258. M. Dalton souhaitait rappeler par ailleurs la situation d'autres petits territoires non autonomes dans le monde. On s'était demandé ce qu'il adviendrait d'eux s'ils devenaient indépendants. Leurs populations avaient agi comme les habitants des îles Caïmanes actuellement : elles avaient considéré leur avenir et pris leurs propres décisions. Tuvalu, par exemple, avait une économie plus faible que celle des îles Caïmanes, mais sa population avait pourtant estimé qu'elle pouvait procéder à des changements constitutionnels et accéder à l'indépendance.

259. Pour un autre orateur, en l'état actuel des choses, tout était en faveur des îles Caïmanes et elles n'avaient rien à perdre en conservant le statu quo. Accéder à l'indépendance serait se lancer dans l'inconnu. En outre, quelques insulaires étaient peut-être avides de pouvoir et souhaitaient diriger le monde mais il s'agissait d'une minorité et le reste de la population ne souhaitait pas grossir leurs rangs.

260. En proposant un vote de remerciements, ce dernier orateur a déclaré qu'il était convaincu que la Mission ferait connaître les vœux de la population dans son rapport et que la visite de la Mission permettrait de mettre fin au mythe concernant les colonies britanniques.

261. Le Président de la Mission a remercié les orateurs de s'être exprimés aussi franchement.

J. Visite au Département de la planification,  
le 19 avril 1977

262. La Mission a été reçue par M. Iain Smith, directeur de la planification, et par M. Brian Lauer, inspecteur en chef et secrétaire principal par intérim.

263. On a expliqué aux membres de la Mission que le Département s'occupait uniquement de planification physique, la planification économique étant du ressort d'un autre bureau. Bien qu'on ne fasse jamais abstraction des considérations économiques, le plan de développement pour le Territoire consistait essentiellement en un plan d'aménagement de zones déterminant l'utilisation éventuelle des terrains. Le plan avait été établi conformément à la loi de 1971 sur le développement et la planification qui prévoyait la création d'un organe dénommé Autorité centrale de planification (Central Planning Authority - CPA). Cette loi prévoyait également la publication du plan sous forme de projet de façon à permettre au public de faire connaître ses vues ainsi que la création d'un tribunal spécial qui entendrait toutes les objections et représentations.

264. Lors de sa publication en avril 1975, le projet de plan avait rencontré une vive opposition de la part d'importants secteurs de la population (voir par. 58 ci-dessus). Le Tribunal avait été dûment créé; il était composé d'un président, détaché par le Gouvernement britannique, et de quatre membres ressortissants des îles. Le Tribunal a pris connaissance de toutes les objections et représentations et a publié son rapport en avril 1976. La CPA a fait paraître ses observations sur le rapport du Tribunal en juillet. Un nouveau projet de plan modifié a été présenté à l'Assemblée législative au début de 1977 et devait être discuté en mai. Si les membres de l'assemblée estimaient que le projet devait encore être modifié, la question serait vraisemblablement confiée à un comité dont les membres seraient désignés.

265. Il a été dit à la Mission que le projet de plan initial était extrêmement rigide, notamment compte tenu du fait que la plupart des terrains du Territoire, y compris les marécages, étaient propriété privée. La classification dans la catégorie des terres agricoles de grandes étendues de terrains, y compris des terrains impropres à la production alimentaire, avait provoqué de vives réactions. Le plan sous sa forme modifiée était beaucoup plus souple : 2 428,2 hectares de terrains étaient destinés à l'agriculture, au lieu des 5 665,8 prévus initialement. Les terrains situés dans une zone destinée à une fin particulière pouvaient être utilisés à d'autres fins à la condition que cela ne soit pas au détriment du développement général de ladite zone.

266. La CPA était dotée du pouvoir de décision. Si un projet particulier lui semblait ne pas convenir, elle pouvait l'interdire. On pouvait faire appel contre les décisions de la CPA devant les tribunaux. La CPA pouvait s'adresser aux tribunaux pour faire appliquer ses décisions au moyen de l'imposition d'amendes ou même par la démolition d'aménagements non autorisés; elle n'avait toutefois pas encore fait usage de ce dernier pouvoir.

267. En réponse à la question de savoir si le plan avait porté préjudice au secteur de la construction, on a dit à la Mission que la publication du plan avait coïncidé avec une récession et un ralentissement de l'industrie du bâtiment; il avait peut-être constitué un obstacle dans le cas de certains projets, peu nombreux toutefois, à cette époque.

268. En réponse à une question concernant l'influence du plan dans des domaines tels que l'infrastructure, les centres de peuplement, la construction de routes, etc., on a dit à la Mission que le plan tendait à favoriser un développement vertical plus poussé, en prévoyant la mise en place d'une infrastructure appropriée, plutôt que le développement horizontal.

269. La Mission a appris en outre qu'aucune restriction n'était imposée à l'achat de terrains par des étrangers. Sur la Petite Caïmane, surtout formée de marécages, la plupart des plages par exemple appartenaient à des étrangers. L'absence de contrôle était due au fait que les insulaires considéraient la terre comme un bien monnayable et ne voulaient pas que l'on restreigne leur droit de la vendre, que ce soit à des étrangers ou à des insulaires.

270. En réponse à une autre question, on a dit à la Mission qu'il ne serait pas possible de savoir à qui appartenaient les terres du Territoire tant que les relevés cadastraux ne seraient pas terminés.

K. Réunion avec des membres de l'Assemblée législative,  
le 19 avril 1977

271. Le gouverneur Russell présidait la réunion en sa qualité de président de l'Assemblée législative.

272. Après les présentations, le Président de la Mission déclara que celle-ci se félicitait de l'occasion qui lui était donnée de rencontrer des membres de l'Assemblée législative. Cette réunion allait permettre de dissiper certains malentendus et d'éclaircir quelques questions. On imaginait mal ce que pourrait devenir le monde si l'Organisation des Nations Unies n'existait plus. En fait, après la seconde guerre mondiale, un monde sans les Nations Unies était difficilement concevable. Elles revêtaient une grande importance aussi bien pour les pays indépendants que pour les pays non indépendants, et chacun d'eux devait apporter sa participation à l'Organisation. Au sein de celle-ci, tous les pays jouissaient de droits égaux et bénéficiaient de chances égales.

273. La Charte des Nations Unies prescrivait au Gouvernement du Royaume-Uni d'adresser régulièrement des rapports à l'Assemblée générale sur la situation des territoires non autonomes qu'il administrait. De temps à autre, le Comité spécial envoyait une mission de visite dans un territoire sur l'invitation de la Puissance administrante. C'est ainsi que la Mission visitait les îles Caïmanes sur l'invitation du Gouvernement britannique. Elle ferait rapport à l'Organisation des Nations Unies sur ses constatations. Elle était venue sur place pour obtenir des informations de première main; elle voulait entendre les membres de l'Assemblée et savoir quel était leur sentiment.

/...

274. La Mission avait déjà rencontré plusieurs groupes de personnes dans le Territoire et le message qu'on voulait lui communiquer se précisait, lui semblait-il, de plus en plus distinctement.

275. Le premier des membres de l'Assemblée législative à parler déclara qu'ils ne voulaient pas la décolonisation de leurs belles îles. Ils ne voulaient pas de l'indépendance dont ils pourraient probablement se passer pendant 100 ans encore car les îles étaient petites et avaient fort peu de ressources. Mis à part quelques ambitieux de l'indépendance, personne n'en voulait dans les îles qui ne désiraient pas se séparer du Royaume-Uni.

276. L'orateur parla ensuite de l'évolution historique du pays depuis l'époque où il constituait une dépendance de la Jamaïque jusqu'à l'heure actuelle. La situation économique était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été, grâce à l'aide et à la stabilité que procurait la présence britannique. Il ne fallait pas se laisser aller à des propos irresponsables sur l'indépendance : personne n'en voulait. L'orateur conclut en disant que si la Mission pouvait demander à la Reine de visiter les îles, elle ne se serait pas déplacée en vain.

277. Un autre membre de l'Assemblée (West Bay) reprit à son compte les vues développées par l'orateur précédent. Il déclara que la Constitution actuelle fonctionnait de façon satisfaisante et qu'on ne voulait pas en changer. L'arrivée de la Mission avait provoqué une certaine émotion parmi les électeurs qu'il représentait. Il serait très heureux si elle pouvait se rendre dans sa circonscription et y expliquer l'objet de sa visite.

278. Un troisième orateur abonda dans le sens des deux premiers. Il déclara que, pour le moment, on ne souhaitait aucune modification de la Constitution. Il se réjouissait, pour sa part, d'apprendre que la Mission avait compris les sentiments du peuple.

279. Le quatrième orateur affirma à son tour que la Constitution actuelle était satisfaisante. Si le peuple désirait des changements, il en informerait les Nations Unies. Si l'on ressentait le besoin de faire appel à l'aide de l'Organisation, on ne manquerait pas d'y recourir.

280. Un représentant de Cayman Brac déclara que depuis de nombreuses années, il était opposé aux Nations Unies et à tout ce qu'elles représentaient. Il défiait quiconque parmi les membres de la Mission de prétendre connaître quelque chose des îles Caïmanes, sur l'histoire desquelles on n'avait que fort peu de témoignage. Ensuite, il décrivit l'évolution historique du pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours. Il compara les budgets de 1946 et 1977, en soulignant le fait qu'aucune subvention n'avait jamais été accordée au Territoire. Il rappela qu'en 1959, le choix entre trois possibilités avait été offert au pays : s'unir à la Jamaïque lorsque ce pays avait accédé à l'indépendance en 1962, devenir une colonie de la Couronne ou obtenir l'indépendance pure et simple. Ils avaient choisi de devenir une colonie de la Couronne. Le temps, déclara-t-il, avait confirmé la sagesse de ce choix. Il poursuivit en disant que la Constitution actuelle était la meilleure qu'un petit pays pouvait obtenir. Le taux d'analphabétisme étant très faible aux îles Caïmanes, on pouvait dire que chacun savait très

rien ce qu'il voulait. Des élections très disputées s'étaient déroulées récemment dans le Territoire. Si les membres élus de l'Assemblée l'avaient emporté, c'est qu'ils s'étaient tous engagés à maintenir inchangée la Constitution actuelle. Puis, il s'enquit de savoir si c'était l'Organisation des Nations Unies qui avait obligé le Royaume-Uni à envoyer la Mission dans le Territoire.

281. M. R. J. Dalton (Royaume-Uni) mit les choses au point en déclarant que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait imposer aucune action à qui que ce soit. L'Organisation était une association d'Etats souverains. Le seul organe disposant d'un pouvoir coercitif était le Conseil de sécurité. Le Comité spécial était une émanation de l'Assemblée générale à laquelle il présentait des recommandations. Les missions de visite avaient été très bénéfiques pour les habitants des territoires visités. Il était convaincu que la Mission rédigerait un rapport fidèle sur la situation qu'elle avait observée dans les îles Caïmanes, et que ce rapport refléterait les sentiments des membres de l'Assemblée.

282. Le Gouverneur fit remarquer que les membres de l'Assemblée avaient l'impression que l'Organisation des Nations Unies intervenait dans les affaires intérieures des îles Caïmanes.

283. Un membre de la Mission expliqua que, conformément à la Déclaration relative aux territoires non autonomes, constituant l'objet de l'Article 73 de la Charte, les Nations Unies avaient des obligations envers ces territoires.

284. Un membre de l'Assemblée fit observer que des élections très disputées s'étaient déroulées dans le Territoire. L'"opposition" avait été vaincue de façon régulière. Il expliqua le fonctionnement du Conseil exécutif et affirma que ses membres élus consultaient les autres membres élus de l'Assemblée sur les questions importantes.

285. Reprenant la parole, le premier orateur dit que les îles Caïmanes avaient besoin de l'aide des Nations Unies pour la formation des jeunes. Il était souhaitable que les emplois existants soient occupés par des nationaux. Il souligna l'urgence de la question en faisant observer que le temps des marins était révolu.

286. La Mission décrivit les moyens qu'offrent l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement les institutions spécialisées, en matière de formation.

287. Un élu de Georgetown regretta qu'aucune réunion publique n'ait été prévue dans cette ville.

288. Le Gouverneur expliqua que le programme de la Mission avait été établi par le Gouvernement britannique et la délégation de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et qu'il avait été question de tenir une réunion à Georgetown.

289. Ce même membre de l'Assemblée insista à nouveau sur le fait qu'aucune modification de la Constitution n'était souhaitée à l'heure actuelle. Un ouvrage intitulé Caymanian Politics, écrit par un auteur suédois, fut cité à l'appui de ces dires : "Les candidats qui défendaient la cause de l'indépendance ont perdu les élections", était-il écrit.

290. Le Président de la Mission déclara que l'Organisation des Nations Unies n'avaient pas toujours bonne presse. Il proposa un échange de vues sur les activités de cette dernière. Il expliqua le fonctionnement de l'Organisation, insistant sur les succès enregistrés par les institutions spécialisées : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), etc.; il souligna également l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

L. Réunion publique le 19 avril 1977<sup>n/</sup>

291. Le public avait été invité par la radio et autres moyens d'information à rencontrer la Mission, soit individuellement soit en groupes. Les opinions exprimées par ces groupes sont résumées ci-après.

1. Mme Corine Thompson et six autres dames

292. Mme Thompson, épouse d'un important commerçant et elle-même femme d'affaires, s'intéressait à l'agriculture et aux services sociaux.

293. Mme Thompson parlait au nom de son groupe. Elle a déclaré que l'aide qu'avait reçue le Territoire avait été très utile. Les habitants de l'île désiraient rester sous la protection du Royaume-Uni en conservant le statut de colonie britannique. Ils avaient entendu parler de ce qui s'était passé dans les Caraïbes et en Afrique. Les désordres qui s'étaient produits dans ces pays étaient dus à l'indépendance. Ils estimaient que sous l'administration du Royaume-Uni, les îles Caïmanes continueraient à jouir de la stabilité. Ils étaient heureux de leur sort. Ils ne doutaient pas que le Royaume-Uni accorderait une modification de la Constitution au cas où ils en exprimeraient le désir.

294. Les habitants des îles Caïmanes étaient connus pour leur hospitalité et ne pratiquaient aucune discrimination fondée sur la classe sociale ou la race. Ils ne voulaient ni du socialisme ni du communisme. Le temps où la misère régnait dans le Territoire était révolu et oublié. Des hommes d'affaires importants leur avaient dit que si les îles Caïmanes devenaient indépendantes, les grandes entreprises ne tarderaient pas à quitter le pays. Elle-même était une femme d'affaires. C'était seulement parce que le Territoire était une colonie britannique que des financiers étaient disposés à y investir. Si les investisseurs se retiraient, il serait nécessaire de percevoir des impôts directs. Leur départ entraînerait le chômage et la criminalité, le mécontentement général s'ensuivrait, bientôt accompagné de désordres sociaux avec leurs indésirables répercussions.

2. M. Stephen et Mme Patricia Smith

295. Ce couple, originaire des Etats-Unis, vit par intermittence dans les îles Caïmanes. Il a remis à la Mission un "Appel à tous les navires : abstenez-vous de déverser des déchets et de faire la vidange de vos réservoirs dans l'océan qui entoure la Grande Caïmane" (voir appendice X du présent rapport). Ils affirmaient que les purges et vidanges de réservoirs effectuées par les navires lorsqu'ils passaient le long des îles causaient des dommages aux plages et mettaient en péril la flore et la faune marine. Le couple désirait qu'il soit mis fin à ces pratiques.

---

<sup>n/</sup> Pour la liste des personnes qui ont rencontré la Mission, se reporter à l'Appendice IX du présent rapport.

### 3. M. Roy E. McTaggart et un groupe de dix personnes

296. M. McTaggart est un ancien législateur, un homme d'affaires et une personnalité influente. Il a joué un rôle déterminant dans le choix des îles Caïmanes lorsque celles-ci ont décidé en 1962 d'opter pour le statut de colonie de la Couronne lorsque la Jamaïque devint indépendante.

297. M. McTaggart a déclaré que lui-même et ceux qui l'accompagnaient étaient des hommes d'affaires. Ses activités l'amenaient à rencontrer des représentants de toutes les couches de la population. Le peuple des îles était satisfait. La concorde régnait entre les deux races. Tous vivaient en parfaite harmonie et s'aidaient mutuellement. La liberté de circulation et d'expression était totale. Toute évolution de la Constitution provoquerait la création d'impôts.

298. Lui aussi affirmait qu'il avait été sage de refuser l'association aussi bien dans une Federation of the West Indies qu'avec la Jamaïque. Les habitants du Territoire craignaient bien s'ils agissaient comme d'autres l'avaient fait, d'en arriver aux mêmes résultats.

299. Un membre du groupe a déclaré que tant que le Royaume-Uni serait disposé à jouer à l'égard des îles Caïmanes le rôle de protecteur, celles-ci seraient très heureuses de demeurer sous son autorité. En ce qui concernait les droits de l'homme, ils étaient très heureux et satisfaits de la situation. Ils n'envisageaient pas la possibilité de devenir indépendants dans le futur immédiat.

300. Un autre membre du groupe déclara que de toutes parts dans le monde, on s'acharnait péniblement à conquérir la liberté et le bonheur. Les nouvelles que diffusait quotidiennement la radio témoignaient que partout ailleurs les gens étaient malheureux. Mais eux, dans les îles Caïmanes étaient très satisfaits de leur sort. Ils ne voyaient pas ce que l'indépendance pouvait leur apporter de plus. Pour sa part, la personne qui parlait s'opposait à toute idée d'indépendance. Un pays indépendant de 15 000 habitants ne pouvait pas fonctionner. Ils étaient donc obligés de collaborer avec d'autres pays. A l'heure actuelle, en vertu d'accords de coopération, le Royaume-Uni et la Jamaïque leur procuraient les enseignants, les médecins, les juristes et autres spécialistes indispensables au fonctionnement du Territoire. Ils ne manquaient pas de confiance en eux-mêmes; au contraire, ils estimaient qu'ils administraient très bien leurs îles. Lorsque leurs dirigeants avaient pris la décision que l'on savait sur la question de la Federation of the West Indies, ils avaient fait la preuve de leur sagesse.

301. Le directeur d'une compagnie aérienne a déclaré que la nature de son travail le mettait en relations avec beaucoup de gens. Les habitants des îles Caïmanes étaient contre l'indépendance. Ils étaient heureux, satisfaits, et ne manquaient de rien. Une multitude de cas pouvaient être cités en exemple.

302. Un autre membre du groupe affirma lui aussi que les habitants ne voulaient pas de l'indépendance. Il suffisait de regarder autour de soi pour se convaincre que cette attitude était justifiée.

303. Une autre personne dit que l'indépendance n'était pas nécessaire. Les îles ne constituaient pas véritablement un fardeau pour la Grande-Bretagne. De par leur statut actuel, elles représentaient sans doute une charge pour ce pays mais de l'avis de cette personne, il ne faisait pas de doute que le prix de l'indépendance serait l'abandon de la liberté. Sans qu'elle pût expliquer pourquoi, il en allait toujours ainsi.

304. Un monsieur demanda pourquoi on avait décidé de faire une enquête précisément dans les îles Caïmanes. Il s'enquit également de savoir si tous les membres de la Mission faisaient partie du Comité spécial.

305. Dans sa réponse, M. R. J. Dalton a indiqué que les colonies britanniques de Montserrat et des îles Vierges britanniques avaient fait l'objet d'une série de visites. Conformément à la Charte, le Royaume-Uni devait faire rapport sur la situation dans les îles Caïmanes. La visite de la Mission contribuait beaucoup à faire connaître la position britannique. Elle contribuerait également à faire connaître la position des îles Caïmanes à l'Organisation des Nations Unies à laquelle elle faisait un compte rendu fidèle.

306. La personne qui avait parlé précédemment a poursuivi en disant que quoique la venue de la Mission n'ait pas fait l'objet d'une publicité préalable suffisante les gens avaient bien indiqué qu'ils ne désiraient pas l'indépendance. Les îles Caïmanes constituaient un exemple dont le reste du monde ferait bien de s'inspirer.

307. Le Dr McTaggart a résumé le point de vue de son groupe en réaffirmant que les insulaires étaient heureux et ne souhaitaient aucun changement. Si le Royaume-Uni voulait les abandonner, c'était une autre affaire. C'est la sagesse qui, en 1962, avait guidé leur choix. Ils ne constituaient pas une charge pour le Royaume-Uni : celui-ci les aidait un peu. Mais financièrement, ils étaient indépendants. Ils désiraient rester colonie de la Couronne aussi longtemps que le Royaume-Uni s'accommoderait d'eux. Ils vivaient dans l'unité et l'harmonie. Leur économie était la meilleure possible. Ils ne dépendaient de personne. Pour conclure, le Dr McTaggart a déclaré : "Nous vous demandons pour l'amour du ciel de ne pas vous occuper de nous" (voir également l'appendice IX du présent rapport).

#### 4. M. James Lawrence et deux autres personnes

308. M. Lawrence, le mari d'une journaliste du "Nor'wester" est un homme d'affaires et un entrepreneur du bâtiment.

309. Il avait, pour protester contre la présence de la Mission dans les îles Caïmanes, fixé aux flancs de sa camionnette des planches portant des inscriptions parmi lesquelles on pouvait lire les suivantes : "L'indépendance amène la dictature. Les habitants des îles Caïmanes n'en veulent pas, Comité des 24, allez vous-en et ne revenez plus".

310. M. Lawrence a demandé si les membres de la Mission faisaient partie du Comité spécial et s'ils avaient été invités par le Gouvernement britannique.

311. M. Dalton lui a répondu en soulignant que le rôle de la Mission était de compléter les renseignements transmis par le Royaume-Uni à l'Organisation des Nations Unies.

312. M. Lawrence a répété alors que les habitants des îles Caïmanes s'opposaient à tout changement constitutionnel.

313. L'un des membres du groupe a dit que ceux qui avaient pris la parole s'étaient appesantis sur la question des changements d'ordre politique et constitutionnel mais que le Territoire connaissait également des problèmes sociaux.

#### 5. Le Rév. et Mme Jonas Shepherd

314. Le Rév. Shepherd est le pasteur de l'église presbytérienne de Bosun Bay. Il est Canadien et prête son concours aux classes pour les handicapés qui ont lieu dans les locaux de son église à West Bay.

315. M. Shepherd s'est présenté, précisant qu'il était Canadien. Lui et sa femme, sur le désir de l'assemblée des fidèles, s'occupaient de l'école. Il a poursuivi en disant qu'une partie de la population des îles Caïmanes s'était émue lorsqu'on avait appris la venue d'une mission dépendant du Comité spécial. La grande majorité des gens s'opposaient à l'abandon du statut de colonie de la Couronne. La Grande-Bretagne avait apporté une aide considérable aux îles Caïmanes et l'attitude de la population était toujours très loyale à l'égard de la Couronne, même si l'aide britannique devait s'arrêter en 1980.

#### 6. Mme Rita McMurray

316. Mme McMurray est une mère de famille.

317. Elle a dit à la Mission que les habitants des îles Caïmanes ne désiraient pas l'indépendance, surtout après avoir vu ce qui se passait alentour. Leur situation était excellente et sa famille ne voulait aucun changement. Elle parlait au nom des siens, ses deux enfants qui faisaient leurs études au Canada et avaient l'intention de rentrer dans les îles Caïmanes pour y travailler, partageant son avis. Ils ne désiraient pas l'indépendance. Leur pays était trop petit pour se défendre et ne pouvait pas survivre sans la métropole.

318. Un habitant des îles Caïmanes originaire d'un autre territoire des Antilles a dit que, malheureusement, l'indépendance n'avait pas profité à son pays d'origine. Il avait été contraint de le quitter et d'acquérir la qualité de ressortissant des îles Caïmanes. Nombre de ses amis avaient également dû abandonner leur pays avec leurs familles. En revanche, les habitants des îles vivaient heureux et étaient satisfaits de leur sort. Comme on lui demandait s'il pensait que si le Territoire devenait indépendant, il connaîtrait le même sort que son pays d'origine, il a répondu oui de façon catégorique. Il a ajouté que les habitants des îles Caïmanes n'étaient pas suffisamment mûrs pour l'indépendance. Ils avaient besoin des conseils de la métropole. Il était impossible de prévoir le moment où ils seraient capables de mener leurs propres affaires. Les habitants des îles Caïmanes avaient pu constater que dans tous les pays ayant accédé récemment à l'indépendance régnait le chaos. Ils ne voulaient pas troquer une puissance coloniale qu'ils connaissaient contre une autre dont ils ignoraient tout.

#### 7. Mme Corinthia Bodden

319. Mme Bodden est la femme d'un habitant des îles Caïmanes qui, en 1976, le jour du Vendredi Saint, se rendait à bord d'un petit avion, des îles aux Etats-Unis et est depuis lors porté disparu. Il semblerait que l'avion se soit écrasé en mer au large de Marathon (Floride). Mme Bodden pense que les quatre hommes qui se trouvaient à bord sont encore en vie et se trouvent dans un territoire voisin. Elle a lancé un appel personnel pour que l'on retrouve son mari.

#### 8. M. Rupert Ebanks

320. M. Ebanks a déclaré qu'il était né et avait grandi dans les îles Caïmanes. Il avait débuté comme marin et travaillé ensuite dans le bâtiment. Il était actuellement employé en tant que fonctionnaire dans les services de l'immigration. M. Ebanks a demandé quel était l'objet de la Mission de visite de l'Organisation des Nations Unies dans les îles Caïmanes.

321. On lui a expliqué que l'Assemblée générale des Nations Unies se réunissait chaque année pour examiner tous les problèmes politiques, économiques, sociaux ou juridiques concernant la communauté mondiale et notamment le problème des territoires coloniaux. Le Royaume-Uni lui communiquait à cet égard des renseignements concernant les territoires sous son administration. Les missions de visite étaient jugées extrêmement utiles pour déterminer ce que souhaitaient les habitants en ce qui concernait leur statut futur et pour se procurer des informations de première main; c'était la raison pour laquelle le Royaume-Uni avait décidé d'inviter la Mission à se rendre dans le Territoire.

322. M. Ebanks a alors déclaré que la situation du Territoire était excellente. Il ne savait pas comment le Royaume-Uni se comportait dans les autres territoires, mais il estimait que dans les îles Caïmanes son comportement était excellent. Les habitants des îles souhaitaient rester une colonie de la Couronne.
323. Interrogé sur la situation économique, M. Ebanks a répondu que celle-ci était bonne. En ce qui concernait l'emploi, elle était même excellente. M. Ebanks pour sa part avait quitté son emploi de marin pour revenir travailler dans les îles; plus tard il avait dû affronter la récession. Mais il n'y avait pas de problèmes dans le Territoire : tout le monde pouvait se loger, s'habiller et se nourrir décemment. D'une manière générale, la plupart des gens avaient un emploi, et la collectivité était très satisfaite. M. Ebanks a déclaré que la population était convenablement représentée au gouvernement. L'indépendance ne vaudrait rien pour les îles, parce que d'une part elles ne disposaient pas de ressources naturelles et que leur économie dépendait d'autre part du tourisme et des finances internationales.
324. Il admettait qu'il serait mauvais que tous les biens appartiennent à des étrangers. Cependant, a-t-il poursuivi, quand les étrangers y avaient acheté des terres, ces terres étaient à eux; nombre d'entre eux dont les intérêts dans les îles étaient importants, y avaient d'ailleurs établi leur résidence. Le niveau de vie des îles était élevé, et elles ne connaissaient pas d'agitation.
325. En ce qui concernait l'enseignement, M. Ebanks trouvait que des progrès avaient été accomplis au cours des dix dernières années, et pensait que ces progrès se poursuivraient. Il y a 20 ans, il n'y avait dans les îles qu'une seule école primaire; elles comptaient maintenant une école secondaire et une école polyvalente dont le programme était excellent.
326. Il pensait que les activités qui faisaient des îles un paradis fiscal devaient être convenablement surveillées et contrôlées. Les îles Caïmanes avaient fait une expérience malheureuse avec Interbank; néanmoins la situation dans ce domaine était plutôt satisfaisante.
327. M. Ebanks a déclaré d'autre part qu'il fallait améliorer les services médicaux et sociaux, l'infrastructure sportive, les projets intéressant la collectivité et la protection de la nature. Les habitants des îles Caïmanes ne pouvaient pas bénéficier d'un système de sécurité sociale parce qu'ils ne payaient pas d'impôts sur le revenu. La question du fonds de retraite était en cours d'examen devant l'Assemblée législative; M. Ebanks estimait que la constitution de ce fonds était indispensable. En tant que fonctionnaire, il était, lui, couvert par une assurance de l'Association de la fonction publique. Il a également déclaré que si les étrangers étaient nombreux dans la fonction publique, les habitants des îles Caïmanes occupaient les emplois qu'elle ouvrait au fur et à mesure qu'ils acquéraient les qualifications nécessaires.

328. M. Ebanks pensait qu'en matière de logement la situation était satisfaisante. La plupart des habitants étaient propriétaires de leurs maisons ainsi que du terrain sur lequel elles étaient construites. Certes, pour la plus grande partie, les terres étaient concentrées entre les mains de quelques personnes. M. Ebanks a ajouté que les habitants des îles Caïmanes étaient entièrement libres de choisir leur emploi; aucune restriction n'était imposée dans ce domaine. Pour finir, il a demandé à la Mission de laisser les habitants des îles Caïmanes décider eux-mêmes de leur sort.

#### 9. M. Arley J. Miller

329. M. Miller, ancien membre élu de l'Assemblée législative, est le propriétaire de l'Eastern Queen Restaurant à Bodden Town, dans la Grande Caïmane.

330. M. Miller a déclaré que le gouvernement actuel était le meilleur que les îles aient jamais eu. Les habitants des îles Caïmanes ne voulaient pas de changement et ne voulaient pas de l'indépendance. Il a ajouté que la Mission pourrait constater lors de la réunion publique de Bodden Town, que 99,5 p. 100 des gens partageaient son opinion. Les habitants des îles Caïmanes souhaitaient obtenir une aide financière de l'Organisation des Nations Unies, mais rien de plus. Alors que d'autres pays des Antilles occidentales avaient été livrés à la destruction, les îles Caïmanes étaient encore le joyau des Caraïbes. Selon lui, c'était perdre son temps que d'y venir pour voir si les gens désiraient l'indépendance.

331. Après qu'on lui eût expliqué l'objet de la Mission, M. Miller a déclaré que les îles Caïmanes ne disposant pas de ressources naturelles, elles ne désiraient pas l'indépendance. A supposer que celle-ci soit proclamée le lendemain, le Territoire se trouverait paralysé et lui-même se verrait contraint de le quitter. Il a déclaré qu'il avait fait connaître son point de vue à MM. Stanley et Duff /du United Kingdom Foreign and Commonwealth Office/ au cours de leur récent séjour dans les îles. Puisqu'il apparaissait que la Mission n'était venue que pour prendre acte du point de vue de la population, elle aurait - a-t-il ajouté - une excellente occasion de le faire le lendemain à Bodden Town.

#### 10. M. Bertram Ebanks, Mme Victoria Ebanks et Mme Grace Powery

332. M. Ebanks, Mme Ebanks et Mme Powery sont venus ensemble s'entretenir avec les membres de la Mission. M. Ebanks, petit détaillant, a dit qu'il avait été autrefois fonctionnaire et juge de paix. Mme Ebanks et Mme Powery ont dit qu'elles étaient ménagères.

333. M. Ebanks a demandé quels étaient les objectifs de la Mission. Après avoir écouté l'explication qui lui était donnée, il a déclaré que les habitants des

îles Caïmanes n'avaient pas de problèmes du point de vue constitutionnel. C'était un peuple heureux et amical qui ne voulait pas l'indépendance, considérant qu'il n'avait pas le niveau d'éducation nécessaire pour cela et qui souhaitait continuer à relever du Royaume-Uni.

334. Mme Powery était du même avis. La population des îles n'était pas prête pour l'indépendance car elle n'était pas assez éduquée.

335. M. Ebanks a dit que les habitants n'étaient pas pour le moment en état d'accéder à l'indépendance. La plupart des professeurs venaient de l'étranger. Il conviendrait à son avis d'améliorer l'enseignement et les services médicaux. Personne ne voulait l'indépendance dans les îles car le Territoire ne possédait aucune ressource naturelle et il était très en retard du point de vue industriel; de plus, il n'y avait presque pas de fermes. Des pays comme les Etats-Unis ou la Jamaïque avaient des médecins, des professeurs, des industries, des ressources naturelles; les îles Caïmanes, elles, n'avaient rien.

336. Mme Ebanks a déclaré que la population souhaitait conserver son statut actuel. Elle était satisfaite de ses relations avec le Royaume-Uni; si elle était prête un jour pour l'indépendance, elle deviendrait indépendante.

#### 11. M. William Jackson

337. M. Jackson, capitaine au long cours, a déclaré qu'il était à peu près à la retraite maintenant; il avait navigué toute sa vie.

338. Il a donné lecture d'une déclaration selon laquelle ni lui, ni les membres de sa famille, ni aucun de ses amis, ni personne de sa connaissance ne souhaitait que la Constitution actuelle soit le moins du monde modifiée. Il a ajouté qu'ils souhaitaient tous rester une colonie du Royaume-Uni. La population ne voulait ni l'autonomie, ni l'indépendance. Elle était satisfaite de la situation actuelle et voulait continuer à relever du Royaume-Uni. Tous ceux qui étaient sensés n'avaient pas d'autre opinion. M. Jackson a demandé à la Mission de transmettre ce message à l'Organisation des Nations Unies. Les îles Caïmanes n'étaient pas prêtes pour l'autonomie ou l'indépendance et ne le seraient pas davantage dans un avenir immédiat. Après avoir lu cette déclaration, M. Jackson a ajouté que le niveau de vie était aussi élevé dans les îles Caïmanes que dans n'importe quel autre pays, Etats-Unis compris. Il a dit que la population jouissait de toutes les libertés et que cet état de choses s'était maintenu même pendant les deux guerres mondiales. Elle ne voulait pas que la situation change. M. Jackson a déclaré qu'il se réjouissait à l'idée que ses vues seraient dûment consignées et communiquées à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Visite de l'usine de conditionnement des homards  
de Cayman Brac, le 20 avril 1977

339. Le capitaine K. Tibbetts a donné les explications nécessaires aux membres de la Mission et leur a fait visiter l'usine qui est la propriété de Little Cayman Trading Company, Ltd., compagnie des îles Caïmanes.

340. Une partie des homards de roche est importée du Costa Rica. Les queues sont groupées en paquets de dix livres et congelées ensuite à une température de 20 °F (-7 °C). L'usine peut congeler 5 000 livres (2 268 kg) en 24 heures mais elle peut réfrigérer jusqu'à 100 000 livres (45 360 kg) de marchandise. La production journalière est d'environ 2 000 livres (907,2 kg) par jour, à raison de 5 dollars des îles Caïmanes par livre, f.o.b. îles Caïmanes. La qualité du produit répond aux normes d'hygiène approuvées par l'Administration fédérale des produits alimentaires et médicaux des Etats-Unis et la plus grande partie de la production est exportée par avion aux Etats-Unis.

N. Visite de l'école secondaire de Cayman Brac, le 20 avril 1977

341. Le capitaine Kirkconnell, le capitaine Tibbetts, M. Foster, Secrétaire principal, M. Banks, Commissaire du district, et M. L. Pierson, attaché de liaison, accompagnaient la Mission dans sa visite.

342. Un autochtone ressortissant des îles Caïmanes, M. Lawrence Ryan, qui est directeur de l'école, a donné aux membres de la Mission les renseignements nécessaires et leur a fait visiter l'établissement. L'école fonctionne de la même manière que l'école secondaire des îles Caïmanes qui se trouve à la Grande Caïmane. Il y avait 182 élèves inscrits (166 présents le jour de la visite) et 14 professeurs, plus le directeur. Quatre des professeurs étaient des insulaires.

O. Visite à l'hôpital de Cayman Brac

343. Les membres de la Mission ont été reçus par le médecin responsable, Dr Mohamed Shibli, qui leur a servi de guide. L'hôpital a été construit grâce à des contributions bénévoles versées par des sources privées mais le gouvernement a repris à sa charge les frais de fonctionnement. Il compte 10 lits, un laboratoire, une salle de radiographie et un bloc opératoire et il emploie huit infirmières. Il n'y avait que deux malades hospitalisés lorsque la Mission l'a visité.

P. Réunion publique tenue à Court House (Cayman Brac),  
le 20 avril 1977

344. Y participaient entre autres M. Foster, Secrétaire principal, le capitaine Kirkconnell, le capitaine Tibbetts, M. Pierson et M. Banks, Commissaire du district. La réunion groupait en tout 25 personnes à peu près sous l'égide des membres du Comité pour le développement de Cayman Brac et de la Petite Caïmane.

345. Le Secrétaire principal a ouvert la réunion en présentant les membres de la Mission et a demandé ensuite au Président d'exposer brièvement le but de la visite.

346. M. Vunibobo a expliqué le mandat de la Mission, en soulignant qu'il appartenait au Royaume-Uni et aux îles Caïmanes de décider de l'avenir du Territoire. La Mission était venue sur place pour obtenir des renseignements de première main sur le Territoire et pour s'informer des vœux et des aspirations de la population. M. Vunibobo a saisi cette occasion pour donner un aperçu des multiples activités de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de l'oeuvre utile que font les institutions spécialisées dans le domaine du développement économique et social. Il a également souligné que le monde entier vivait, par la force des choses, dans un état d'interdépendance et qu'aucun pays ne pouvait se permettre de rester isolé.

347. Le capitaine Tibbetts a dit qu'il serait hypocrite de sa part de prétendre qu'il se réjouissait de la venue de la Mission de visite des Nations Unies à Cayman Brac. Toutefois, il souhaitait la bienvenue à ses membres à titre personnel. Si l'Organisation des Nations Unies s'inquiétait de la situation qui régnait dans le monde, a-t-il ajouté, c'était ailleurs qu'elle devait faire porter ses efforts, en Rhodésie du Sud, par exemple, car la division de classes n'existait pas dans les îles Caïmanes.

348. Il a déclaré que lorsque M. Duff et M. Stanley du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni étaient venus dans le Territoire, ils avaient été informés que la population ne souhaitait pas modifier la Constitution. La population des îles aimerait que la Mission transmette le même message à l'Organisation des Nations Unies.

349. Un membre du Comité du développement a demandé pourquoi le Royaume-Uni avait invité la Mission à se rendre dans le Territoire.

350. M. Dalton (Royaume-Uni) a souligné, dans sa réponse, que le Royaume-Uni ne voulait pas s'opposer au désir d'indépendance d'un pays ni forcer la population à modifier la situation existante. Les missions de visite de l'Organisation des Nations Unies s'étaient révélées très utiles.

351. Quelqu'un d'autre a déclaré que l'appui du Royaume-Uni était très apprécié car il avait garanti la liberté de réunion à la population. La sécurité de l'île reposait sur la présence du Royaume-Uni qui en était la seule garantie.

352. Un autre membre du Comité de développement a précisé que les membres de la Mission étaient les bienvenus à titre personnel mais non pas en tant que délégués de l'Organisation des Nations Unies. Si la réunion n'avait pas été annoncée si tard, on aurait organisé une manifestation. Non seulement le Comité de développement représentait le peuple, mais encore ses membres venaient du peuple. La population de Cayman Brac et de la Petite Caïmane avait tout un passé derrière elle et elle était très fière d'être une colonie du Royaume-Uni.

353. Un ancien membre de l'Assemblée législative a dit que puisque personne d'autre ne voulait le faire, il souhaitait, lui, la bienvenue à la Mission dans l'île de Cayman Brac. Il a expliqué qu'au moment où le Royaume-Uni avait invité

la Mission à se rendre dans le Territoire, il avait averti l'Organisation des Nations Unies du sentiment de la population. Cela revenait à dire que si l'Organisation des Nations Unies ne croyait pas ce que disait le Royaume-Uni, elle était libre d'envoyer sur place un groupe de personnes qui se rendraient compte par elles-mêmes de la situation.

354. Les îles Caïmanes, a continué l'orateur, étaient petites, ce qui, sans l'appui de la métropole, pouvait conduire à une situation d'insécurité. En dehors des liens politiques, tout leur passé les reliait au Royaume-Uni. Il a demandé à la Mission de rapporter ce qu'elle avait vu et entendu. La population était pleinement satisfaite de la Constitution qui fonctionnait bien depuis quatre ans. On espérait qu'elle continuerait à donner satisfaction à l'avenir. Le pays était prospère car il dépendait du Royaume-Uni; c'était justement ce qui attirait les investissements. La population des îles se rendait bien compte que le Royaume-Uni n'était plus ce qu'il était, mais, à sa connaissance, il était extrêmement respecté dans le monde.

355. Un monsieur d'un certain âge a fait observer que la Grande Caïmane prenait toujours ses décisions, quelles qu'elles soient, avec l'assentiment des deux petites îles (Cayman Brac et la Petite Caïmane). Le Territoire était petit, sans importance peut-être, mais il était habité par un peuple fier. Il était administré depuis 300 ans par le Royaume-Uni. La population était heureuse et estimait que, de tous les pays, c'était elle qui avait actuellement la meilleure Constitution. Elle ne voulait pas d'un changement constitutionnel pour l'instant; le moment venu, elle saurait bien le réclamer. La Grande-Bretagne n'avait pas besoin de lui dire qu'il était nécessaire. Que ce changement soit nécessaire ou pas, la population ferait tout ce qu'il faut pour l'obtenir ou pour s'y opposer. Cette même personne a demandé à la Mission de transmettre le message ci-après au Comité spécial : "Nous sommes heureux et satisfaits de la Constitution que nous avons actuellement et nous sommes heureux et fiers d'être une colonie du Royaume-Uni."

356. Quelqu'un a réaffirmé que le Territoire était unique en son genre puisqu'il vivait dans la paix et la tranquillité. Le reste du monde avait détruit la paix et la tranquillité et la population du Territoire ne voulait pas faire de même.

357. Un jeune politicien a déclaré "absolument, positivement et catégoriquement" que le Territoire ne souhaitait pas modifier les relations qu'il entretenait avec le Royaume-Uni en tant que métropole. Les habitants des îles aimaient leurs traditions et étaient prêts à mourir pour leur patrie. L'orateur espérait que la génération suivante continuerait elle aussi à bannir du Territoire tous les concepts en "ismes". S'ils avaient besoin de l'Organisation des Nations Unies, ils feraient appel à elle, mais ce n'était pas à elle de les contacter.

358. Un membre de la Mission a expliqué l'objectif de la Mission en le replaçant dans le contexte de l'histoire de la décolonisation et de la situation actuelle.

359. Le capitaine Tibbetts a fait observer que la population des îles Caïmanes, étant essentiellement protestante, croyait à la voie directe. Le moment venu elle s'adresserait directement au Royaume-Uni.

360. Un ancien membre du Conseil exécutif a dit que les habitants avaient fait les observations auxquelles il fallait s'attendre. Ils étaient heureux et fiers d'être une colonie du Royaume-Uni.

361. Avant de clore la réunion, ils ont, à leur habitude, chanté debout "God Save the Queen" ainsi qu'un chant national des îles Caïmanes "Beloved Isle Cayman", dont les paroles et la musique ont été composées en 1930 par l'organiste de l'église presbytérienne, Mme Sheila Shier, aujourd'hui décédée.

Q. Réunion publique tenue à la mairie de Bodden Town  
le 20 avril 1977

362. La réunion a été présidée par M. Arley J. Miller.

363. Etaient présents notamment les quatre membres élus du Conseil exécutif et plusieurs membres élus de l'Assemblée législative. Bodden Town est la circonscription électorale de MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden, membres élus responsables, le premier, de l'agriculture et des ressources naturelles, le second du tourisme, de l'aviation et du commerce. Deux cents personnes environ ont assisté à la réunion.

364. M. Miller a ouvert la séance en agitant le drapeau britannique qu'il tenait à la main et en demandant à l'assistance si elle souhaitait continuer à se ranger sous ce drapeau. La réponse a été un "oui" unanime et retentissant.

365. Après les présentations, le premier orateur à prendre la parole a été M. G. H. Bodden. Bodden Town, a-t-il déclaré, dont la population était venue en foule rencontrer des personnes originaires de toutes les parties du monde et appartenant à la plus grande organisation internationale, vivait ce soir-là le plus beau moment de son histoire. Il était vrai que les citoyens de Bodden Town, comme tant d'autres, ne connaissaient pas les véritables buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies parce qu'à l'étranger comme dans le Territoire, la presse ne rapportait que les nouvelles sensationnelles et passait sous silence les faits positifs.

366. La Mission s'était rendue dans les îles à l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni. Tous les habitants des îles Caïmanes souhaitaient que le Territoire restât colonie de la Couronne (applaudissements) et tant qu'ils souhaiteraient conserver ce statut, ils devaient accepter la venue dans les îles de missions analogues. La Charte des Nations Unies prévoyait en effet que le Royaume-Uni et toutes les autres grandes puissances coloniales devaient présenter à l'Organisation des Nations Unies des rapports périodiques sur la situation de leurs colonies. L'ONU demandait également au Royaume-Uni d'autoriser des missions d'enquête à se rendre dans ses colonies afin de pouvoir confirmer les renseignements fournis à l'Organisation par la Puissance administrante, renseignements dont M. G. H. Bodden ignorait la teneur : sans doute était-il affirmé que les îles Caïmanes étaient une possession précieuse; ne pas le dire serait taire la vérité car les îles étaient sans prix. Les colonies en général et les colonies de la Couronne elles-mêmes étaient en voie de disparition. Elles se faisaient rares et, comme les diamants, devenaient extrêmement précieuses. De l'avis de M. G. H. Bodden, le Royaume-Uni souhaiterait conserver les îles comme colonie à condition que celles-ci le souhaitent également.

367. S'il avait particulièrement souligné ce point, c'est parce que quelques personnes s'employaient à faire croire à la population que la Mission des Nations Unies était là pour accorder aux îles leur indépendance. Rien n'était plus éloigné de la vérité. La Mission, comme d'autres missions envoyées dans d'autres colonies (dont certaines appartenaient à d'autres puissances), s'était rendue dans les îles afin d'enquêter sur la situation dans le Territoire. A son retour à l'Organisation des Nations Unies, elle ferait rapport sur ce qu'elle avait constaté, entendu et vu

sur l'état de l'économie et - il fallait l'espérer - sur l'excellent gouvernement dont étaient dotées les îles (mouvements d'approbation) ainsi que sur la stabilité et l'intégrité des membres élus du gouvernement. Elle ferait rapport sur l'état de santé de la population, qui était bon, et signalerait que personne ne souffrait de malnutrition (ricanements et rires). Elle ferait également rapport sur le système éducatif : si les îles n'avaient pas d'université, elles n'avaient pas non plus d'illettrés. La Mission serait donc en mesure de présenter un tableau de la situation non seulement à l'Organisation des Nations Unies mais au monde entier. Ils étaient réunis en ces lieux parce que la Mission souhaitait que la population s'exprime directement, elle voulait savoir comment se comportaient les hommes qui, comme lui, faisaient partie du gouvernement (rires).

368. Il fallait se féliciter que Bodden Town ait été choisi comme lieu de réunion, ce qui n'était que justice, car Bodden Town avait été la première capitale des îles Caïmanes. C'était en ce même lieu qu'en 1837, le capitaine Pratt avait annoncé aux habitants des îles l'abolition de l'esclavage; c'était à Bodden Town qu'avait été proclamée l'émancipation des esclaves. Le siège du gouvernement avait ensuite été transféré à Georgetown pour certaines raisons, mais - et c'était un sujet de fierté - Bodden Town était resté la capitale politique des îles Caïmanes.

369. La question de l'indépendance des îles n'était pas nouvelle. Les électeurs avaient dû se prononcer sur la question lors des élections générales de 1972 et encore tout dernièrement en novembre 1976. La presse s'était également emparée du problème. Heureusement pour les habitants, 99 p. 100 de la population faisaient confiance au gouvernement actuel et 99 p. 100 de la population souhaitaient la bienvenue à la Mission qui serait ainsi en mesure, à son retour, de dire à la communauté internationale que les habitants du Territoire étaient satisfaits de leur sort.

370. M. J. M. Bodden a ensuite pris la parole. C'était, a-t-il dit, un grand privilège de voir des habitants des quatre coins du Territoire réunis ici. Ils allaient faire éclater la vérité : on les avait accusés d'être partisans de l'autonomie interne; on avait également avancé qu'ils aspiraient à l'indépendance. Mais - comme leurs élus le leur avaient indiqué - c'était à eux de décider s'ils estimaient que des changements étaient nécessaires. En organisant la visite de la Mission à Bodden Town les représentants de la population lui avaient également donné la possibilité d'exprimer son opinion devant la Mission. Ainsi qu'on le leur avait déjà dit, le Royaume-Uni, en sa qualité d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies devait autoriser de telles visites périodiques dans ses territoires. Refuser de les recevoir semblerait impliquer que l'on avait quelque chose à cacher. Une telle attitude provoquerait des réactions semblables à celles que suscitaient certaines nouvelles de presse : on ne les croyait pas, mais on se serait senti soulagé de pouvoir découvrir la vérité. Si le Royaume-Uni se contentait d'affirmer à l'Organisation des Nations Unies que tout allait bien dans les îles Caïmanes, il arriverait un moment où l'Organisation ne le croirait plus.

371. Certains des représentants élus du Territoire allaient s'efforcer d'exploiter cette visite sur le plan politique prétendant avoir tout ignoré de la venue de la Mission jusqu'au 18 avril 1977. Rien ne pouvait être plus éloigné de la vérité,

des dispositions pour cette visite avaient en effet été prises il y a quelques mois lorsque MM. Duff et Stanley s'étaient rendus dans les îles et avaient été reçus dans la salle de l'Assemblée législative où tous les représentants étaient réunis. Les membres du Conseil législatif étaient tous présents. Le Gouverneur avait mentionné la venue de la Mission dans son discours du trône et la presse en avait depuis lors souvent parlé. Et ces représentants s'efforçaient maintenant d'accréditer toutes ces sottises. Mais ce n'était pas uniquement sous l'impulsion de personnes mises au rancart et que l'on n'avait nullement l'intention de tirer de l'oubli qu'ils agissaient; ils étaient fâchés de voir que la réunion se tenait à Bodden Town. Bodden Town avait le droit de recevoir ce soir-là une mission des Nations Unies. C'était une ville historique, qui avait joué et continuerait à jouer un rôle historique. Bodden Town avait été la première capitale des îles Caïmanes et l'histoire se répéterait. Bodden Town avait contribué à forger le destin du Territoire, et à le guider sur la bonne voie depuis qu'il était devenu un pays et, avec l'aide de Dieu, il en serait ainsi jusqu'à la fin des temps. Cela ne pouvait pas plaire à tous. Les affaires pouvaient bien se traiter à Georgetown mais Bodden Town resterait la capitale politique. L'orateur avait demandé à M. Vunibobo de signaler à l'Organisation des Nations Unies que la Mission avait rencontré la population des îles Caïmanes dans sa capitale politique.

372. La population ne devait pas se montrer timide ce soir-là mais dire tout ce qu'elle pensait. M. J. H. Bodden priait instamment les membres de l'assistance de se lever et de prendre la parole librement. Ils vivaient dans un pays libre et devaient exercer leur droit à la liberté de parole. Lui-même était très heureux de recevoir la Mission et il voulait assurer l'assistance d'une chose: c'est que la Mission ne pouvait nullement lui offrir l'indépendance, c'était à la population qu'il appartenait de se prononcer et elle ne devait se laisser abuser par personne.

373. Prenant ensuite la parole, le Chef de la Mission a fait observer que le choix de Bodden Town comme lieu de réunion n'était pas le fait de l'Organisation des Nations Unies; toutes les dispositions avaient été prises par l'administration. La visite de la Mission dans le territoire entraînait dans le cadre des tâches qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et n'impliquait nullement que la situation du pays ne fût pas saine. Il était du devoir de la Mission de faire rapport sur des vues et opinions des habitants des îles. Il était donc très utile qu'elle s'entretienne avec l'assistance et d'autres membres de la collectivité pour pouvoir donner un aperçu des sentiments de l'ensemble de la population.

374. L'Organisation des Nations Unies était considérée comme totalement inutile par bien des gens. Elle semblait dépenser beaucoup d'argent pour de bien maigres résultats. Aussi le Chef de la Mission souhaitait-il s'arrêter quelques instants sur le rôle très positif que pouvait jouer l'ONU. A son retour, la Mission voulait pouvoir réfléchir sur ce qu'on lui avait dit au cours des trois dernières journées: elle avait appris que la population des îles Caïmanes souhaitait conserver son statut, que l'économie du Territoire était saine, qu'il n'y avait ni malnutrition ni analphabétisme, et que les habitants étaient satisfaits de leur Constitution. En un sens ils constituaient une exception et faisaient partie des rares privilégiés. Très peu de pays jouissaient de la qualité de vie que l'on trouvait dans les îles.

375. La Mission avait beaucoup de chance de pouvoir tenir une réunion publique avec un groupe aussi représentatif. Il semble malheureusement qu'à son arrivée on ait cru que le but de sa visite dans le Territoire était d'essayer de le pousser vers l'indépendance, alors qu'elle devait uniquement s'informer des vues de la population et veiller à ce que la Puissance administrante ne l'empêche d'aucune façon de choisir librement. Si les habitants décidaient, comme apparemment ils l'avaient fait depuis longtemps, de rester colonie de la Couronne, il n'y avait pas à y revenir. L'Organisation des Nations Unies - ils pouvaient en être certains - ne dictait la conduite à suivre à aucun pays. S'ils décidaient un jour de devenir indépendants, ce serait à eux et au Royaume-Uni de régler cette question. Toutefois, la Mission leur serait reconnaissante de bien vouloir dire exactement ce qu'ils pensaient.

376. Tous les pays, indépendants ou non, étaient redevables à l'Organisation des Nations Unies. Elle n'était certes pas parfaite car aucune organisation humaine n'était parfaite. Tous les hommes avaient leurs aspirations et leurs visions mais l'Organisation des Nations Unies était au service de tous. Ils pouvaient ne pas aimer l'ONU mais il n'en restait pas moins - et cela était positif - que l'Organisation était au service de tous. Le Chef de la Mission espérait que l'assistance se pénétrerait de ce message. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies - et les habitants des îles Caïmanes eux-mêmes, en maintenant la qualité de la vie et la sécurité du Territoire - pouvaient contribuer à renforcer l'efficacité de l'Organisation.

377. La première personne de l'assistance à prendre la parole a demandé si la Mission avait jamais été informée que les îles Caïmanes étaient prêtes pour l'indépendance, si l'ONU pouvait accorder une aide financière en faveur des services éducatifs et sociaux et s'il y avait quelque chance que l'on impose l'indépendance.

378. Le Chef de la Mission a proposé de répondre ultérieurement à l'ensemble des questions posées.

379. Un deuxième orateur a déclaré que les habitants des îles étaient sans exception un peuple heureux. Ils avaient bien de la chance. L'économie n'avait jamais été plus prospère. Les représentants au Conseil législatif étaient les meilleurs que le pays ait jamais eus et l'on enregistrait des progrès dans tous les domaines. Les îles avaient bénéficié de certains avantages lorsqu'elles dépendaient de la Jamaïque. Mais quand la Jamaïque était devenue indépendante, elles avaient décidé de devenir colonie de la Couronne. Elles souhaitent le rester tant que le vieux pays voudrait s'occuper d'elles et rester leur mère patrie. Les îles jouissaient d'une situation plus enviable que de nombreuses parties du monde. Elles n'avaient pas de millionnaires mais le niveau de vie n'avait jamais été aussi élevé et s'améliorait de jour en jour. L'agent coulait à flots (rires prolongés). Elles avaient un gouvernement stable, espéraient et priaient le ciel qu'elles pourraient rester colonie de la Couronne aussi longtemps que possible, comptaient bien que la mère patrie ne se lasserait jamais d'elles (applaudissements).

380. Le troisième orateur était une dame d'un certain âge qui voulait que l'on transmette à la Reine un message concernant l'impossibilité où se trouvaient les habitants des îles Caïmanes ne serait-ce que d'amorcer le processus d'indépendance.

A son avis, personne dans les îles, homme ou femme, n'était capable de gouverner le pays. Leur seule source de revenus était le tourisme. Si l'industrie du tourisme était perturbée les habitants devraient vivre de la charité publique.

381. Le quatrième orateur a déclaré que la population avait toujours souhaité rester colonie de la Couronne, déclaration que l'assistance a faite sienne.

382. Le cinquième orateur était une enseignante qui a souligné qu'il était faux de déclarer qu'il n'y avait pas de problèmes. On enregistrerait un accroissement de la population et un accroissement du chômage, en particulier chez les jeunes qui terminaient leurs études. Cette situation créait des problèmes, qui se doublaient d'autres problèmes sociaux.

383. Le Chef de la Mission est alors intervenu pour répondre à quelques questions et donner un certain nombre de détails sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a précisé que c'était le Gouvernement du Royaume-Uni qui avait invité l'Organisation à envoyer une mission de visite dans le Territoire et qu'il n'avait à aucun moment été question de l'indépendance des îles Caïmanes. Il s'agissait-là de l'une des activités ordinaires de l'Organisation. C'est ainsi que l'un des membres de la présente équipe, M. Bachrouch, avait également fait partie de missions à Montserrat et aux îles Gilbert. Ces dernières n'avaient d'autres ressources que des cocotiers et des "tandals", qui constituaient l'alimentation de base. Elles avaient pourtant choisi l'indépendance (murmures de scepticisme).

384. Les îles Caïmanes avaient la possibilité de solliciter des organismes des Nations Unies, avec l'accord du Gouvernement du Royaume-Uni, une aide au développement économique et social. On savait d'ailleurs que leur présent statut de colonie ne les empêchait pas de recevoir de l'aide : ainsi, des techniciens venus de l'étranger apportaient leur concours dans des domaines divers tels que la santé et l'électricité.

385. Evoquant à toutes fins utiles l'exemple de Fidji, le Chef de la Mission a fait observer à son auditoire que là aussi l'industrie touristique prospérait, rapportant annuellement quelque 70 à 80 000 000 dollars des Etats-Unis. Ce qui n'empêchait pas la population de Fidji d'éprouver quelques inquiétudes devant le mode de vie à certains égards artificiel que cette industrie avait introduit dans leurs îles. Le gouvernement se voyait souvent demander quel prix il était prêt à payer, au juste, car les revenus tirés de cette activité ne semblaient pas être bien répartis.

386. En sa qualité de représentant d'un Etat Membre des Nations Unies, le Chef de la Mission a instamment prié les habitants des îles de tourner leurs regards vers leurs voisins. Il leur a rappelé qu'ils avaient, dans la mer des Antilles, des voisins très respectés. Ils avaient peut être des problèmes mais ils n'étaient pas les seuls. Pour sa part, il pouvait admettre sans honte que Fidji elle-même avait dû, au cours de la première semaine qui avait suivi les dernières élections, se passer de gouvernement pendant quelques jours. Il n'y avait pas de pays sans problèmes, qu'ils se posent dans l'immédiat ou plus tard. La sagesse commandait donc d'apprécier son lot à sa juste valeur et de ne jamais oublier qu'il y avait toujours un nuage dans le ciel même lorsque le soleil brillait. Bien souvent, la prospérité n'allait pas sans difficultés inhérentes.

387. Un monsieur d'un certain âge a alors pris la parole pour dire que les îles ne voulaient pas de l'indépendance maintenant. Plus tard, peut-être, mais pas pour l'instant, elles souhaitaient rester colonie de la Couronne.

388. M. James Lawrence, rappelant qu'il avait déjà eu plusieurs entretiens à Georgetown avec les membres de la Mission et qu'il n'avait donc rien de bien nouveau à ajouter, a salué, au nom de la population des îles Caïmanes et en son propre nom, la venue de la Mission dans les îles et à Bodden Town.

389. Selon lui, l'argent ne coulait pas à flots comme on l'avait prétendu. Le pays, politiquement stable, jouissait d'une économie qui, dieu soit loué, pouvait se maintenir à condition que personne n'épargne sa peine. Lui-même pouvait, en travaillant beaucoup, arriver à vivre convenablement. Il se réjouissait que la Mission puisse s'informer directement auprès de la population, qui était reconnaissante à Sa Majesté de considérer les îles Caïmanes comme l'une de ses colonies : le Gouvernement de Sa Majesté s'était montré très bienveillant à son égard, la conseillant et la guidant. M. Lawrence écoutait régulièrement les informations en provenance du Royaume-Uni qui, il en était certain, avait également ses problèmes.

390. Une femme a pris la parole pour répéter qu'il y avait des difficultés et qu'il fallait s'attendre à en voir surgir d'autres, mais la population des îles était prête à les affronter au fur et à mesure de leur apparition.

391. Le Chef de la Mission a alors déclaré que celle-ci avait pour fonction, comme l'avaient fort bien expliqué les membres du Conseil exécutif et ainsi que lui-même l'avait exposé dans la presse et à la radio, de rendre compte non seulement de l'évolution constitutionnelle et politique, mais également de la situation économique et sociale des îles.

392. Depuis le lundi précédent, on faisait savoir à la Mission que les Caïmanes souhaitaient rester colonie de la Couronne. Toutefois, le rapport qui serait établi devait également porter sur les conditions économiques et sociales et sur l'enseignement. Si la population souhaitait que la Mission conclut à l'absence totale de problèmes, il pourrait par la suite se révéler difficile de demander l'aide des Nations Unies. Les habitants des îles ne devaient pas hésiter à exprimer librement leur point de vue sur les questions économiques et sociales comme sur le reste.

393. Un constructeur a pris la parole pour dire que le niveau de vie des îles Caïmanes était, comme le rapport enseignants/élèves, le plus élevé des Antilles; le petit nombre actuel de chômeurs augmenterait au fur et à mesure que les jeunes fraîchement émoulus de l'école secondaire arriveraient sur le marché du travail. Le gouvernement avait sagement réservé des emplois à la population faisant adopter une loi destinée à protéger la population autochtone (Caymanian Protection Law). Celle-ci, qui n'avait jamais été opprimée par le Royaume-Uni ne souhaitait nullement voir modifier sa Constitution.

394. Sur le territoire se trouvaient un certain nombre d'experts étrangers, notamment européens, canadiens et américains. L'orateur demandait la création, dans le cadre de l'assistance, de bourses qui permettraient de former des autochtones et de réduire ainsi le nombre des experts importés.

395. M. J. M. Bodden est intervenu pour donner à l'auditoire quelques détails sur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le Territoire : l'assistance accordée avait permis de former trois contrôleurs de la circulation aérienne supplémentaires et de créer une école hôtelière; grâce aux services d'experts prévus une compagnie aérienne allait voir le jour et une législation du travail serait élaborée à l'intention des autochtones. On envisageait la création d'un fonds bénévole pour les travailleurs. L'aide de l'ONU permettait d'assurer la formation d'un ingénieur de l'aéronautique à la Trinité-et-Tobago et des experts étaient venus tenter de résoudre les problèmes qui avaient surgi à la Caribbean Utilities Company.

396. Evoquant les difficultés du pays, M. Bodden a déclaré que le tourisme ne serait pas toujours la poule aux oeufs d'or. Cette industrie introduisait dans son sillage un certain nombre de problèmes particuliers liés à la décadence sociale et morale. Il fallait envisager comment les prévenir. On en comptait plusieurs, concernant notamment le gouvernement central. L'un était le manque de fonds. C'est ainsi que le membre élu responsable de l'enseignement avait entrepris cette année un projet prévoyant la création de bourses représentant de 30 000 à 35 000 dollars des Etats-Unis. Cette somme était insuffisante pour répondre aux besoins du pays. Pour augmenter le nombre de bourses, il fallait faire appel à d'autres organismes dont l'aide serait accueillie avec reconnaissance.

397. Un fonctionnaire a renchéri, disant qu'il ne fallait pas que la Mission quitte les îles avec la conviction qu'il n'y avait pas de problèmes. Bon nombre des assistants savaient parfaitement quelle aide les îles recevaient de l'Organisation des Nations Unies, mais les besoins à cet égard étaient immenses et il ne fallait pas seulement penser à l'indépendance politique, mais également à l'indépendance culturelle, sociale et économique.

398. A r'en pas douter, les besoins étaient immenses. La même personne a souligné combien la population était tributaire de l'aide de l'étranger dans un certain nombre de domaines, par exemple l'enseignement. Il ne pensait pas que la collectivité fût hostile à ces étrangers. La population des îles savait voir quels bienfaits remarquables résultaient de la confrontation féconde des idées et ce qu'elle y gagnait sur le plan culturel. Toutefois, l'emploi des étrangers grevait lourdement le budget. Le pays, qui se développait, avait des besoins de plus en plus importants, qui dépassaient de loin ses ressources. C'est l'assistance extérieure qui lui permettrait de faire face à ses difficultés. Ce qu'il fallait entendre par éducation, c'était l'enseignement de technique professionnelle très diversifié, car on ne trouvait pas dans le pays, pour l'instant, tous les travailleurs qualifiés dont on avait besoin.

399. L'enseignement secondaire était en retard. Les premiers contingents susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur commençaient à sortir des écoles, mais les moyens ne permettaient pas d'assurer leur formation au-delà du secondaire. Il importait donc que la population fût connaître ses besoins, de façon à s'assurer l'aide qui lui était nécessaire pour développer les secteurs social, culturel et économique de la collectivité. Les îles étaient un petit pays en développement, doté d'une économie qui n'était pas très viable, et reposait sur deux ressources passablement précaires, le tourisme et les opérations financières off-shore. L'une et l'autre se trouvaient à la merci d'événements

extérieurs au Territoire, sur lesquels la population n'avait aucun moyen d'agir, et qui pouvaient se révéler néfastes. Trop de gens dormaient sur leurs deux oreilles en croyant que la situation pourrait se prolonger indéfiniment. Certains avaient cru que le boom des deux années précédentes continuerait. L'économie s'était très bien portée jusqu'à présent et M. Bodden espérait que cela durerait, mais il mettait ses concitoyens en garde, car ils jouaient avec le feu et qu'un de ces jours, ils pourraient bien se brûler.

400. M. Bodden a indiqué que les îles avaient besoin d'industries légères, mais les industries elles-mêmes requéraient la présence d'ouvriers qualifiés et, à moins de former ceux qui se trouvaient sur place, il faudrait faire appel à un plus grand nombre d'étrangers.

401. M. A. J. Miller a clos la séance sur quelques considérations intéressantes l'ensemble de la population. Il désirait que la Mission rapporte honnêtement et exactement ce qu'il allait dire.

402. Le pays avait un grand besoin d'argent car l'économie n'était pas stable. Un pays qui, comme celui-ci, ne possédait pas de ressources naturelles côtoyait l'abîme à tout instant.

403. Leur gouvernement était le meilleur qu'ils aient eu. M. Miller pensait que 99,5 p. 100 de la population était satisfaite de ses représentants. Il voulait également que l'on sache que la population avait été témoin de ce qui s'était passé dans tous les pays avoisinants qui avaient voulu leur indépendance. Aux îles Caïmanes, la question qui se posait était la suivante : sur quoi l'indépendance s'appuierait-elle? (applaudissements). Il défiait quiconque de répondre à cette question et d'indiquer où et quand les îles seraient en mesure de réclamer cette indépendance.

404. Il fallait également que l'on fasse état de leurs difficultés - des difficultés d'ordre financier. Les habitants des îles avaient désespérément besoin d'aide, et la venue d'une autre mission (de l'ONU) devrait signifier que l'Organisation leur accordait son aide financière. Ils n'avaient cure d'une délégation qui viendrait encore leur demander s'ils désiraient jouir de l'autonomie interne. Le jour où ce gouvernement autonome s'installerait dans les îles, M. Miller vendrait tout ce qu'il possédait et s'en irait car il savait d'avance ce qui se passerait.

405. Il était sûr de se faire le porte-parole de tous ceux qui étaient présents en disant que personne ne souhaitait changer un iota à la Constitution actuelle. Il a alors demandé à tous ceux qui se trouvaient là de lever la main en disant "Autonomie et indépendance, jamais!", sur quoi de nombreuses personnes se sont exclamées : "Non! jamais!".

406. Le Chef de la Mission a remercié les membres du Conseil exécutif, les membres du Conseil législatif et toutes les personnes présentes d'être venus et d'avoir fait connaître leur point de vue avec franchise.

407. La séance a été levée aux accents de l'hymne national "God Save the Queen".

R. Entretiens avec le Président de la Société agricole et le chef du cadastre, le 21 avril 1977

1. Le Président de la Société agricole

408. M. B. Lauer, Chef du cadastre, et M. E. Bergstrom, Directeur du tourisme, ont assisté aux entretiens.

409. M. Austin Bothwell, Président de la Société agricole, est lui-même un fermier très compétent. Il a affirmé avec conviction que les îles Caïmanes se prêtaient à une grande variété de cultures.

410. Il a ensuite fait observer qu'autrefois la production alimentaire des îles était suffisante, mais que les jeunes avaient découvert qu'il était plus rémunérateur de partir en mer. Ils laissaient derrière eux les vieillards et les femmes. Il a donné l'exemple de sa propre exploitation pour montrer ce qui pouvait être fait. Sur 24,28 hectares de pâturages améliorés, il pouvait élever 100 bovins toute l'année.

411. Il a souligné qu'il était important, du point de vue stratégique, que le Territoire développe au maximum son potentiel agricole, car en cas de crise alimentaire, les autres gouvernements ne nourriront pas les îles Caïmanes en laissant leurs populations mourir de faim.

412. Le Territoire avait une quantité raisonnable d'eaux souterraines, tout l'ensoleillement voulu et suffisamment de pluies.

413. Les agriculteurs avaient besoin de prêts souples à long terme et de l'assurance de trouver un débouché pour leurs produits. Il fallait mettre en place des mécanismes appropriés de financement agricole et de commercialisation.

414. Un autre exploitant agricole produisait 1 134 kg de viande par mois, mais il fallait introduire des techniques modernes d'abattage et de découpage pour améliorer la qualité de la viande. L'industrie du tourisme paraissait offrir un marché tout prêt pour les produits agricoles.

2. Département du cadastre

415. M. Lauer a fait visiter le Département à la Mission et a expliqué que le but du cadastre était de permettre la détermination des propriétés foncières. L'inscription au cadastre se faisait sur la base des levés cadastraux. On avait établi un système de cadastre simple mais très efficace qui était utilisé pour le transfert des titres de propriété, si bien que l'on n'avait plus besoin de faire appel à des services juridiques et que l'on évitait les frais correspondants. Les levés serviraient en outre de base à la planification de l'occupation des sols.

S. Réunion générale avec les membres élus du Conseil exécutif,  
le 21 avril 1977

416. Le Président de la Mission a dit que les membres de la Mission souhaitaient saisir cette occasion pour exposer certaines de leurs idées aux membres du Comité exécutif. Il commencerait par les questions économiques et sociales avant de passer aux problèmes politiques et constitutionnels.

417. Il a réaffirmé que de l'avis de la Mission, si le tourisme et les opérations financières internationales marchaient bien, l'heure était venue de diversifier l'économie afin de la renforcer. Ainsi, la Mission avait été impressionnée par les activités de conditionnement de la langouste sur Cayman Brac. Le Territoire avait une longue expérience de la construction navale et il pourrait essayer de l'exploiter commercialement. Il serait prudent d'attacher davantage d'importance au développement du secteur agricole, même si celui-ci ne recevait pas le même appui politique que d'autres secteurs. Pour tirer le maximum de profit de l'industrie du tourisme, les îles devaient améliorer leur secteur agricole. Il faudrait un certain courage pour cela. La question du financement agricole devait être examinée. En encourageant la production agricole, on pourrait réaliser des économies considérables sur l'importation d'aliments. Cayman Brac paraissait se prêter à la culture du melon. Un spécialiste venu de l'extérieur pourrait aider à résoudre les problèmes de commercialisation.

418. Le Président a ensuite parlé de l'indigénisation de certains postes de la fonction publique. Il a fait observer que, par exemple, il n'y avait pas suffisamment d'instituteurs autochtones, qui pourraient transmettre à leurs élèves les valeurs traditionnelles. Il fallait aussi s'attacher davantage à la formation technique.

419. La Mission a appris qu'autrefois les fonctionnaires étaient relativement mal payés et qu'en conséquence beaucoup d'entre eux étaient passés au secteur privé. Le gouvernement avait dû relever les traitements de 50 p. 100. Le secteur bancaire manquait également de personnel local qualifié. Le gouvernement essayait de remédier à cette situation. Une législation du travail, qui prévoyait une forme de sécurité sociale pour les travailleurs, était en cours d'élaboration.

420. Le Président de la Mission a dit qu'il était très clair que la majorité de la population ne semblait pas souhaiter un régime d'autonomie interne qui aboutirait à l'indépendance après dix-huit mois. Ceci dit, il semblait cependant qu'il serait possible d'accomplir certains progrès constitutionnels sans aller jusqu'à l'autonomie interne. On a cité à cet égard des pays qui avaient longtemps conservé l'autonomie interne, comme les Bermudes et les Etats associés. Il y avait cependant le danger d'une période d'incertitude qui pourrait nuire à l'industrie financière.

421. En somme, on a dit à la Mission que le choix qui s'offrait à la population des îles Caïmanes était entre la survie et la réforme constitutionnelle.

T. Visite au Département du tourisme le 21 avril 1977

422. M. Eric J. Bergstrom, Directeur du tourisme, et M. Lauer, Chef du cadastre, étaient présents.

423. M. Bergstrom a informé la Mission de la situation de l'industrie du tourisme dans les îles. L'un des principaux problèmes était que les banques considéraient l'industrie hôtelière dans les Antilles comme une mauvaise affaire parce que les investissements rapportaient peu. Un problème plus particulier aux îles était que les touristes exigeaient généralement certains aliments qui n'étaient pas produits localement et qu'il fallait importer, ce qui réduisait les recettes provenant du tourisme. On pouvait résoudre ce problème en développant l'agriculture dans les îles. Certains petits hôtels achetaient des produits agricoles dans les fermes familiales. Une ferme locale fournissait des oeufs aux grands hôtels, dont certains consommaient plus de quinze caisses par jour. La Mission a aussi appris que les grands investisseurs dans l'industrie hôtelière n'étaient pas originaires des îles Caïmanes, et préféraient en général les hôtels de type international, qui n'étaient pas adaptés à la situation locale; il serait préférable d'arriver à un compromis.

424. L'industrie du tourisme représentait environ 70 p. 100 de la balance des paiements, surtout sous forme de services. Environ 500 personnes travaillaient dans l'hôtellerie. Mille deux cents personnes avaient des occupations liées au tourisme, par exemple les chauffeurs de taxis. Aux îles Caïmanes, la plupart des employés d'hôtel étaient des femmes, parce que, traditionnellement, les hommes étaient marins.

425. Ayant posé une question à ce sujet, la Mission a appris que la croissance de l'industrie du tourisme était contrôlée en fonction de l'importance de la population locale. On pouvait observer des tensions sociales lorsque les touristes devenaient trop nombreux et que la population locale commençait à être irritée par leur présence. D'après l'expérience passée dans la région, le rapport entre les touristes et les habitants ne devait jamais dépasser 8 contre 1. La population souhaitait la construction de nouveaux hôtels mais elle voulait exercer un contrôle; elle était prête à accepter un navire de croisière par jour, mais pas davantage.

426. La Mission a également appris que le gouvernement ne s'était pas engagé dans l'industrie du tourisme faute de fonds essentiellement mais aussi parce que ce secteur n'était pas particulièrement lucratif. Une question ayant été posée au sujet des activités syndicales dans les îles, la Mission a été informée que, la croissance de l'industrie étant contrôlée, les travailleurs ne se sentaient pas exploités. Ils étaient bien payés et les heures de travail étaient normales. Les problèmes qui se posaient étaient réglés par un conseiller de la main-d'oeuvre.

427. On a estimé que les dépenses des touristes pour 1976 se situaient entre 15 et 16 millions de dollars des Etats-Unis, non compris les frais de voyage, soit environ 232 dollars des Etats-Unis par personne. Les passagers de navires de croisière ont dépensé en moyenne 20 dollars des Etats-Unis par personne.

428. La question des relations entre l'industrie du tourisme et le statut de colonie britannique des îles ayant été soulevée, la Mission a appris que la majorité des touristes - environ 73 p. 100 - venait des Etats-Unis et que l'idée que les îles Caïmanes soient sous administration britannique leur plaisait. Ils estimaient que les colonies britanniques étaient plus stables et que l'indépendance risquait d'engendrer la violence.

U. Visite au Centre de démoustication, et de recherches sur les moustiques, le 21 avril 1977

429. M. Giglioli, Directeur du Centre, a fait visiter le Centre à la Mission et l'a informée de ses activités. M. G. H. Bodden, membre élu pour l'agriculture et les ressources naturelles, était également présent. Le Centre a commencé ses activités en 1965. La direction en est assurée par des ressortissants des îles et il reçoit une assistance technique d'universités britanniques.

430. La Mission a été extrêmement impressionnée par le travail accompli par le Centre, sous la direction de son Directeur dévoué. On ne saurait trop souligner l'importance de ses travaux. Les mangroves, qui sont un terrain favorable à la reproduction des moustiques, couvrent plus de 50 p. 100 de la superficie de la Grande Caïmane. La vitalité de l'économie du Territoire est due au tourisme et aux opérations financières internationales et ces deux secteurs de l'économie n'auraient jamais pu se développer sans une démoustication efficace.

V. Visite du Service médical le 21 avril 1977

431. La Mission a visité les installations de l'hôpital de George Town en compagnie de M. T. M. Bodden, membre du Conseil exécutif pour les questions de santé, l'enseignement et les services sociaux, et du docteur P. Wilkinson, Médecin chef par intérim. La Mission a visité le Service des consultations externes, qui dispose d'une petite salle d'opérations, d'un poste de pansement, d'un bureau où sont conservés les dossiers, d'une clinique et de trois salles de consultations. Il y a également une grande pharmacie et un entrepôt. L'hôpital avait installé un nouveau standard, beaucoup plus grand, avec trente postes. La Mission a également visité la salle des urgences et la salle d'opérations, et elle a rencontré le personnel de l'hôpital, qui comprend 15 infirmières hospitalières et 5 infirmières en chef. Elle a appris que l'hôpital comptait 30 lits. Pour ce qui est des coûts, la consultation et les médicaments au service des consultations externes coûtaient 10 dollars des îles Caïmanes et une chambre d'hôpital 25 dollars des îles Caïmanes par jour; les soins prénataux étaient gratuits. La nouvelle aile de l'hôpital avait coûté 631 000 dollars des îles Caïmanes et avait été financée en partie à l'aide d'une donation importante d'un bienfaiteur canadien et en partie à l'aide de fonds gouvernementaux.

W. Visite à la ferme expérimentale et à la pépinière, le 21 avril 1977

432 La Mission a visité la pépinière et la ferme expérimentale sous la conduite de M. Brian Lauer, Chef du cadastre et Secrétaire principal par intérim. A la pépinière, la Mission a vu les installations où l'on fait pousser les agrumes, plants de tomates, de choux et d'autres légumes destinés à être vendus aux particuliers désireux de commencer leur propre potager. La Mission a appris que l'un des principaux problèmes de l'agriculture était la mauvaise qualité de l'eau, qui était saumâtre et fortement alcaline. Il était indispensable d'utiliser des engrais.

433. La Mission a également visité la ferme expérimentale créée en 1976 sur une superficie de 10,12 hectares pour déterminer quelles variétés de fruits et légumes se prêtaient le mieux à la culture dans les îles. Actuellement, la ferme essayait diverses variétés d'oranges de Floride, de manioc, de papayes, de bananes, de plantains, de mandarines, de poivrons, de maïs et de tomates. Il était prévu d'essayer également les mangues et les avocats. Les mangues en particulier pourraient être exportées.

X. Rencontre, le 21 avril 1977, avec des membres du Conseil national des services sociaux

434. M. Richard Arch a présidé la réunion. Il a indiqué à la Mission que le Conseil était un organisme semi-public qui avait été créé le 13 janvier 1975. Constitué de représentants d'églises, de sociétés et de particuliers, il est dirigé par un comité exécutif qui comprend un président, cinq membres représentant les sociétés, cinq membres représentant les particuliers et cinq membres nommés par le Gouverneur; ces membres sont élus chaque année lors de l'Assemblée générale.

435. Le Conseil gère une école pour enfants handicapés, des établissements d'enseignement préscolaire à Georgetown et Northside et une bibliothèque de collectivité à East End. Actuellement, il essayait d'ouvrir un foyer pour les personnes âgées. Le Conseil dépendait dans une large mesure pour ses activités de donations volontaires, mais le gouvernement prenait à sa charge les salaires de quatre administrateurs, de deux éducateurs de garderies d'enfants, d'un auxiliaire et d'une infirmière, ainsi que les charges.

436. M. Arch a expliqué que le Conseil avait eu des difficultés à obtenir des institutions spécialisées des films sur la santé, les médicaments et divers problèmes sociaux. Pourtant, le fait d'avoir accès à ces films pouvait contribuer sensiblement au bien-être des habitants des îles Caïmanes. Le Conseil bénéficiait de l'assistance technique du Royaume-Uni et du PNUD.

437. On a fait certaines remarques à propos du système d'enseignement. Les membres du Conseil ont indiqué que le Territoire avait une école secondaire polyvalente où le passage d'une classe à l'autre était fonction de l'âge. On a estimé qu'il fallait faire preuve des qualités requises pour changer de classe. Les hommes d'affaires se plaignaient de ne pas pouvoir trouver de personnel suffisamment qualifié. L'économie s'était développée si rapidement qu'une communauté étrangère était venue s'ajouter à la population autochtone. Il était nécessaire de développer l'enseignement technique.

Y. Réunion publique à la Mairie de West Bay, le 21 avril 1977

438. La réunion était présidée par Mme Esther Ebanks, troisième membre élu de l'Assemblée législative de West Bay. Parmi les présents on comptait quatre membres élus du Conseil exécutif et plusieurs membres élus de l'Assemblée législative. Quatre cents personnes environ assistaient à la réunion.

439. Mme Ebanks a ouvert la réunion en déclarant que la Mission de visite des Nations Unies était venue en tant que mission d'enquête. Elle a invité les membres de l'assistance à poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Elle avait entendu dire que certaines personnes avaient reçu de fausses informations au sujet du mandat de la Mission; elle espérait que tous les malentendus seraient complètement dissipés à la fin de la réunion.

440. Elle a invité M. Dalmain Ebanks à prendre la parole. Celui-ci a déclaré que le moment était venu de faire la lumière sur les bruits qui avaient couru durant

les trois dernières semaines. On avait dit que la Mission donnerait l'indépendance aux îles Caïmanes. M. Ebanks était convaincu que la Mission tirerait l'affaire au clair. Tous ceux qui souhaitaient poser une question ou exprimer un avis politique étaient invités à le faire. M. Ebanks espérait qu'une fois terminée la réunion, ceux qui avaient fait circuler de faux bruits trouveraient d'autres sujets de conversation.

441. M. Garson Smith a déclaré que c'était pour lui une très grande joie d'accueillir la Mission dans sa circonscription, le district de West Bay. Depuis qu'on avait annoncé l'arrivée de la Mission, certaines personnes avaient essayé de répandre de faux bruits auprès de la population du district de West Bay sur le point de savoir qui avait invité la Mission aux îles Caïmanes, quels étaient ses buts, etc. Selon M. Smith, il fallait dire la vérité. Les colporteurs de nouvelles avaient essayé d'induire la population en erreur, disant que le nouveau gouvernement avait invité la Mission de visite des Nations Unies pour aider le Territoire à obtenir son indépendance. On savait bien que si tel était le vœu des habitants des îles Caïmanes, ils n'auraient aucun mal à obtenir leur indépendance de la mère patrie. La Mission connaissait déjà la position de M. Smith et de ses collègues à ce sujet. Ils ne souhaitaient aucune révision de la Constitution. Elle donnait toute satisfaction et ils étaient très heureux que le Territoire demeure colonie de la Couronne sous la conduite éclairée du gouverneur Russell. M. Smith était convaincu que plus de 95 p. 100 des habitants étaient prêts à dire qu'ils avaient le meilleur gouvernement qu'ils aient eu depuis des années. Au nom des élus et de la population des îles Caïmanes, il a demandé à la Mission de dire à l'assistance si le nouveau gouvernement avait eu quoi que ce soit à voir avec sa visite. Il a remercié l'Organisation des Nations Unies de l'assistance qu'elle avait accordée au Territoire par le passé. La population des îles Caïmanes ne tolérerait la présence d'aucune équipe ou mission qui entendrait régenter quoi que ce soit concernant son territoire. Les représentants du pays se sentaient tout à fait capables de gérer les affaires des îles.

442. Le Président de la Mission de visite à pris la parole pour expliquer quel était l'objet de la Mission. En en présentant les membres, il a indiqué qu'il s'agissait de ressortissants de trois pays qui avaient été, comme les îles Caïmanes, des colonies : la Tunisie sous administration française, et Fidji et la Trinité-et-Togabo, deux pays insulaires, sous administration britannique. Bien qu'ils fussent originaires de régions différentes du monde, les membres de la Mission comprenaient les problèmes et les réactions des habitants des îles Caïmanes (applaudissements).

443. L'objet de la Mission était de se rendre compte directement de la situation dans les îles eu égard au développement économique et social, de déterminer si l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer, en consultation avec le Royaume-Uni, à la solution de certains problèmes, et surtout de voir si les habitants étaient satisfaits de la situation politique et constitutionnelle actuelle de leur pays (applaudissements). Si tel était le cas, la Mission le ferait savoir; dans l'éventualité contraire, elle essaierait de trouver pourquoi. Il était bien connu que le passé avait été marqué par des tendances colonialistes et que même aujourd'hui, le Territoire avait des difficultés à aller de l'avant, la Puissance coloniale responsable se montrant réticente. Lorsque la Mission a rencontré les membres du

Conseil exécutif, il lui a été indiqué sans aucune ambiguïté que le gouvernement et la population des îles étaient non seulement satisfaits du statut constitutionnel actuel mais encore souhaitaient que le Territoire demeure colonie de la Couronne (vifs applaudissements). L'Organisation des Nations Unies n'avait pas pour habitude - ce n'était d'ailleurs pas en son pouvoir - d'influer sur la façon dont un pays est géré ou gouverné. La Mission n'était pas en mesure de persuader les pays de devenir indépendants contre leur gré; par contre, s'ils étaient décidés à faire un pas politique en avant, l'Organisation des Nations Unies pouvait les aider en amenant le Royaume-Uni à se montrer plus réaliste. Toutefois, au cours des quatre journées écoulées, on avait montré nettement et clairement à la Mission que les îles étaient tout à fait satisfaites de la Constitution actuelle (vifs applaudissements). La Mission avait passé énormément de temps au cours des deux dernières journées à rassurer le public sur le mandat dont elle était investie.

444. Cependant - et ceci dit sans préjudice du respect dû aux membres de la législature - la vie ne se bornait pas au jeu politique. Il avait également été demandé à la Mission de faire rapport sur la situation économique et sociale dans les îles, sujet tout aussi important. L'évolution pacifique d'un pays dépendait autant de son développement économique régulier que de son développement politique. Les ministres étaient conscients de la fragilité de leur économie et le gouvernement avait besoin de l'appui de la population pour essayer de la diversifier.

445. Le Président de la Mission a expliqué qu'elle s'était rendue dans le Territoire à l'invitation du Gouvernement britannique. En effet, en tant que Puissance coloniale, le Royaume-Uni devait faire rapport régulièrement à l'Assemblée générale. Bien que de tels rapports aient été soumis régulièrement à l'Organisation des Nations Unies, celle-ci souhaitait se rendre compte par elle-même s'ils étaient véridiques ou comportaient seulement une certaine part de vérité. La Mission était raisonnablement convaincue qu'elle avait pu trouver confirmation de ce qu'ils indiquaient, à savoir que les îles jouissaient d'une économie relativement saine, quoique faible à la base; qu'elles connaissaient certains problèmes sociaux; et surtout, qu'elles étaient heureuses de demeurer colonie de la Couronne britannique.

446. La première personne à intervenir a demandé quand l'Organisation des Nations Unies avait été invitée pour la première fois à envoyer une mission dans les îles Caïmanes.

447. M. Dalton a répondu que les dispositions avaient été prises par l'intermédiaire de la Mission du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'invitation avait été adressée pour la première fois à l'Organisation en mars 1977 après que des représentants du Royaume-Uni, au cours de leur visite dans les îles, eurent fait part des intentions de leur gouvernement aux représentants du gouvernement local.

448. Le premier interlocuteur a insisté sur le fait qu'il ne pensait pas que l'indépendance fût chose possible pour les îles Caïmanes pendant 100 ans encore. Pour l'heure, elles ne souhaitaient aucun changement constitutionnel. Les habitants des îles Caïmanes, a-t-il dit, ont beaucoup de puits. Lorsqu'on creuse un puits, si on va trop profond, on trouve de l'eau salée. Les habitants des îles Caïmanes étaient bien là où ils étaient; s'ils devenaient trop ambitieux, ils iraient trop

loin et tout ce qu'ils obtiendraient, ce serait de l'eau salée. On avait vu ce qui s'était passé dans de nombreux pays voisins après que l'influence modératrice du Royaume-Uni se fut dissipée. La population des îles Caïmanes n'avait jamais considéré son territoire comme étant occupé par le Royaume-Uni ou par un pays étranger. Elle n'avait jamais eu le sentiment d'avoir été colonisée par le Royaume-Uni. De fait, elle gérait elle-même ses propres affaires. Cela ne faisait que quelques années qu'elle avait vu un Anglais. C'est pourquoi, parler de décoloniser les îles Caïmanes était hors de question. On ne les avait jamais empêchées d'exercer leur droit à l'autodétermination. Elles étaient fières d'être colonie britannique et elles souhaitaient continuer à le rester. Le peuple des îles Caïmanes était un peuple libre. Celui qui avait ainsi pris la parole a terminé en disant : "God Save the Queen".

449. Un agriculteur très prospère a dit que les îles Caïmanes étaient fières d'être colonie de la Couronne. Elles avaient le plus haut niveau de vie des Antilles. Elles pouvaient se considérer comme faisant partie des rares pays au monde véritablement libres et en paix. Elles avaient vu les erreurs commises par les pays qui voulaient la liberté, le changement - ils se sont déchirés, anéantis par la violence et les effusions de sang. Ce genre de liberté, les îles Caïmanes n'en voulaient pas. Elles voulaient rester colonies de la Couronne, loyales envers le gouvernement de Sa Majesté.

450. Un pasteur s'est réjoui d'avoir l'occasion d'exprimer très haut les sentiments du district. La question revêtait une telle importance que c'était chaque membre du district qui devait prendre la décision. Le peuple des îles Caïmanes était un peuple très fier. Les îles étaient colonie de la Couronne et c'est ce qu'il y avait de mieux pour elles; pour sa part, le pasteur ne voyait pas ce qu'elles pouvaient espérer de mieux d'ici 100 ans encore. Qu'apporterait l'indépendance à un peuple paisible, épris de paix et respectueux de Dieu comme celui des îles Caïmanes? Qu'était-il advenu à tant de pays lorsqu'ils étaient devenus indépendants?

451. Pourquoi l'Organisation des Nations Unies avait-elle choisi les îles Caïmanes, pays doté du plus haut niveau de vie de toutes les Antilles, sans conflit racial, où le mot "couleur" était rarement prononcé? Les habitants des îles Caïmanes avaient appris à travailler et à vivre ensemble. Ce sont des pays moins heureux que l'Organisation des Nations Unies devait aider. Les habitants des îles Caïmanes étaient satisfaits de leur sort. Du fait que leur pays était colonie de la Couronne, ils bénéficiaient de divers avantages : connaissances spécialisées, projets financés par le Gouvernement britannique (école secondaire par exemple) et stabilité du gouvernement, ce qui attirait les investissements. Les îles servaient d'exemple pour le monde. La population y vivait dans l'harmonie et dans la paix. Le pasteur souhaitait faire adopter la motion suivante : "Que ceux qui sont satisfaits se lèvent pour le montrer".

452. M. Dalton a pris la parole pour préciser que si quelqu'un avait choisi les îles Caïmanes, c'était le Royaume-Uni et non la Mission. Des missions de ce type s'étaient rendues dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni et avaient été utiles à tous les intéressés. En 1974, une mission avait passé un mois dans deux petits territoires du Pacifique : les îles Gilbert et Tuvalu o/. En 1975, une mission à laquelle participaient à la fois M. Bachrouch et M. Swai s'est rendue à Montserrat p/. L'année dernière, une mission s'est rendue aux îles Vierges britanniques q/. Cette année, le Royaume-Uni a estimé qu'il serait utile qu'une mission se rende aux îles Caïmanes, dans le cadre de la série de missions ainsi effectuées. L'on pourrait évidemment se demander pourquoi l'Organisation des Nations Unies se préoccupait des colonies. La réponse avait été fournie par le président, dans sa première déclaration : l'Organisation des Nations Unies a été chargée de responsabilités particulières à l'égard des territoires non autonomes et des colonies dès sa création en 1945; la Grande-Bretagne avait reconnu que sa préoccupation était légitime et que l'Organisation des Nations Unies avait le droit à s'intéresser à ce qui se passait dans les colonies. En conséquence, le Royaume-Uni devait faire rapport à ce sujet. L'une des conséquences de cette obligation était qu'il était souvent préférable que des personnes viennent se rendre compte par elles-mêmes, au lieu de se contenter de feuilles de papier, blanches et impersonnelles, couvertes de chiffres, de statistiques et de résumés, de façon à vraiment savoir quelle était la situation de la population en question (applaudissements).

453. M. Graham Ebanks a déclaré qu'il souhaitait changer de thème dans une certaine mesure; il voulait que l'on consigne dans le rapport qu'il éprouvait de la honte à voir une réunion d'une telle importance virer à la politique. Il a répété que les questions de ce genre ne devraient pas être traitées d'un point de vue politique. A son avis, les travaux de la Mission auraient été plus complets et plus constructifs si la population des îles n'avait pas été informée de façon aussi inepte. Il trouvait embarrassant que, même le soir en question, la Mission ait jugé nécessaire de se rendre à West Bay pour expliquer quel était son mandat. Cette tâche incombait aux responsables de l'organisation de la visite. Il n'y avait aucun sens, pour un navigateur, à précipiter son navire sur les rochers et à dire que son sextant était faussé : son devoir était, en ce cas, de l'ajuster. Il s'agissait d'une toute petite collectivité et, de ce fait, les habitants n'avaient pas de connaissances étendues. La vaste majorité d'entre eux ne savaient rien de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle. Ils étaient reconnaissants au Président de leur avoir expliqué le fonctionnement de l'Organisation et de leur avoir dit quelle était la nature exacte des travaux de la Mission.

---

o/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Suppléments No 23 (A/9623/Rev.1), vol. V, chap. XXI, annexe I.

p/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe.

q/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII.

454. Une ménagère a dit que la Mission n'était pas pour elle une totale nouveauté; cependant, elle voulait qu'on lui cite une bonne raison pour laquelle la population souhaiterait être décolonisée.

455. Le Président a répondu en disant qu'il lui semblait que toutes ses explications n'avaient pas été bien comprises. La Mission n'était pas là pour leur dire de rejeter leur statut de colonie de la Couronne ou pour les inviter instamment à le faire; par conséquent, il ne répondrait pas à cette question. Il a fait appel au public pour que la Mission puisse entendre les déclarations sur les questions à propos desquelles elle était censée obtenir des renseignements. L'on s'était préoccupé de la question de l'indépendance, mais il y avait d'autres questions, d'ordre économique, social et éducatif. La Mission aimerait connaître les vues de la population sur ces questions.

456. Une institutrice a dit qu'il y avait des problèmes sociaux dans l'île. La délinquance juvénile avait augmenté. Lorsque les jeunes n'allaient pas à l'école, ils devenaient des délinquants. Ils s'attiraient des ennuis. Il n'y avait aucun centre de redressement, et il fallait les envoyer à la Jamaïque, ce qui était très regrettable. Il y avait aussi le problème de la drogue. De très nombreuses personnes fumaient la ganja. Il fallait se préoccuper de cette question sinon, dans quelques années, il y aurait beaucoup de criminels. Il y avait aussi le problème de l'alcoolisme. Rien n'était fait, semblait-il, à cet égard et, cependant, il s'agissait d'un problème important. Il y avait le problème des enfants mentalement retardés, qui n'avait encore reçu aucune solution. Il y avait le problème de l'enseignement. Le système d'enseignement ne répondait pas aux besoins des jeunes gens. Les diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes ne pouvaient que faire de petits travaux : ils ne recevaient pas la préparation voulue pour poursuivre leurs études. Il fallait améliorer la qualité de l'enseignement. Lorsque des jeunes gens étaient qualifiés, il fallait les envoyer à l'étranger. Le gouvernement dépensait beaucoup d'argent pour l'octroi de bourses.

457. Il n'était pas exact de dire que personne ne souffrait de la faim dans les îles Caïmanes. Nombre d'enfants souffraient de malnutrition. Les repas scolaires étaient très utiles pour un grand nombre d'entre eux; il aurait été impossible autrement de lutter contre l'absentéisme scolaire qui, quatre ans auparavant, constituait un problème sérieux.

458. Un autre problème se posait : celui des personnes âgées. Avec l'amélioration des services médicaux, beaucoup de personnes atteignaient un âge avancé. Nombre d'entre elles ne mangeaient pas à leur faim chez elles. L'argent que leur donnait le gouvernement n'était pas suffisant pour satisfaire leurs besoins (applaudissements).

459. Une ménagère, qui a dit qu'elle était britannique en premier lieu et habitante des îles Caïmanes en second lieu, a demandé si la Mission avait eu l'impression que le Royaume-Uni voulait rompre ses liens avec les îles Caïmanes.

460. Le Président a répondu de façon catégorique que la Mission n'avait jamais entendu dire que le Royaume-Uni souhaitait rompre ses liens avec sa colonie.

461. M. Benson O. Ebanks, ancien membre du Conseil exécutif, a dit qu'il était l'un de ceux dont on avait dit qu'ils avaient été rangés dans la naphtaline. Lorsqu'on prenait la peine d'utiliser de la naphtaline, cela signifiait assurément que la personne ou la chose considérée servirait à nouveau à l'avenir, selon toute probabilité. Il regrettait profondément l'orientation qu'avait prise la réunion, et s'en excusait. La question examinée ce soir-là se situait au-dessus de toute politique : c'était une question d'importance nationale à propos de laquelle les orateurs ne devraient pas parler dans une optique politique. Malheureusement, cela n'avait pas été le cas. M. Ebanks allait néanmoins s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de ne pas parler politique, mais il serait peut-être obligé d'aborder certains points de caractère politique étant donné qu'il s'était occupé de politique si récemment dans les îles. Il était certain que les membres de la Mission avaient pu se rendre compte, en se déplaçant dans le pays, que tout n'était pas aussi merveilleux que certaines personnes voudraient leur faire croire.

462. Ces huit dernières années, M. Ebanks s'était occupé des services de santé, des services éducatifs et des services sociaux dans cette collectivité et, ces quatre dernières années, il en avait eu la charge. Il était heureux des progrès qui avaient été accomplis dans ces domaines, mais il ne fallait pas s'imaginer toutefois que tout le travail était fini. On n'avait fait qu'effleurer les problèmes. Néanmoins, on pouvait dire que le système d'enseignement primaire et secondaire qui a été mis en place au cours des années 70 permettait d'assurer à chaque personne, indépendamment de ses moyens, de sa couleur ou de ses convictions, la possibilité de bénéficier d'un enseignement de niveau présecondaire; il était indéniable, selon les renseignements dont il disposait, que les enfants qui possédaient les compétences et les qualifications requises, recevaient une aide pour qu'ils puissent aller à l'université, nombre d'entre eux recevant des bourses couvrant la totalité de leurs dépenses, et d'autres des bourses partielles. L'argent venait de sources locales : dans certains cas, il était fourni par le Gouvernement britannique sous forme de subventions, par l'intermédiaire du British Council et par d'autres voies. La population était reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies d'avoir promis une aide en matière de formation et d'éducation. M. Ebanks était certain que la population n'était pas très au courant de cette chose. Elle était très reconnaissante à l'Organisation et se sentait même une dette à son égard pour les nombreux avantages dont elle avait bénéficié.

463. M. Ebanks était très heureux d'avoir entendu certains dire que la vie, ce n'était pas seulement la politique et que le développement économique devait nécessairement avoir la priorité. Il partageait totalement ce point de vue et, dans une collectivité comme la leur, si le développement, tant économique que physique, ne faisait pas l'objet d'une planification appropriée, on irait tout droit au désastre. L'économie, fondée essentiellement sur le tourisme et les opérations des sociétés périphériques, était fragile. Le développement du tourisme dépendait de la mesure dans laquelle l'on pourrait faire face au nombre croissant de personnes qui souhaitaient se rendre dans les îles. Un orateur a mentionné l'eau douce qu'on obtenait lorsqu'on creusait des puits. M. Ebanks a déclaré que les personnes sensées se rendraient compte que cette eau douce devenait de plus en plus rare et qu'un système adéquat d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées devait avoir la priorité dans leur plan de développement, faute de quoi ils auraient à faire face à de graves ennuis de santé et à un sentiment de mécontentement. Il fallait trouver une réponse au problème de l'évacuation des

eaux usées et au problème de l'eau. M. Ebanks savait que ces questions étaient une source de grande préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies, et pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en particulier, et il espérait que le gouvernement actuel s'efforceraient de faire appel aux services spécialisés de l'OMS, qui se préoccupait de cette question. L'OMS avait fait preuve d'un intérêt réel pour ces problèmes. D'autres orateurs avaient mentionné d'autres problèmes et M. Ebanks espérait que la Mission avait pu voir plus loin que la situation au moment où l'Organisation des Nations Unies avait été invitée à se rendre aux îles Caïmanes constater les problèmes qui existaient dans cette collectivité et s'efforcer de les porter à l'attention des gouvernements des Nations Unies et, éventuellement, à celle du Royaume-Uni, dans le rapport de la Mission.

464. M. Ebanks ne pouvait que s'associer à ceux qui avaient dit qu'à leur avis la Mission avait perdu une grande partie de son temps car le public ne connaissait pas la nature des renseignements que la Mission voulait recueillir. En fait, avant le vendredi ou le samedi précédant l'arrivée de la Mission, le nom du Comité spécial était à peine connu. Pour le public, d'après les communiqués de presse antérieurs, il aurait pu s'agir d'une mission économique, ou la Mission aurait pu représenter le PNUD, même si M. Vunibobo a déclaré qu'il connaissait le rapport en question. M. Ebanks pensait, lui aussi, que la réunion n'avait été convoquée ce soir-là que parce qu'autrement, la population n'aurait pas eu la possibilité de faire connaître ses vues à la Mission une fois connu l'objet de sa visite. Il était néanmoins persuadé que la Mission avait bien compris la situation.

465. Quelqu'un avait mentionné que les habitants de l'île avaient le niveau de vie le plus élevé des Antilles. M. Ebanks ne prétendait pas le contraire, mais il souhaiterait que cette affirmation soit étudiée de très près. Un orateur avait dit qu'il y avait des personnes souffrant de malnutrition. Cela était vrai, et il y avait tout lieu de craindre que nombre de personnes souffraient de malnutrition sans le savoir. L'argent qui pouvait être dépensé judicieusement pour acheter des aliments appropriés était gaspillé pour acquérir des choses inutiles, etc. M. Ebanks s'est étendu sur la question du revenu par habitant qui, à son avis, avait incité des personnes à déclarer que le niveau de vie aux îles Caïmanes était le plus élevé. Il espérait que la Mission ne quitterait pas le territoire persuadée que, parce que le revenu par habitant était en principe le plus élevé, la population était prospère et n'avait plus besoin d'assistance, car la situation était très trompeuse. La plus grande partie des revenus dans ce pays étaient monopolisés par 10 p. 100 environ de la population active, qui recevait les salaires les plus élevés, et s'il fallait soustraire ces revenus du revenu total des îles Caïmanes pour déterminer le revenu réel par habitant, les résultats seraient certainement effroyables, compte tenu du coût de la vie. Il ne fallait pas oublier que la production était minime ou inexistante et qu'il fallait importer les denrées alimentaires. M. Ebanks était certain que la Mission avait eu le temps de se rendre compte des prix de certains articles.

466. M. Ebanks ne voulait pas que la Mission parte en s'imaginant que les îles Caïmanes n'avaient pas besoin d'assistance. Il était vrai que la population avait sa fierté, qu'elle ne voulait pas l'indépendance et que, malgré ce qu'avait dit un membre, on pouvait affirmer que 99 p. 100 de la population du territoire

ne voulait pas d'une autonomie interne. M. Ebanks n'avait pas de revendications à présenter au sujet de la Constitution actuelle : il avait pris une part très active à son élaboration et il pensait que les îles Caïmanes avaient une bonne Constitution, une constitution qui pouvait être efficace. Il croyait comprendre que même les membres qui siégeaient actuellement avaient dit qu'elle fonctionnait de façon satisfaisante. Il aurait aimé avoir le temps de s'étendre plus longuement sur ces questions, mais il espérait que la Mission avait bien compris que la population ne voulait pas de changement sur le plan constitutionnel. Il a souligné que la population était reconnaissante aux organisations comme l'OMS, le PNUD et tous les autres organismes des Nations Unies pour l'aide reçue. Elle laissait à d'autres son siège à l'Assemblée générale.

467. La Présidente, Mme Ebanks, a dit qu'elle souhaitait préciser qu'elle n'avait en aucune circonstance demandé à la Mission d'examiner la question de l'indépendance pour les îles Caïmanes. Elle pensait que la Mission avait bien compris que la population était satisfaite de sa Constitution actuelle et que les îles Caïmanes souhaitaient demeurer une colonie de la Couronne. Elle a demandé à la Mission de transmettre ce message à l'Organisation des Nations Unies. Elle a ajouté que l'Organisation des Nations Unies avait joué un rôle utile - d'anciens membres du gouvernement l'avaient eux-mêmes dit à la réunion - et la population l'en remerciait, mais pour ce qui était de changer la Constitution, elle informerait l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle aurait besoin d'aide. Entre temps, elle ne souhaitait pas qu'on lui dise ou qu'on lui suggère à quel moment elle devrait le faire. Mme Ebanks a remercié la Mission de sa visite et a demandé au public de clore la séance en chantant l'hymne national.

Z. Réunion tenue au Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, à Londres

468. Le 24 mai 1977, M. Harry S. H. Stanley, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a accueilli les membres de la Mission de visite et les a invités à faire part des impressions qu'ils avaient recueillies lors de leur séjour aux îles Caïmanes.

469. Au nom de la Mission, le Président a exposé les impressions générales recueillies au cours de la visite. Il a notamment indiqué que l'économie, qui était basée sur le tourisme et les opérations financières off-shore, était très dynamique, et que les services sociaux - enseignement et santé - mis à la disposition de la communauté étaient d'un niveau relativement élevé. La majorité des habitants semblaient cependant très réticents en ce qui concerne l'accession à l'indépendance. Ils pensaient que s'ils restaient sous la protection du Royaume-Uni en tant que colonie de la Couronne, leur économie continuerait d'être florissante et leur sécurité serait garantie.

470. Le Président a déclaré que la Mission souhaitait connaître les vues du Royaume-Uni en ce qui concerne l'avenir du Territoire.

471. M. Stanley a exposé une nouvelle fois la politique du Royaume-Uni en ce qui concerne les territoires sous sa dépendance. Il a déclaré que la politique du Royaume-Uni restait inchangée et que si la majorité des habitants de n'importe quel territoire placé sous sa dépendance souhaitaient l'indépendance, le Royaume-Uni les encouragerait et les aiderait dans cette voie. De la même manière, le Royaume-Uni respecterait les vœux des habitants de n'importe quel territoire placé sous sa dépendance qui jugeraient l'indépendance soit inopportune soit prématurée.

472. M. Stanley a déclaré ensuite que le Royaume-Uni s'efforçait toujours d'agir conformément au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne les petits territoires tels que les îles Caïmanes, l'application de ce chapitre posait des problèmes spéciaux qu'il fallait résoudre d'une manière concrète et réaliste.

473. M. Stanley savait que la Mission s'était acquittée avec succès de son mandat dans le Territoire et il l'a remerciée pour la courtoisie, le tact et la sagesse avec lesquels elle avait traité les problèmes, particulièrement lors des réunions publiques.

474. M. Stanley a déclaré à la Mission qu'au cours de leur séjour dans le Territoire, M. Duff et lui-même avaient prévenu les leaders des îles Caïmanes de la visite de la Mission des Nations Unies, ce qui avait d'abord déclenché l'hostilité des habitants des îles Caïmanes. Ceux-ci avaient ensuite admis que, puisqu'ils avaient des positions bien arrêtées, il serait préférable pour eux de les faire connaître directement à la Mission.

475. La visite de la Mission avait entre autres choses permis aux habitants des îles Caïmanes de mieux comprendre le rôle des Nations Unies. La Mission avait également constaté directement quels étaient les vœux et les aspirations des habitants des îles Caïmanes. La Mission avait été très utile.

## 1. Diversification de l'économie

476. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait essayé d'encourager la diversification de l'économie, mais il rencontrait des problèmes du fait de la faible superficie du Territoire, du peu de ressources naturelles et des salaires élevés. D'une manière générale, il semblait que l'on pouvait investir davantage dans l'agriculture et les activités s'y rattachant. Il fallait étudier les possibilités d'investissement dans d'autres secteurs de production. La construction de nouvelles installations telles que le centre de transbordement des hydrocarbures procurerait de nouvelles sources de revenus, bien que l'optimisme que manifestaient les habitants des îles Caïmanes en ce qui concerne l'immatriculation des navires semble exagéré.

477. La Puissance administrante avait également financé une étude des ressources naturelles afin de permettre au Territoire de mieux utiliser et de mieux conserver ses ressources naturelles. Le Gouvernement du Territoire était en train d'examiner cette étude.

## 2. Coopération régionale

478. Afin de surmonter les désavantages économiques que connaissaient en raison de leur faible superficie les îles Caïmanes ainsi que d'autres territoires des Antilles, plusieurs tentatives visant à organiser une coopération régionale avaient été faites; mais pour une raison ou pour une autre, il avait été difficile de persuader les insulaires. Chaque île a un point de vue qui lui est bien particulier et se sent différente des îles voisines, sans parler de la situation particulière des îles Caïmanes.

## 3. La politique d'aide

479. On a demandé à M. Stanley ce que la Puissance administrante ferait pour tenter de diversifier l'économie; M. Stanley a répondu en exposant à la Mission la politique d'aide du Royaume-Uni. Il a déclaré que la politique de son gouvernement avait été de transférer le plus largement possible le pouvoir au Territoire. De ce fait, le Gouvernement territorial jouissait d'une grande liberté d'action. Il ne serait pas politiquement sage de revenir en arrière.

480. Grâce à la fois à leur travail et à leur chance, les îles Caïmanes étaient maintenant très prospères. Le revenu par habitant les plaçait dans une catégorie proche de celle des pays industrialisés. Par exemple, par habitant, les îles Caïmanes étaient dans une situation analogue à celle du Royaume-Uni et bien plus favorable que celle de la plupart des autres pays. M. Stanley a fait observer au passage que les opérations financières étaient de nature fragile alors que le tourisme, basé sur la fourniture de services et l'existence d'un marché proche, était moins fragile.

481. Le programme d'aide du Royaume-Uni était consacré principalement à faire régresser la pauvreté. En raison de leur revenu par habitant, du niveau d'alphabétisation et de la qualité des services sociaux, les îles Caïmanes ne pouvaient prétendre à une aide à fonds perdu. Il était donc impossible de fournir des capitaux importants à fonds perdus aux îles Caïmanes. Le Royaume-Uni poursuivait un programme d'aide limitée pour le développement qui, à son échéance en 1980, ne serait pas renouvelé. L'aide au développement devait être consacrée à des investissements productifs.

482. Le Territoire pouvait directement prétendre à des prêts commerciaux; cependant, le programme d'assistance technique du Royaume-Uni se poursuivrait. Le Royaume-Uni souhaiterait notamment accorder une aide pour former et recycler davantage d'enseignants des îles Caïmanes afin de remplacer les enseignants britanniques qui participent à l'administration du système d'enseignement aux îles Caïmanes. Le Royaume-Uni se féliciterait également de toute aide provenant des Nations Unies, des institutions spécialisées ou d'autres sources.

#### 4. Evolution constitutionnelle

483. M. Stanley a ensuite déclaré que les îles Caïmanes constituaient un cas nouveau et spécial nécessitant un nouveau type de relations.

484. Quelques changements pourraient intervenir dans les institutions. Il fallait une étape intermédiaire avant l'octroi de l'autonomie interne complète. La structure actuelle du Conseil exécutif ne pouvait être maintenue à titre définitif. Les relations entre le Conseil exécutif et l'Assemblée législative devaient être revues. Historiquement, la prochaine étape consisterait normalement à passer à un système ministériel, dans lequel un conseil exécutif élu serait présidé par un ministre principal et dans lequel un membre nommé issu de la législature, par exemple le Secrétaire principal, serait chargé de représenter à la législature le Gouverneur dans les domaines qui lui sont réservés.

485. Le Gouvernement du Royaume-Uni envisagerait de mettre en oeuvre de tels changements en collaboration avec les îles Caïmanes et de faire des recommandations à ce sujet en consultation avec elles.

### III. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

486. Lors de réunions publiques ainsi qu'en des occasions officieuses, la Mission de visite a eu l'occasion de prendre connaissance des vues et des sentiments des habitants des îles Caïmanes dans chacune des deux îles où elle s'est rendue, à savoir la Grande Caïmane et Cayman Brac. Des membres de l'Assemblée législative et/ou du Conseil exécutif ont toujours été présents, sauf lorsque la Mission a rencontré des particuliers, soit seuls soit en groupe. La plupart des observations et des vues qui suivent figurent ailleurs dans le présent rapport.

#### A. Situation politique et constitutionnelle

487. Des élections générales ont eu lieu en novembre 1976. Comme lors des élections précédentes, aucun parti politique ne s'est dégagé, si ce n'est un groupe de candidats qui ont réciproquement appuyé leurs programmes individuels. Il semblait, pour la première fois, qu'il se soit constitué un mécanisme politique. Les membres élus étaient pour la plupart issus de la base.

488. A la suite des élections, quatre nouveaux membres élus ont été nommés au Conseil exécutif. Les quatre membres élus du Conseil exécutif forment une équipe qui travaille en consultation permanente avec les autres membres de l'Assemblée législative.

489. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police, et dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses responsabilités particulières. Il a confié la responsabilité des finances à un Secrétaire aux finances qui est un habitant des îles Caïmanes, et la responsabilité de la fonction publique et de la radiodiffusion au Secrétaire principal, qui est lui aussi un habitant des îles Caïmanes. Les quatre membres élus de l'Assemblée législative se répartissent la responsabilité des autres départements ministériels. Le système des portefeuilles confiés à des membres du Conseil exécutif a été mis en place en 1972 et semble fonctionner à la satisfaction générale. Le Gouverneur préside également les séances de l'Assemblée législative.

490. La grande majorité des personnes que la Mission a rencontrées ne veulent pas l'indépendance en ce moment mais veulent conserver le statut de colonie de la Couronne britannique dont ils sont fiers. Ils ne désirent pas non plus l'autonomie interne, puisque cela signifierait pour eux l'accession à l'indépendance dans les 18 mois. Cette attitude révèle le souci de ne pas ébranler les deux piliers fragiles de l'économie : le tourisme et les opérations financières off-shore. La Mission a la ferme impression que le public pense que la seule évolution constitutionnelle immédiatement possible est l'accession à l'autonomie interne complète.

491. Compte tenu du paragraphe 490 ci-dessus, la Mission pense que, sans aller jusqu'à l'autonomie interne complète, il est possible d'envisager une évolution constitutionnelle qui serait conforme aux vœux exprimés par les insulaires et adaptée aux contraintes économiques du Territoire.

492. La Mission recommande donc que la Puissance administrante, en collaboration et en consultation avec les îles Caïmanes, mette au point des changements constitutionnels appropriés.

## B. Economie et développement économique

493. La Mission a constaté que d'une manière générale le public était satisfait de la situation économique. Cependant, certains ont exprimé l'inquiétude qu'ils éprouvaient du fait que les deux piliers de l'économie - le tourisme et les opérations financières off-shore - dépendaient beaucoup de facteurs extérieurs.

494. Il est urgent de faire un effort pour diversifier l'économie. L'expansion du secteur agricole permettrait d'utiliser davantage les ressources locales, et ainsi de créer des emplois et de constituer des réserves plus importantes en devises étrangères. Afin de faciliter la production agricole, il faudrait prévoir l'octroi de prêts souples à long terme et l'organisation des ventes.

495. La Mission a recommandé que le gouvernement accorde une attention et une aide accrues aux mesures destinées à encourager l'expansion du secteur agricole.

496. Il faut également étudier la situation des chantiers navals, de la joaillerie et d'autres petites industries.

497. La Mission note qu'un projet concernant plusieurs pays a fait l'objet d'une discussion entre une coopérative de pêche et la Banque de développement des Antilles.

## C. Développement de l'enseignement et de la main-d'oeuvre

498. La population constitue l'actif le plus précieux des îles Caïmanes. La Mission prend note que l'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 15 ans. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'augmenter le nombre des diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes, afin de disposer des candidats qui pourront recevoir la formation nécessaire pour fournir du personnel qualifié à la fois à la fonction publique et au secteur privé.

499. La Mission prend note du fait que le gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la formation et à la "caïmanisation" de la fonction publique et du secteur privé.

500. Dans son discours du 2 mars 1977, le Gouverneur a déclaré :

"La politique du gouvernement en matière de recrutement et de promotion du personnel est de donner la préférence pour l'obtention des postes aux habitants des îles Caïmanes ayant les qualifications requises et possédant le minimum d'expérience indispensable. Cette politique doit cependant répondre à un souci d'efficacité. Rien ne peut évidemment remplacer l'expérience, mais pour améliorer les qualifications des habitants des îles Caïmanes à la fois dans les secteurs public et privé, le gouvernement estime qu'il est urgent de développer la formation et l'enseignement supérieur, et il veillera à ce qu'aucun candidat remplissant les conditions de base requises pour pouvoir bénéficier d'une formation supplémentaire n'en soit empêché par des raisons financières. Afin de souligner l'importance que votre gouvernement attache à cette politique dans l'ordre des priorités, on fera de 1977 l'Année de la formation professionnelle et de l'enseignement."

501. La formation des enseignants et la formation professionnelle se voient accorder une importance plus grande que par le passé.

502. Une étude de la main-d'oeuvre concernant la situation de l'emploi en 1977 et au cours de la prochaine décennie doit être entreprise.
503. La Mission espère que le meilleur niveau d'instruction des diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes, l'accélération de la formation des enseignants, le développement de l'enseignement professionnel et l'étude sur la situation de l'emploi permettront d'établir des bases solides pour la "caïmanisation" du secteur privé et du secteur public.
504. Le Territoire souhaiterait recevoir une assistance en matière de bourses afin d'intensifier ses efforts pour satisfaire ses besoins en main-d'oeuvre moyennement et hautement qualifiée.
505. La Mission note la qualité élevée des services médicaux mis à la disposition du public ainsi que leur facilité d'accès. Il est urgent cependant d'étudier plus en détail les maladies génétiques.
506. La Mission recommanderait instamment à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation panaméricaine de la santé d'examiner ce problème et d'envisager d'accorder une aide.
507. La Mission note que les îles Caïmanes n'ont pas échappé aux problèmes sociaux issus du progrès économique. Les problèmes de la délinquance juvénile, de l'absentéisme scolaire et du troisième âge en sont des exemples.
508. La Mission se félicite de la création du Conseil national des services sociaux et des travaux entrepris par celui-ci pour répondre aux besoins de la communauté.
509. La Mission note qu'il n'y a pas de mouvement syndical. Une législation détaillée du travail est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail.
510. La Mission note que d'une manière générale les habitants des îles Caïmanes ignorent les travaux des Nations Unies, et recommande que la Puissance administrante, le Gouvernement territorial et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies mettent leurs efforts en commun pour remédier à cette situation.
511. La Mission demanderait à la Puissance administrante de continuer à s'assurer le concours des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies pour développer et renforcer l'économie du Territoire.

## Appendice I

### Déclaration faite le 17 avril 1977 par le Président de la Mission de visite aux îles Caïmanes

1. Au nom des membres de la Mission de visite, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux d'être ici. Les membres de la Mission que j'ai l'honneur de diriger sont originaires de la Tunisie, de la Trinité-et-Tobago et de Fidji. Deux d'entre eux sont originaires de pays qui ont beaucoup en commun avec le vôtre. Comme vous le savez, Fidji et la Trinité-et-Tobago sont des pays insulaires qui ont vécu le processus de la décolonisation sous la conduite de votre Puissance administrante, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Leur intérêt pour les territoires non autonomes, en particulier les petits territoires, ne s'est jamais démenti et ils ont activement participé aux travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre et de son Sous-Comité des petits territoires. Le troisième membre de la Mission représente la Tunisie, Etat Membre qui a contribué de façon importante aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation.
2. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'intéresse activement au sort des habitants des territoires non autonomes et à la question connexe de la décolonisation. L'inclusion de cette question dans la Charte des Nations Unies en tant qu'aspect important des objectifs et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration relative aux territoires non autonomes contenue dans la Charte ont contribué de façon considérable à placer l'administration des peuples et territoires sous domination coloniale sous le contrôle de la communauté internationale.
3. Aux termes de la Déclaration relative aux territoires non autonomes contenue dans la Charte des Nations Unies, les Membres des Nations Unies qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes ont accepté certaines obligations. Ils ont reconnu le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils ont accepté comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité. Les puissances administrantes se sont engagées à assurer le progrès politique, économique et social des populations en question ainsi que le développement de leur instruction, à les traiter avec équité et à les protéger contre les abus. Elles se sont engagées à développer la capacité de ces populations de s'administrer elles-mêmes, à tenir compte de leurs aspirations politiques et à les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques. Du fait de leur inclusion dans la Charte, les obligations des puissances administrantes concernent l'Organisation des Nations Unies.
4. Afin de s'acquitter de la tâche qui lui était confiée de favoriser la prospérité des habitants des territoires non autonomes comme indiqué dans la Charte, l'Organisation des Nations Unies a adopté par l'intermédiaire de l'Assemblée générale la résolution si souvent citée, intitulée "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]". Cette résolution est devenue la pierre angulaire des travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre qui a été créé pour étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration et formuler des suggestions et des recommandations sur les progrès accomplis dans ce domaine. Dans la résolution, l'Assemblée générale déclare que tous les peuples ont le droit de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel. Elle déclare en outre

que le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.

5. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Comité spécial des Vingt-Quatre a adopté diverses procédures en vue de recueillir des informations ayant rapport à la tâche que lui-même et l'Organisation des Nations Unies ont à remplir en ce qui concerne les territoires dont le Comité s'occupe. L'objet de la Mission de visite est de recueillir des informations de première main sur vos aspirations politiques compte tenu des options qui vous sont offertes. Nous sommes ici aussi pour observer directement les progrès que vous avez accomplis avec l'aide de la Puissance administrante dans tous les secteurs du développement afin de satisfaire vos légitimes aspirations.

6. L'Organisation des Nations Unies et tout particulièrement le Comité spécial des Vingt-Quatre dont nous faisons partie en tant que membres d'une mission de visite ont fait l'objet de critiques répétées. Nous ne sommes pas ici pour vous dire ce qu'il faut faire ou comment gérer vos affaires. Nous sommes ici pour recueillir des informations de première main qui permettront à l'Organisation des Nations Unies d'être aussi parfaitement que possible informée de ce qui se passe dans votre beau pays. A cette fin, nous nous proposons de nous entretenir avec la Puissance administrante et avec les fonctionnaires en place et surtout avec les habitants à qui il revient, en fin de compte, de décider de l'orientation que leur pays doit prendre.

7. Nous avons convenu avec la Puissance administrante du programme de notre visite. Nous lui avons expressément demandé de nous laisser suffisamment de temps pour permettre aux habitants de venir nous consulter individuellement. Pour ceux qui auraient des difficultés à parler en public, nous avons prévu des entrevues au cours desquelles ils pourront nous faire connaître leurs vues librement. Nous espérons que vous saurez profiter de l'occasion. C'est seulement à cette condition que nous pourrions espérer rendre compte fidèlement des vues des habitants des îles Caïmanes. Nous espérons que nous pourrions faire part de vos espoirs, de vos ambitions et de vos craintes mais surtout de votre conviction, à la fin de cette journée, que la solution qui sera choisie répond à vos espoirs et à vos aspirations véritables.

8. Pour qu'une mission de visite soit couronnée de succès, la coopération de la Puissance administrante est non seulement nécessaire mais indispensable. Le Comité spécial des Vingt-Quatre est reconnaissant au Gouvernement de Sa Majesté britannique d'avoir accordé avec tant de bonne grâce sa coopération et son aide à la Mission de visite. Nous espérons vivement nous entretenir avec le plus grand nombre possible d'entre vous et nous espérons que vous nous ferez part de vos vues. Enfin, permettez-moi de répéter que nous ne sommes pas ici pour nous ingérer dans vos affaires intérieures, mais plutôt pour vous aider vous, votre administration et la Puissance administrante, à prendre des décisions qui protègent vos intérêts.

Appendice II

Iles Caïmanes : membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative

A. Conseil exécutif

Président : S. Exc. M. Thomas Russel, C. B. E., Gouverneur

Membres de droit : M. Denis H. Foster, M. B. E., J. P.,  
Secrétaire principal

M. G. E. Waddington, C. B. E., Q. C.,  
Attorney General

M. Vassel G. Johnson, O. B. E., Secrétaire  
aux finances

Membres élus : M. George Haig Bodden, Bodden Town

M. James M. Bodden, Bodden Town

M. Truman M. Bodden, Georgetown

Capitaine Charles L. Kirkconnell, Cayman Brac,  
Petite Caïmane

B. Assemblée législative

Président : S. Exc. M. Thomas Russel, C. B. E., Gouverneur

Membres de droit : M. Dennis H. Foster, M. B. E., J. P.,  
Secrétaire principal

M. G. E. Waddington, C. B. E., Q. C.,  
Attorney General

M. Vassel G. Johnson, C. B. E., Secrétaire  
aux finances

Membres élus : Mme Annie H. Bodden, M. B. E., Georgetown

M. George Haig Bodden, Bodden Town

M. James M. Bodden, Bodden Town

M. Truman M. Bodden, Georgetown

M. Craddock Ebanks, J. P., North Side

M. Dalmain Ebanks, West Bay

B. Assemblée législative (suite)

Membres élus (suite)

Mme Esther Ebanks, West Bay

Capitaine Charles L. Kirkconnelle,  
Cayman Brac, Petite Caïmane

M. John McLean, East End

M. Garston Smith, West Bay

M. George Smith, Georgetown

M. K. P. Tibbetts Sr., Cayman Brac,  
Petite Caïmane

Appendice III

Banques et fonds de placement autorisés à opérer par le  
Gouvernement des îles Caïmanes - 1977<sup>x</sup>

A. Licences de la catégorie A

American Express International Banking Corporation  
Arawak Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Bank of America National Trust and Savings Association b/  
Bank of Virginia (Grand Cayman), Ltd.  
Barclays Bank International, Ltd. b/  
Barclays Finance Corporation of the Cayman Islands, Ltd.  
Canadian Imperial Bank of Commerce b/  
Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Caribbean Bank (Cayman), Ltd. b/  
Cayman International Trust Company, Ltd. a/  
Cayman National Bank and Trust Co., Ltd. b/  
Chase Manhattan Trust Cayman, Ltd. a/  
Citibank, N.A. b/  
Cititrust (Cayman), Ltd.  
European-American Bank and Trust Company c/  
Guinness Mahon Cayman Trust, Ltd. b/  
J. Henry Schroder Banking Corporation  
LBI Bank and Trust Company (Cayman), Ltd. b/  
Mercantile Bank and Trust Company (Cayman), Ltd. b/  
Morgan Guaranty Trust Company of New York  
Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd. b/  
The Bank of Nova Scotia d/  
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
The Chase Manhattan Bank a/  
The Northwestern Bank b/  
The Royal Bank of Canada d/  
The Royal Bank of Canada International, Ltd. b/  
World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd. b/

B. Licences de la catégorie B

Agri-Industrial Bank  
Allamanda Trustees, Ltd. e/  
Altajir Bank  
American Deposit Trust Company  
American International Bank and Trust Company Limited f/  
American National Bank and Trust Company of Chicago  
Arc Trust Company, Ltd.  
Atlantis Bank, Ltd.

---

<sup>x</sup> Sauf indication contraire, les banques figurant sur la présente liste s'occupent uniquement d'opérations bancaires et d'opérations de placement.

Baer American Banking Corporation  
 Baerbank (Overseas), Ltd. c/  
 Bahamas International Trust Company, Ltd.  
 Banco De Colombia, Ltd. c/  
 Banco Di Roma Finance Company, Ltd.  
 Banco do Brasil, S.A. c/  
 Banco do Estado de São Paulo, S.A. c/  
 Banco Financiero Del Caribe  
 Banco International Finance, Ltd. c/  
 Banco Real, S.A. c/  
 Bank Für Gemeinwirtschaft Aktiengesellschaft  
 Bank of Bergendal  
 Bank of Montreal c/  
 Bank of Montreal Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
 Bank of Credit and Commerce International (Overseas), Ltd.  
 Bank for Credit and Foreign Commerce (Cayman), Ltd. c/  
 Bank Hapoalim (Cayman), Ltd.  
 Bank Intercontinental, Ltd.  
 Bank Leumi Le Israel, B.M. c/  
 Bank Leumi Trust Company of New York  
 Bank Von Ernst Trust Company, Ltd.  
 Banque Commerciale (Cayman), Ltd.  
 Banque de l'Ouest c/  
 Banque Scandinave (Cayman Islands), Ltd.  
 Barclays Bank of California c/  
 Baring Sanwa Multinational, Ltd. c/  
 Berliner Handel und Frankfurter Bank  
 Bentley and Co., Ltd. g/  
 BNS International (Hong Kong), Ltd. c/  
 Bolivar International Merchant Bank  
 Brazilian American Merchant Bank  
 Bridge Management (Cayman), Ltd. g/  
 British Atlantic Bank and Trust, Ltd.  
 Brown Brothers Harriman and Company c/  
 Butterfield's Bank and Trust Company, Ltd.  
 Cabaco, Ltd. c/  
 Canada International (Cayman), Ltd.  
 Capital National Bank  
 Caribbean Bank  
 Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd.  
 Cayman Overseas Bank and Trust Company, Ltd.  
 Cayman Trust Bank, Ltd.  
 Central American Exchange Bank c/  
 Central National Bank in Chicago  
 Central Penn National Bank  
 Channel International Bank (WI), Ltd.  
 City National Bank of Detroit  
 Commerce Union Bank  
 Commercial Banking Corporation  
 Concord American Bank, Ltd.  
 Consolidated Trust, Ltd. e/  
 Continental Bank, Ltd.  
 Continental Investment Bank

Credit and Finance Corporation, Ltd.  
 Cowrie, Ltd.  
 Crédit Lyonnais c/  
 Crocker International Trust Company (Cayman), Ltd.  
 Crocker National Bank c/  
 Deutsche Genossenschaftsbank c/  
 Deutsche Girozentrale Overseas, Ltd. a/  
 Discount Bank (Overseas), Ltd.  
 Dow Banking (Overseas), Ltd.  
 Dresdner Bank Aktiengesellschaft  
 Euratlantis Maritime Bank, Ltd. c/  
 Finansbanken (International), Ltd. c/  
 First American National Bank of Nashville d/  
 First National Bank of Commerce c/  
 First National Bank in Dallas c/  
 First National Bank of Oregon c/  
 First National State Bank of New Jersey c/  
 First Pennsylvania International, Ltd.  
 First Pennsylvania Overseas Development Company (Cayman), Ltd.  
 First National Bank of Louisville  
 First National Bank of Minneapolis c/  
 First Virginia Bank  
 Foreign Commerce Bank and Trust Corporation  
 Foreign Trade Bank, Ltd. g/  
 Gefinor Bank, Ltd.  
 Georgetown Trust Company  
 Girard Trust Bank  
 Habib Bank Zurich (International), Ltd.  
 Hentsche and Company International  
 Hydrocarbons Bank, Ltd.  
 Industrial National Bank of Rhode Island c/  
 Industrial Valley Bank and Trust Company c/  
 Inter-Continental Bank and Trust Company  
 International Credit and Investment Company (Overseas), Ltd.  
 International Resources and Finance Bank (Overseas), Ltd. c/  
 Irving Trust Company  
 Island Security Bank, Ltd.  
 Israel Discount Bank, Ltd. c/  
 K.B.C. Banking Corporation  
 Kynast Banking, Ltd.  
 LaSalle National Bank c/  
 M and G (Cayman), Ltd. g/  
 M and I Marschall and Ilsley Bank c/  
 Mediterranean Arab Bank, Ltd.  
 Mellon Bank, N.A.  
 Mercantile National Bank at Dallas  
 Mercantile Trust Company National Association  
 Midlantic National Bank c/  
 Multi-Banking Corporation (Overseas), Ltd.  
 Nagrafin Bank, Ltd. c/  
 National Central Bank c/  
 National City Bank of Minneapolis  
 National Commercial Bank (BWI), Ltd. f/

Neptune Trustees, Ltd. e/  
 New Jersey Bank (National Association)  
 Nordic American Banking Corporation c/  
 North Carolina National Bank  
 Old Kent Bank and Trust Company  
 Orag-Bank, Ltd. c/  
 Overseas Bank (Grand Cayman), Ltd.  
 Overseas Cayman Trust Corporation, Ltd. h/  
 Pacific National Bank of Washington c/  
 Panatrust Corporation, Ltd.  
 Pariente International Bank  
 Pelikan Bank  
 Popular Bank and Trust Company, Ltd.  
 Privaco Trust Company, Ltd.  
 Real Bank and Trust Company  
 Richard Daus and Company Bank and Trust, Ltd.  
 RoyalBankest, Ltd.  
 Santo Spirito Trust Company, Ltd.  
 Security Trust Company (Cayman), Ltd. e/  
 Simonbank International, Ltd. c/  
 Société Bancaire Barclays (Overseas), Ltd.  
 Solandra Banking, Ltd.  
 South American Bank and Trust Company  
 South Carolina National Bank  
 State National Bank of Connecticut  
 Sumitomo and East Asia, Ltd. c/  
 Société de banque suisse  
 Swiss Italian Banking Corporation, Ltd. g/  
 Swiss Pacific Bank and Trust Company  
 Target Trust Managers (Cayman), Ltd. c/  
 The Arizona Bank  
 The Bank of New York  
 The Bank of Tokyo Trust Company (Cayman), Ltd.  
 The Carolina Bank f/  
 The Colonial Bank and Trust Company  
 The Detroit Bank and Trust Company c/  
 The First National Bank and Trust Company of Oklahoma City c/  
 The First National Bank of Atlanta c/  
 The First National Bank of Birmingham c/  
 The First National Bank of Chicago c/  
 The First National Bank of Denver c/  
 The First National Bank of Maryland  
 The First New Haven National Bank  
 The Fort Worth National Bank c/  
 The Hibernia National Bank in New Orleans  
 The Huntington National Bank of Columbus  
 The International Commerce Bank  
 The Irving Bank of Chicago International Subsidiary, Ltd.  
 The Latin American Bank c/  
 The Lion Corporation, Ltd. h/  
 The Merchants Bank Corporation, Ltd.  
 The Northern Trust Company  
 The Republic Bank of the West Indies

The Winters National Bank and Trust Company of Dayton  
 Third National Bank in Nashville  
 Tokai Asia, Ltd.  
 Transatlantic Trust Corporation  
 Transitbank (Cayman), Ltd.  
 Trinkaus and Burkhart (International), Ltd.  
 Trio Bank (Cayman), Ltd.  
 Trust Company Bank  
 Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
 UBAF Arab American Bank c/  
 Ultramar Banking Corporation e/  
 Underwriters Bank (Overseas), Ltd.  
 Union Bank of Bavaria (Bayerische Vereinsbank)  
 Union de banques suisses c/  
 Union Planters National Bank of Memphis  
 United Bank International  
 United Jersey Bank  
 United States Trust Company of New York  
 United Trust Overseas Bank, Ltd.  
 United Virginia Bank  
 WFC Banking Corporation  
 Wacayman Banking Corporation, Ltd.  
 Wachovia Bank and Trust Company, N.A.  
 Wells Fargo Bank National Association  
 Westdeutsche Landesbank Girozentrale c/  
 World Shipping Development Bank  
 Worldwide Commercial Bank, Ltd.  
 York International Bank c/

---

Source : Cayman Islands Department of Finance and Development, Georgetown,  
 31 mars 1977.

- a/ Agents autorisés, opérations bancaires et de placement.
- b/ Agents autorisés, courtiers autorisés, opérations bancaires et de placement.
- c/ Opérations bancaires.
- d/ Agents autorisés, courtiers autorisés, opérations bancaires.
- e/ Opérations de placement.
- f/ Opérations bancaires et de placement restreintes.
- g/ Opérations bancaires restreintes.
- h/ Opérations de placement restreintes.

Appendice IV

Iles Caïmanes : recettes et dépenses publiques, 1974-1976

(En dollars des îles Caïmanes)

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
<u>Recettes</u>			
Droits d'entrée et tonnage	4 530 000	4 500 000	4 177 000
Vente de timbres	1 250 000	1 050 000	1 590 000
Impôt général	131 000	120 200	321 000
Droits d'entrepôt	145 000	110 000	100 000
Enregistrement des sociétés	650 000	1 100 000	1 540 000
Licences de banques et de fonds	600 000	950 000	1 000 000
Taxe d'aéroport et d'hébergement touristique	260 000	290 000	390 000
Recettes diverses	<u>636 337</u>	<u>832 186</u>	<u>2 416 531</u>
 Total des recettes ordinaires locales	 8 202 337	 8 952 386	 11 534 531
 Overseas Service Aid Scheme et aide au développement	 969 718	 363 699	 177 018
Fonds d'emprunt	2 753 809	2 753 162	2 022 339
Excédent général	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
 Recettes totales	 11 925 364	 12 069 247	 13 733 888
<u>Dépenses</u>			
<u>Ordinaires</u>			
Administration et général	1 077 601	1 385 898	1 266 257
Départements de recouvrement des recettes	1 443 868	1 898 449	1 701 911
Éducation, santé et démoustication	2 003 727	765 359	3 151 195
Département des travaux publics	660 326	416 116	693 180
Dette publique	166 294	718 591	685 603
Départements des recettes	615 145	1 318 715	1 101 314
Divers	<u>982 788</u>	<u>2 820 696</u>	<u>1 820 643</u>
 Total des dépenses ordinaires	 6 938 380	 9 323 824	 10 420 103
<u>Investissements</u>			
Achat et aménagement de terrains	612 500	374 050	-
Construction de débarcadères	-	-	1 497 721
Immeubles	2 669 562	993 276	770 871
Mobilier, équipement et véhicules	378 904	447 199	-
Routes	1 223 665	710 819	256 454
Clôtures de sécurité	-	-	43 749
Autres constructions	279 750	1 201 000	-
Divers	-	-	507 346
Autres programmes du Centre de démou- stication et de recherches sur les moustiques, études des ressources naturelles et de l'eau	<u>230 140</u>	<u>1 149 416</u>	<u>-</u>
 Total des dépenses d'investissement	 5 412 521	 4 875 760	 3 076 141
<u>Solde général excédentaire</u>			
Solde au 1er janvier	2 173 610	2 016 035	(414 760)
Déficit pour l'année	425 537	(114 302)	(177 116)
 Solde de clôture au 31 décembre	 1 748 073	 (114 302)	 (177 116)

Sources : The Cayman Islands Government Report for the Year 1974; *ibid.*, 1975 et 1976.

Appendice V

Iles Caïmanes : dette publique

(En dollars des îles Caïmanes)

Prêts pour la réfection des routes et de  
l'aéroport, 1958  
(Prêt intercolonial, 1978)

Montant dû au 1er janvier 1976	160 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>135 084</u>	24 916

Prêt intercolonial, 1981

Montant dû au 1er janvier 1976	50 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>34 735</u>	15 265

Prêt intercolonial, 1983

Montant dû au 1er janvier 1976	50 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>26 214</u>	23 786

Prêt du Trésor, 1967

Modernisation de l'aéroport (remboursement du principal commencé en 1974)	514 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>16 831</u>	497 169
Agrandissement de l'aéroport	40 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>6 605</u>	33 395

Prêt de la Barclays Bank (locale)

Prêt approuvé en 1967 pour la reconstruction des routes Bodden-East End-North Side	400 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>100 000</u>	<u>300 000</u>

A reporter 894 531

(En dollars des îles Caïmanes)

Somme reportée

894 531

(En dollars des Etats-Unis)

Prêt du consortium (local)

Les remboursements ont commencé le 1er mai 1977  
et doivent prendre fin en 1986. Deux versements  
égaux en mai et en novembre (environ  
426 220 dollars des Etats-Unis par an)

4 262 195      3 500 122

(En dollars des îles Caïmanes)

Prêt pour l'agrandissement du port (Banque de  
développement des Caraïbes)

Le remboursement doit commencer en juillet 1977.  
Le calendrier d'amortissement couvre la période  
juillet 1977-janvier 1994

2 200 000

(En livres sterling)

Prêts de la British Development Division (sans intérêt)

Prêt No 1 (1975) - Station de radiodiffusion      85 580      124 091

Le remboursement commence le 1er décembre 1982 et  
se termine en l'an 2000. Deux versements égaux  
tous les six mois (14 800 £ par an)

Prêt No 2 (1975) - Clôtures de sécurité, Département  
des travaux publics      30 172      43 749

Le remboursement commence le 1er avril 1983 et se  
termine en l'an 2000 (1 700 £ par an)

Prêt No 3 (1975) - Learning Resources Centre      116 286      168 615

Le remboursement commence le 1er janvier 1983 et se  
termine en l'an 2000. Deux versements égaux tous  
les six mois (6 600 £ par an)

Prêt No 4 (1975) - Imprimerie      16 572      24 029

Le remboursement commence le 1er janvier 1983 et se  
termine en l'an 2000. Deux versements égaux tous  
les six mois (940 £ par an)

Prêt No 5 (1975) - Aéroport de Caïman Brac      152 467      207 355

Le remboursement commence le 1er janvier 1984 et se  
termine en 2001. Deux versements égaux tous les  
six mois (8 600 £ par an)

NOTE : Les prêts 1 à 5 sont convertis en dollars des îles Caïmanes, aux taux de 1,45 pour les prêts 1 à 4 et 1,36 pour le prêt 5. Les équivalents en dollars sont sujets à modification en raison des fluctuations des taux de change.

(En dollars des îles Caïmanes)

Total des prêts à rembourser au 1er janvier 1976

7 162 492

Source : Estimates of Revenue and Expenditure of the Cayman Islands for the Year 1977, p. 5-6 (Prévisions des recettes et des dépenses des îles Caïmanes pour l'année 1977).

## Appendice VI

### Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger avec des bourses du gouvernement, 1977

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
<b>1. <u>Lettres</u></b>		
Rynlee Webb	Psychologie	University of Florida, Gainesville, Etats-Unis d'Amérique
<b>2. <u>Pédagogie</u></b>		
Sharon Welds	Premier cycle universitaire	Ardiston Teachers' College, Barbade
Sharon Martin	"	"
Angela Tatum	"	"
Ellen Sue Tibbetts	"	Weymouth College of Education, Angleterre
Lana Tibbetts	"	"
Oswell Rankine	Deuxième cycle universitaire	Bristol College of Education, Angleterre
J. Arthur Bodden	"	Trent University, Canada
Arthurlyn Ebanks	"	Guelph University, Canada
Dona Ryan	"	Lamar University, Texas, Etats-Unis d'Amérique
David Barnes	"	New York State University, Etats-Unis d'Amérique
<b>3. <u>Beaux-arts</u></b>		
Gary Ebanks	Musique	University of Miami, Etats-Unis d'Amérique
<b>4. <u>Droit</u></b>		
Lorna Dilbert	Licence en droit (LLB)	University of the West Indies, Barbade
Steve McField	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat ("Bar Finals")	Lincoln's Inn, Angleterre

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
<b>5. <u>Sciences sociales</u></b>		
Leonard Dilbert	Science politique	MacMaster University, Canada
Jennifer Jackson	Science économique	Brock University, Canada
Joseph Ebanks	Comptabilité	Drake College of Business, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique
Karen Nixon	Assistance sociale	Florida State University, Etats-Unis d'Amérique
<b>6. <u>Sciences naturelles</u></b>		
Jeria Miller	1ère année d'études	University of the West Indies, Jamaïque
Gene Banks	B.Sc./Spécialité : mathématiques	Thames Polytechnic, Angleterre
Joseph Parsons	Biologie marine	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique
<b>7. <u>Etudes techniques</u></b>		
James Smith	Electronique et électricité	University of Surrey, Angleterre
Nigel Miller	Mécanique automobile	National Technical Schools, Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique
<b>8. <u>Sciences médicales</u></b>		
Neely Panton	M.B., B.S.	University of the West Indies, Jamaïque
Balfour Christian	M.B., B.S.	"
Zillah Johnson	Physiothérapie	"
Hazel Bush	Soins infirmiers	West Indies College, Jamaïque
Annie Anderson	"	Royal Masonic Hospital School of Nursing, Londres, Angleterre
Sarah Jefferson	"	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
8. <u>Sciences médicales (suite)</u>		
Yvette Jackson	Soins infirmiers	William Carey College, Mississippi, Etats-Unis d'Amérique
Juline Porter	"	"
Delroy Webb	Etudes dentaires	University of South Florida, Etats-Unis d'Amérique
Donald McLean	Pharmacie	Florida A & M University Etats-Unis d'Amérique
Mervin Conolly	Optométrie	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique
Harwell McCoy	Etudes dentaires	Louisiana State University, Etats-Unis d'Amérique
Lloyd Bush	Technologie médicale	Mandl School of Technology, New York, Etats-Unis d'Amérique
Jennifer Ebanks	Diététique	Sir Sanford Fleming College, Ontario, Canada
William Bodden	M.B., B.S.	University of the West Indies, Jamaïque

Source : Secrétaire principal, Département de la santé, de l'éducation et des services sociaux, Gouvernement des îles Caïmanes.

Appendice VII

Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger, 1976

<u>Nom</u>	<u>Programme</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Début</u>	<u>Durée</u>	<u>Achèvement</u>	<u>Financement</u>
Bridget Glasgow	Soins infirmiers	Jamaïca School of Nursing	Septembre 1973	3 ans	Octobre 1976	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Annie Kay Johnson	"	Saint-Thomas Hospital	Janvier 1974	"	Décembre 1977	Gouvernement des îles Caïmanes, allocation budgétaire (Ministère des finances)
Linda Walton	Soins infirmiers généraux	Jamaïca School of Nursing	Septembre 1974	"	Juillet 1977	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Lana Tibbetts	Diplôme d'aptitude à l'enseignement	Weymouth College of Education, Angleterre	"	"	Juin 1977	Gouvernement des îles Caïmanes
Pauline Nelson	Soins infirmiers généraux	Jamaïca School of Nursing	"	"	"	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Sarah Jefferson	Soins infirmiers	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique	Août 1975	2 ans	Juillet 1977	Gouvernement des îles Caïmanes
George McIrvin	Gestion hôtelière	Hotel Training Council, Bahamas	Septembre 1975	"	"	Secrétariat du Commonwealth
Rollin Jackson	"	"	"	"	"	"
Thelma Myrie-Luke	"	"	"	"	"	"
Juline Fay Porter	Soins infirmiers	William Carey College, Etats-Unis d'Amérique	Août 1974	3 ans	Juillet 1978	Gouvernement des îles Caïmanes
Leonard Dilbert	B.A. d'anglais	McMaster University, Canada	Septembre 1974	4 ans	"	"
Janice Ebanks	Certificat d'aptitude à l'enseignement	Weymouth College of Education	"	"	"	"
James Arthur Smith	B.Sc en électronique et électricité	University of Surrey, Angleterre	Octobre 1974	4 ans	"	"
Annie Mae Anderson	Soins infirmiers	Royal Masonic Hospital, Londres	Janvier 1975	3 ans	Décembre 1978	"
Evette Jackson	"	William Carey College	Août 1975	"	Juillet 1978	"
Thomas Jefferson	B.A. et M.A.	University of South Florida, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1975	2 ans et demi	Avril 1978	ONU et Gouvernement des îles Caïmanes

<u>Nom</u>	<u>Programme</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Début</u>	<u>Durée</u>	<u>Achèvement</u>	<u>Financement</u>
Zillah Johnson	Physiothérapie	University School of Physical Therapy	Octobre 1975	3 ans	Juin 1978	Gouvernement des îles Caïmanes
Harvel McCoy	Etudes dentaires	Louisiana State University, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1972	7 ans	Juin 1979	"
Allan Moore	B.Sc. en électronique	Warner Pacific College, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1975	4 ans	Juillet 1979	"
Gary Ebanks	B.A. en musique	University of Miami, Etats-Unis d'Amérique	Août 1975	"	"	"
Arthurlyn Ebanks	B.A. et Diplôme de pédagogie	University of Guelph, Canada	Janvier 1976	"	Septembre 1980	"
Delroy Webb	Etudes dentaires	University of South Florida	Janvier 1975	6 ans	Décembre 1981	"
Ellen Sue Tibbetts	Aptitude à l'enseignement	Weyworth College of Education	Septembre 1976	3 ans	Juin 1979	"
Jerris Miller	B.Sc. en technique sanitaire	University of the West Indies	"	"	"	"
Joseph C. Ebanks	Diplôme de comptabilité	Drake Business College	"	1 an	Juin 1977	"
Sharon Welds	Aptitude à l'enseignement	Erdiston Training College	"	2 ans	Juin 1978	"
Marie Martin	"	"	"	"	"	"
Angela Tatum	"	"	"	"	"	"
Joseph C. Parsons	Pre B.Sc. (biologie)	Miami Dade Community College	"	"	"	"
Karen Nixon	B.A. en sociologie	Florida State University	"	"	"	"
Jennifer Jackson	B.A. en science économique	Brock University, Canada	"	3 ans	Juin 1979	"
Donald McLean	Pharmacologie	Florida A & M University, Etats-Unis d'Amérique	"	"	"	"
Hazel Bush	B. Sc. en soins infirmiers	West Indies College	"	"	"	"
Lloyd Bush	Technicien de laboratoire	Mandl School of Technology, New York, Etats-Unis d'Amérique	"	2 ans	Juin 1978	"

Source : Secrétaire principal, Département de la santé, de l'éducation et des services sociaux, Gouvernement des îles Caïmanes.

Appendice VIII

Membres de la Chambre de commerce des îles Caïmanes, 1977

Membres

\*Alices Texaco Station  
Arawak Trust Companies (Cayman), Ltd.  
Artifacts, Ltd.  
Bank of America NT and SA  
(The) Bank of Nova Scotia  
(The) Bank of Nova Scotia Trust Company  
(Cayman), Ltd.  
Barclays Bank International, Ltd.  
Beach Club Enterprises, Ltd.  
\*Black Coral and ..., Ltd.  
Truman Bodden and Company  
\*Bodden Motors, Ltd.  
Martyn Bould  
Butterfield's Bank and Trust Company, Ltd.  
By Rite, Ltd.  
Cable and Wireless (West Indies), Ltd.  
Canadian Imperial Bank of Commerce  
Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company  
(Cayman), Ltd.  
\*Caribbean Bank (Cayman), Ltd.  
\*Caribbean Gems and Jewellery, Ltd.  
Caribbean Utilities Company, Ltd.  
Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd.  
Cayman Air Conditioning Company, Ltd.  
\*Cayman Airways, Ltd.  
Cayman Aqua Gardens, Ltd.  
Cayman Distributors, Ltd.  
Cayman Drug, Ltd.  
\*Cayman Economy Cars, Ltd.  
Cayman Free Press  
Cayman Imports, Ltd.

Représentants

A. V. Anderson  
Sydney Coleman  
S. Dutton  
C. H. Knoblauch  
C. M. Smith  
  
R. D. Ellis  
G. Stirzaker  
John K. Hanna  
Carlyle Ebanks  
Truman Bodden  
George Seymour  
M. C. W. Bould  
P. Bailey  
D. R. Wight  
B. Ward  
A. Skovmose  
  
Andrew Jackson  
C. J. Whitelock  
D. Smith  
E. Bowyer  
A. R. Field  
J. R. Bodden  
Norman W. Bodden  
W. L. Everson  
Ken Hall  
Brian Eustace  
G. A. Bodden  
B. Uzzell  
Hurley Merren

Membres

Cayman International Trust Company, Ltd.  
Cayman Island Basic Industries  
Cayman Islands Bus and Transport Company, Ltd.  
\*Cayman Islands Taxi Cab Association  
Cayman Management Services, Ltd.  
Cayman National Bank and Trust Company, Ltd.  
\*Cayman Optical and Photo Service  
Cayman Tours and Travel, Ltd.  
Cayman Turtle Farm, Ltd.  
Citibank N.A.  
\*Ralph Coatsworth  
(The) Colonial Bank and Trust Company  
Columbus, Ltd  
Comart, Ltd.  
Représentant commercial (honoraire) du Gouvernement  
canadien, Ministère de l'industrie et du commerce  
B. O. Ebanks and Sons  
\*Spurgeon A. Ebanks  
Edwards and Muse Insurance (1974), Ltd.  
Christopher Evans  
Far Away Places  
\*C. L. Flowers and Sons, Ltd.  
Foster Brothers, Ltd.  
C. S. Gill  
Grand Cayman Craft Market  
Grand Cayman Estates, Ltd.  
\*Guiness Mahon Cayman Trust, Ltd.  
Hampstead, Ltd.  
Harbour House Marina  
\*Hobbies and Books, Ltd.  
\*Home Supplies, Ltd.  
\*Hunter and Hunter  
\*(The) Insurance Company of the Cayman Islands, Ltd.  
International College of the Cayman Islands

Représentants

P. Townend  
M. Dise  
Ira Walton  
Ira Walton  
I. Paget-Brown  
P. A. Tomkins  
Innis McTaggart  
Hugh Coxe  
Dr W. A. Johnson  
C. Bain  
Ralph Coatsworth  
C. A. Rowlandson  
N. Cruickshank  
William Coe  
  
Mme J. Eustace  
B. O. Ebanks  
Iva Ebanks  
M. Muse  
C. Evans  
Mme C. McGaw  
C. L. Flowers  
H. Duquesnay  
C. S. Gill  
John Gunter  
W. O. Rackley  
John Collins  
D. Diedrick  
S. McSorley  
W. H. Adam  
T. R. Bodden  
A. Hunter  
K. P. Tibbetts, Jr  
J. H. Cummings

Membres

\*International Management Services, Ltd.  
Island Interiors, Ltd.

\*Kel's Farm Supplies

\*Alan N. Kimble

\*Kirkconnell Brothers, Ltd.  
L. B. I. Bank and Trust Co. (Cayman), Ltd.  
Mango Tree Drive In  
Maples and Calder  
William H. McTaggart  
Mercantile Bank and Trust Company (Cayman), Ltd.

\*H. O. Merren and Company, Ltd.

\*Moxam Industries, Ltd.  
Myries Pest Control Service  
National Car Rentals  
National Employers Mutuel General Insurance  
Association, Ltd.  
(The) Northwester Company, Ltd.  
(The) Northwestern Bank  
Oasis Holdings, Ltd.  
Onions Bouchard and McCulloch  
Pannell Fitzpatrick and Company  
Panstructures, Ltd.  
Peat Marmich Mitchell and Company

\*Pioneer Builders, Ltd.  
Derek H. M. Price and Company  
Price Waterhouse and Company  
(The) Print Shop

\*Ranja Construction Company, Ltd.  
Richardson Securities of Canada  
Robert Roth  
(The) Royal Bank of Canada  
(The) Royal Bank of Canada International, Ltd.  
Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd.  
Peter Isbell Associates  
Rutkowski, Bradford and Partners  
J. Henry Schroder Banking Corporation

Représentants

Paul Harris  
Gurney Panton  
Norberg Thompson  
A. N. Kimble  
J. Smith  
G. Ansell  
D. Simmons  
Douglas Calder  
W. H. McTaggart  
N. Duggan  
V. C. M. Bodden  
Rupert Moxam  
C. Myrie  
Murray Mitten

J. Joyce  
Desmond Seales  
M. S. Edwards, Jr  
Veronica De Canio  
W. Bissell  
R. Graham-Taylor  
R. G. W. Willcocks  
Michael Austin  
D. R. Arch  
D. H. M. Price  
R. O. Moyle  
Desmond Seales  
S. Thomas Bodden  
Evans S. Ross  
R. Roth  
H. A. Jacobsen  
P. Leggatt  
John Morgan  
P. Isbell  
C. R. Rutkowski  
Paul Wise

Membres

Représentants

Jacques Scott and Company  
Shirley's Super Store  
Southern Airways, Inc.  
\*Sun Isle Insurance Company, Ltd.  
Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd.  
W. A. Thompson Agencies, Ltd.  
Touche Ross and Company  
Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
\*Vampt Motors, Ltd.  
\*W. S. Walker and Company  
Mike Watler  
\*West Indian Club  
West Wind Holdings, Ltd.  
World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
Transnational, Ltd.  
\*A. L. Thompson Building Supplies  
\*P. Phillips

D. W. Foster  
R. M. Powell  
G. Benoit  
A. D. Rollings  
R. L. Bond  
Chris Talbert  
T. A. Wylie  
D. M. Wheaton  
T. R. Bodden  
W. S. Walker  
Mike Watler  
Rudi Selzer  
W. Bazelmans  
R. Pierce  
Ian Kilpatrick

Membres honoraires

S. Exc., le gouverneur Thomas Russell  
Le Secrétaire aux finances  
Le responsable du tourisme, de l'aviation et du commerce à l'Assemblée

---

Source : Le Secrétaire de la Chambre de commerce des îles Caïmanes.

\* Représenté à la réunion.

Appendice IX

Particuliers ayant rencontré la Mission de visite aux îles Caïmanes

- M. Roy McTaggart, homme d'affaires : propriétaire de supermarchés, d'un magasin de peinture, d'une station d'essence, d'un magasin en port franc et concessionnaire automobile
- Le capitaine Théo Bodden, homme d'affaires : concessionnaire automobile (Ford, Toyota), fournisseur de gaz à usage domestique, marchand de meubles et d'appareils ménagers, fleuriste, entrepreneur de pompes funèbres
- Steve and David Foster, hommes d'affaires : agents de location de voitures
- Norman Bodden : directeur de la Compagnie aérienne Cayman Airways
- Dr Edlin Merren : dentiste et agent immobilier
- Kent Rankin, homme d'affaires : entrepreneur (pose de tapis et de carrelage)
- Derek Wight, homme d'affaires : propriétaire d'un supermarché et autres affaires en association avec M. McTaggart
- Richard Arch, homme d'affaires : propriétaire d'une boutique d'artisanat, d'un magasin de vêtements et de souvenirs
- John Jefferson, homme d'affaires : restaurateur
- Billy Adams, homme d'affaires : libraire
- Corinne Thompson, femme d'affaires : propriétaire d'une quincaillerie, agent immobilier
- Consuelo Ebanks : directrice d'un cinéma local
- Lassie Bush
- Queenie Ebanks, femme d'affaires : épicière
- Berna Hargest : directrice d'une école locale
- Ena Watler : juge de paix
- Rita McMurray : ménagère
- Mme Arthur Ebanks : ménagère
- M. et Mme Tommie Adams : agents d'assurances
- David Yates : chauffeur de camions
- Rév. Jonas et Mme Shepherd
- Stephen et Patricia Smith : citoyens américains, retraités
- Will Jackson : capitaine de la marine en retraite
- Bert Ebanks : travailleur paroissial
- Corinthia Bodden : directrice d'une école maternelle
- Rupert Ebanks : agent des services d'immigration
- James Lawrence : homme d'affaires : agent immobilier
- Anita Ebanks : professeur
- A. J. Miller, homme d'affaires : propriétaire d'une boîte de nuit et d'une entreprise de pesticides

Appendice X

Lettre de Stephen et Patricia Smith, en date du 19 avril 1977

adressée à la :

MISSION DE VISITE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

GRANDE CAÏMANE

APPEL A TOUS LES NAVIRES POUR QU'ILS S'ABSTIENNENT DE DEVERSER  
DU MAZOUT ET DE VIDANGER LEURS SOUTES DANS L'OCEAN

Stephen et Patricia SMITH

Messieurs,

1. Nous vous adjurons d'appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur les effroyables dégâts causés aux plages du nord, du nord-est et du sud de la Grande Caïmane par les navires qui, sur leur passage, vidangent leurs soutes au large des îles.
2. Les soutes des navires comportent des réservoirs à mazout au fond desquels s'accumule un résidu boueux.
3. Le mazout est une huile épaisse et noirâtre qui s'agglutine en boules, et forme des globules et bulles pouvant atteindre la taille d'un ballon de football. Celles-ci sont rejetées sur la côte et souillent le sable et les rochers.
4. Alors que nul n'ignore qu'il y a une crise de l'énergie, ce mazout précieux est gaspillé dans la mer et sur les rivages de la Grande Caïmane.
5. Nos côtes et nos plages dévastées, où la faune et la flore littorale et maritime sont vouées à l'anéantissement, offrent un spectacle de désolation.
6. Nous connaissons exactement l'étendue des dégâts ainsi causés dans les zones indiquées sur la carte car nous avons l'habitude d'y faire de longues promenades à pied.
7. Nous habitons à l'extrémité orientale de cette belle île, à Gun Bay, pendant une partie de l'année jusqu'à la fin du mois de mai où nous rentrons aux États-Unis. Nous espérons nous installer bientôt définitivement dans l'île.
8. Les îles Caïmanes sont de toute beauté. Les autochtones sont des gens simples, amicaux, tolérants, accueillants et affectueux. Nous sommes navrés de voir détruire gratuitement et par inadvertance leur patrie.
9. Le tourisme est pour les gens des îles le seul moyen de gagner leur vie.
10. Il leur ouvre des emplois, car il faut entretenir les hôtels, construire des routes, assurer les services et faire marcher les magasins. Si l'on continue à rejeter du mazout sur les côtes en toujours plus grande quantité, les touristes ne voudront plus venir dans un endroit où on abîme ses chaussures en marchant

sur la plage et où on se salit constamment les vêtements et le corps avec une substance poisseuse; si bien qu'il faut toujours être muni d'essence et d'une serviette en papier pour pouvoir se nettoyer sur la porte, avant de rentrer à l'hôtel, au club ou dans son bungalow.

11. Cela est fort désagréable, outre que cela coûte de l'argent de remplacer les vêtements ou les chaussures qu'on ne peut plus arriver à nettoyer.

12. Pour l'instant, Seven Mile Beach, qui est le principal centre touristique, n'a pas encore été atteint mais que le vent vienne à tourner et à souffler dans cette direction et la situation deviendra très rapidement préoccupante.

13. Les avions passant au nord de l'île ont observé, à plusieurs reprises, nous l'apprenons par la presse et par la radio, des nappes de pétrole; mais nous ne pouvons rien faire d'autre qu'attendre que le vent les pousse vers la côte.

14. Nous ne sommes ici les porte-parole de personne, mais des centaines de gens vous diraient la même chose et appuieraient nos déclarations.

15. Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée, grâce à vous, de faire entendre notre appel; nous sommes certains qu'il ne sera pas vain.

(Signé) Stephen et Patricia SMITH

Appendice XI

Lettre de M. Roy E. McTaggart, en date du 20 avril 1977

Son Excellence M. Berenado Vunibobo  
Holiday Inn  
George Town, Grande Caïmane

Monsieur l'Ambassadeur,

En ma qualité de chef du groupe représentant les hommes d'affaires de la Grande Caïmane avec qui vous avez eu hier un entretien, je tiens à vous remercier de nous avoir si aimablement reçus et d'avoir entendu nos points de vue en ce qui concerne le futur statut des îles Caïmanes.

Je ne doute pas qu'après avoir écouté, aussi attentivement que vous l'avez fait, vos différents interlocuteurs, vous n'avez constaté que la population des îles Caïmanes est très satisfaite de son statut de colonie de la Couronne britannique. Comme on l'a souligné avec force au cours de la réunion, le sentiment unanime est que l'indépendance n'est ni souhaitée ni nécessaire.

Nous sommes un peuple fier et libre mais nous connaissons les limites de notre liberté; c'est pourquoi nous ne désirons nullement rompre notre association de longue date avec la métropole. Nous sommes fiers de nous identifier avec la Grande-Bretagne, qui nous a légué un patrimoine que nous tenons à conserver.

Les dirigeants des îles Caïmanes ont agi sagement par le passé lorsqu'ils ont choisi, alors qu'on leur proposait des changements constitutionnels, en refusant notamment de se joindre à la malchanceuse Fédération des Indes occidentales à la fin des années 1950 et, plus tard, en 1962, d'accéder à l'indépendance en association avec la Jamaïque, de demeurer une colonie de la Couronne britannique. Cela nous a évité d'avoir à souffrir des problèmes sociaux et économiques auxquels ces pays doivent maintenant faire face. Nous avons suivi avec intérêt les changements qui se sont produits dans d'autres anciennes colonies des Antilles orientales, par exemple la Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Guyane; ces changements, la population des îles Caïmanes n'est pas prête à les accepter. Nous estimons que l'accession à l'indépendance n'aurait pour nous aucun avantage.

Les îles Caïmanes ont commencé, il y a quelques années, à prospérer et à se développer, pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la population. Les progrès ont été réguliers jusqu'au moment où les effets combinés de la récession aux Etats-Unis et la faillite d'une banque locale se sont fait sentir. Il en a résulté un marasme, qui a quelque peu ralenti nos affaires, mais nous avons pu le surmonter et notre économie s'est très nettement redressée et chacun a, aujourd'hui, à nouveau, sa part aux bénéfices. Nous avons un grand avenir devant nous. Dans l'ensemble, la population a confiance dans le système de gouvernement actuel et, consciente de ses responsabilités, participe avec ses dirigeants à l'adoption des décisions importantes.

Nous n'avons pas d'objection à ce que des organisations comme la vôtre nous présentent leurs suggestions et, le cas échéant, nous solliciterons votre avis si nous éprouvons le besoin d'un changement. Mais nous estimons qu'à l'heure actuelle nous avons le système qui répond le mieux à nos besoins particuliers.

(Signé) R. E. McTAGGART

cc : Son Excellence le Gouverneur Thomas Russell

M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies

The Caymanian Compass

The Nor'wester

Appendice XII

Lettre non datée de M. James A. Laurence

Je suis résolument opposé à toute forme de changement constitutionnel aux îles Caïmanes pour les raisons suivantes :

a) Sur plus de 13 000 habitants, je n'en ai entendu que 16 qui envisagent un tel changement favorablement et, sur ces 16 personnes, 6 seulement ont une opinion arrêtée.

b) L'expérience a prouvé que, pour des territoires aussi petits, l'autonomie est rarement, pour ne pas dire jamais, bénéfique. Il faut ajouter que nous sommes totalement démunis de ressources naturelles et que notre seul atout est notre stabilité politique.

c) La forme de gouvernement prévue dans la deuxième partie du Cayman Islands (Constitution) Order de 1972 fait l'envie de bien des pays dits indépendants (il serait peut-être bon que le Comité spécial des Vingt-Quatre se penche sur cette question).

d) La population des îles Caïmanes se trouve très bien de la domination britannique et rien n'indique que cette situation doive un jour évoluer.

(Signé) James A. LAURENCE

Appendice XIII

Lettre datée du 22 avril 1977 concernant la fonction publique

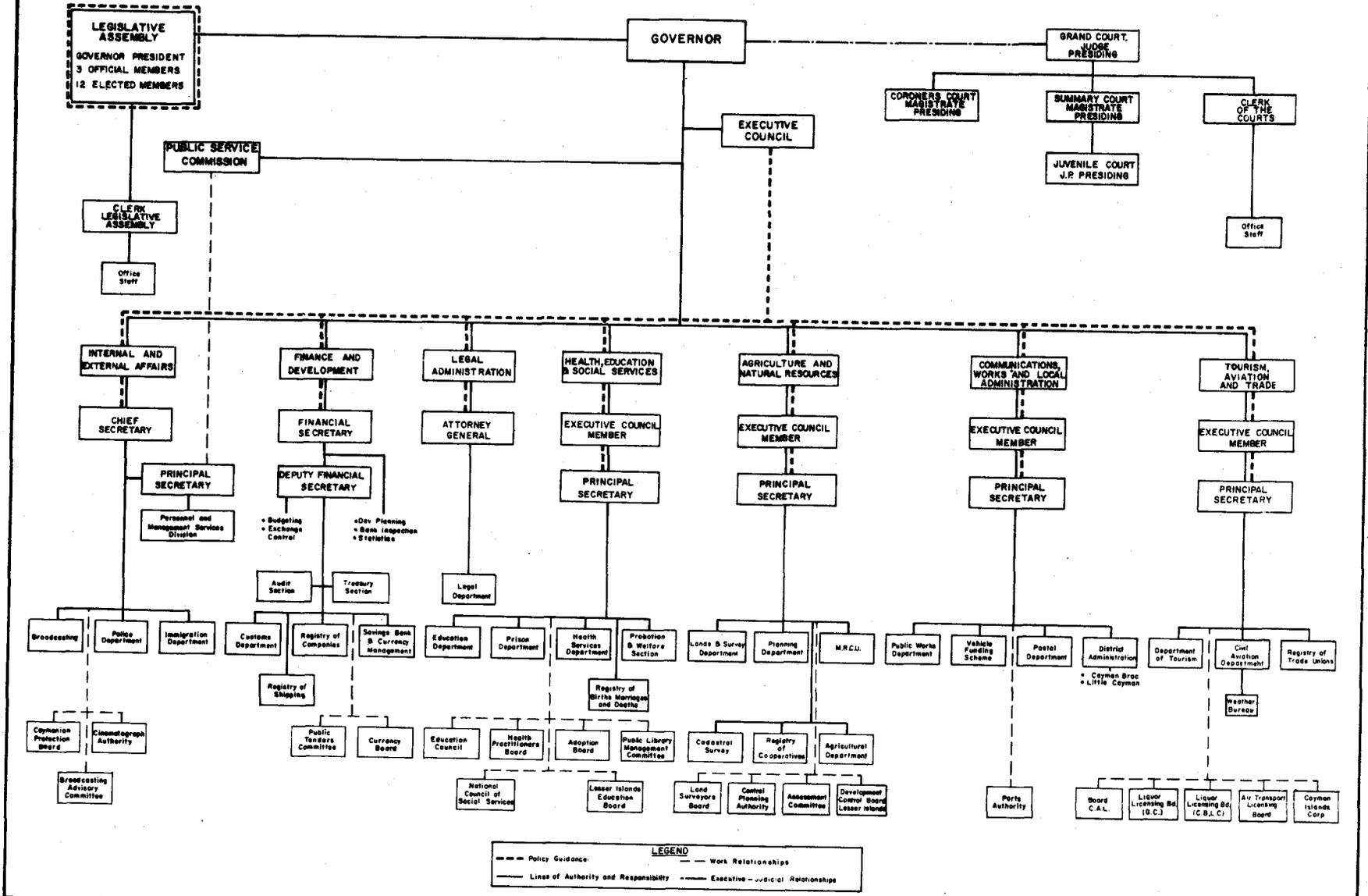
J'estime que, si l'on n'entreprend pas immédiatement une action plus vigoureuse pour préparer les autochtones à occuper les postes les plus élevés de la fonction publique, le mécontentement actuel ne fera que croître, sans qu'on sache jusqu'où il pourrait conduire.

Même s'il est nécessaire, quelque temps encore, de confier les postes les plus élevés à des étrangers, il conviendrait que la Grande-Bretagne soit plus attentive dans le choix de ces fonctionnaires, à leur attitude à l'égard des autochtones. La population des îles Caïmanes ne tolérera pas l'arrogance.

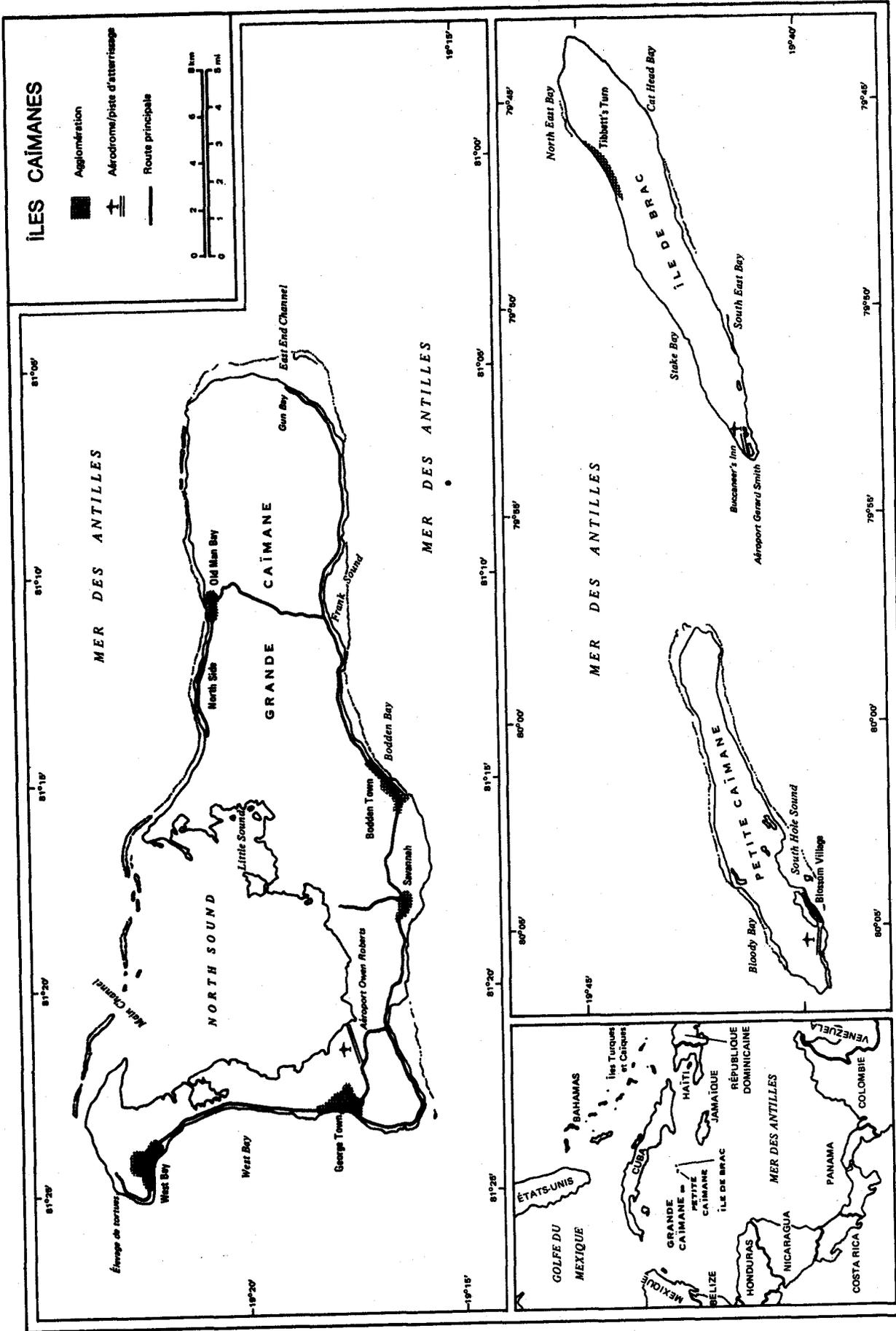
/L'auteur de cette lettre souhaitait  
conserver l'anonymat./

ORGANIZATION CHART OF THE CAYMAN ISLANDS GOVERNMENT

# CAYMAN ISLANDS GOVERNMENT ORGANISATION CHART



- 139 -



MAP NO. 2945 (F) UNITED NATIONS  
JULY 1977